



Pays Beaume - Drobie  
Département de l'Ardèche

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.) de la Commune de JOYEUSE



**Diagnostic**



<b>I- Introduction</b>	4
<b>1.1 Situation de la commune</b>	5
1.1.1 La ZPPAU actuelle	6
1.1.2 Les Monuments Historiques de Joyeuse, création et évolution de la ZPPAU	8
<b>1.2 Repères historiques</b>	9
<b>II- Le patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique</b>	11
<b>2.1 Géomorphologie et structure paysagère</b>	13
2.1.1 L'inscription de Joyeuse	10
2.1.2 La topographie communale de Joyeuse	14
2.1.3 Le réseau hydrographique de Joyeuse	18
2.1.4 La géologie de Joyeuse	20
2.1.5 Le couvert végétal de Joyeuse	21
2.1.5.1 Les boisements	21
2.1.5.2 Les terres agricoles	23
2.1.5.3 Le patrimoine vernaculaire agricole de grande qualité: La colline de Jamelle	25
2.1.5.4 Le patrimoine vernaculaire agricole disséminé sur l'ensemble du territoire	27
<b>2.2 L'histoire et les logiques d'insertion dans le site</b>	28
2.2.1 Evolution de l'emprise bâtie à l'échelle de la commune	28
2.2.2 Le bourg et ses abords	30
2.2.3 Les sites archéologiques	34
<b>2.3 La typologie du bourg</b>	36
2.3.1 Les édifices particuliers inscrits parmi les Monuments Historiques	36
2.3.2 Les édifices remarquables	36
2.3.3 Le bâti domestique	40
2.3.4 Les espaces publics	44
2.3.5 Les espaces publics des extensions du XIXe siècle	45
2.3.6 Les espaces publics, les principaux alignements d'arbres	46
2.3.7 L'habitat et bâtiments isolés	47
<b>III Aspects environnementaux de Joyeuse</b>	49
<b>3.1 Inventaire et protection réglementaire du territoire</b>	50
3.1.1 Les ZNIEFF de type 1	50
3.1.2 Les ZNIEFF de type 2	51
3.1.3 Natura 2000 Habitats - Sites d'Importance Communautaire	53
<b>3.2 Impacts paysagers des panneaux photovoltaïques et thermiques</b>	54
3.2.1 Les panneaux photovoltaïques dans le centre ancien	54
3.2.2 Les panneaux photovoltaïques en périphérie du centre ancien	55
<b>3.3 Impacts paysagers liés à l'implantation d'éoliennes</b>	56

<b>IV Les enjeux paysagers, patrimoniaux et architecturaux</b>	58
<b>4.1 Les enjeux architecturaux et patrimoniaux</b>	59
4.1.1 Les caractéristiques majeures de la forme du bourg à préserver	59
4.1.2 L'identité urbaine	59
<b>4.2 Les enjeux paysagers et patrimoniaux</b>	64

## I- Introduction

## 1.1 Situation de la commune

La commune de Joyeuse, chef lieu de canton, se situe en Ardèche méridionale, à 24 kilomètres au sud ouest de la ville d'Aubenas par la route départementale n° 104. Cet axe majeur du sud Ardèche traverse aujourd'hui suivant une direction nord - est / sud-ouest le territoire communal par la vallée du ruisseau de Cheysette en longeant le vallon de Jamelle et contourne le bourg de Joyeuse.

La commune compte 1 640 habitants en 2009 et connaît une progression démographique annuelle de l'ordre de 1 % depuis 1999. On note un léger vieillissement de la population dont 37 % est active, soit 612 habitants. Parmi ceux-ci 19 % sont au chômage en 2009, avec une nette tendance à l'augmentation en 2011. Chef lieu de canton, le bourg conserve un potentiel d'emplois qui permet à plus de la moitié des actifs un travail sur place. Ainsi 60 % des établissements actifs se situent dans les secteurs du commerce, des transports, des services et 15 % dans celui de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. L'activité de production représente localement près du quart des entreprises avec 9 % dans l'industrie, 8 % dans l'agriculture et 7 % dans le bâtiment. L'activité touristique apparaît stable entre 2008 et 2012 avec un nombre de chambres d'hôtel et d'emplacements de camping équivalent qui se répartissent dans 2 établissements hôteliers et 4 structure d'accueil de plein air. Cette comptabilisation ne prend pas en compte deux villages de gîtes, des gîtes et des locations labellisées qui connaissent un fort développement. Ainsi la commune de Joyeuse reste une commune touristique à très forte fréquentation liée à l'eau en période estivale. Celle-ci serait en augmentation constante de l'ordre de 10 % chaque année.

1130 logements sont recensés en 2009, soit une augmentation de plus de 12 % sur 10 ans. La résidence principale représente 65 % des logements, on note par ailleurs une diminution notable de la résidence secondaire qui constitue le quart du parc immobilier au profit du logement vacant qui augmente de 4 % en 1999 à 10 % du parc en 2009.

La commune de Joyeuse est partie prenante de deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale:

Le Syndicat du Bassin Versant des vallées de la Beaume et de la Drobie, créé afin de protéger et valoriser les berges des rivières Beaume et Drobie, de promouvoir la qualité environnementale de leurs bassins versants au travers d'un contrat de rivière. Le syndicat est aussi membres de la Commission Locale de l'Eau qui a élaboré le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche.

- La Communauté de Communes du Pays « Beaume- Drobie » constituée de 19 communes, dont les compétences s'attachent notamment à la gestion de l'office intercommunal de tourisme, du musée de la châtaigneraie et de ses actions induites, la mise en relais des équipements culturels;
- la collecte et au traitement des ordures ménagères
- l'aménagement de l'espace (réserves foncières dans le périmètre des zones d'activités économiques, création ou aménagement et entretien de voirie dans les zones d'activités, acquisition dans les zones d'activités économiques)
- l'action de développement économique (création de zones d'activités économiques communautaires, interventions économiques dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture et des activités tertiaires, développement de l'économie touristique d'intérêt communautaire, membre du syndicat mixte du Contrat Global de l'Ardèche Méridionale)
- l'urbanisme
- la protection et mise en valeur de l'environnement (acquisition de terrains, valorisation des sites d'intérêt communautaire).

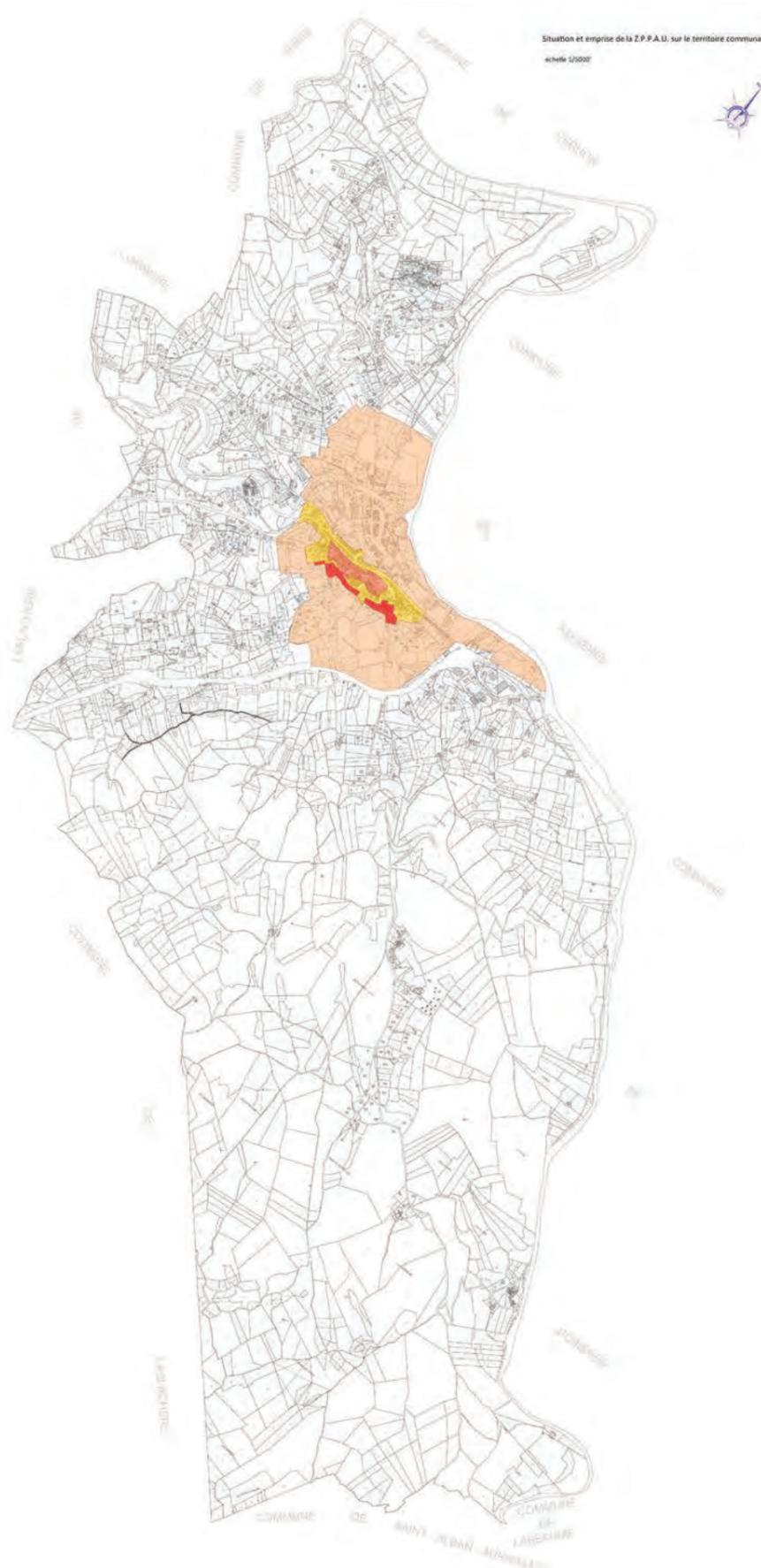
La commune est incluse dans la Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et de ce fait signataire de la charte du PNR, approuvée le 09 avril 2001. Les actions de mise en valeur du patrimoine seront ainsi favorisées par le Parc Naturel Régional dont les objectifs visent un juste équilibre entre d'une part la protection et la valorisation du patrimoine naturel et humain et d'autre part le nécessaire développement économique et social. Une attention particulière est ainsi portée sur le respect des formes urbaines spécifiques à chaque entité, la limitation du mitage, la recherche d'expansion « en greffe » des villages et hameaux, l'insertion paysagère des voies. La charte porte aussi sur la mise en valeur de l'architecture vernaculaire et l'insertion des constructions contemporaine en accord avec le bâti existant avec des exigences sur les volumétries, l'adaptation de la pente, les orientations de façades, les toitures, les couleurs et les matériaux à employer.

La situation socio-économique met en évidence une forte demande pour du logement locatif permanent non satisfaite. Cette demande s'explique par la caractéristique de Joyeuse qui est un centre bourg offrant de nombreux services et commerces ainsi que les écoles (école primaire et collège) et hôpital local. L'axe routier de la route départementale n° 104, les liaisons de transports permettent de travailler sur le bassin d'emploi albenassien et alésien et de résider à Joyeuse. L'offre ne peut pas être satisfaite car la configuration du bourg et la rareté du logement foncier libérable sont de lourds handicaps. Joyeuse étant également un bourg touristique important, il y a une vraie concurrence du locatif saisonnier au détriment du locatif permanent.



Carte réalisée par le PNR des Monts d'Ardèche

### 1.1.1 La ZPPAU actuelle



La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain de Joyeuse a été mise à l'étude en 1992 et créée par arrêté préfectoral le 28 février 1994. Elle comporte 3 secteurs allant de la périphérie au centre ancien. Ceux-ci ont été définis en fonction des caractéristiques des bâtiments et de la morphologie du tissu urbain :

L'enveloppe globale de la zone de protection, d'une superficie de 84,28 hectares soit 6,5 % de son territoire de 1304 hectares, est délimitée :

- à l'ouest par les berges de la Baume,
- au sud par la route départementale n° 104, voie de contournement du bourg créée dans les années 90,
- à l'est par le revers de la colline de Jamelle pour se poursuivre, après le passage du pont sur l'Auzon, en contrebas de la route de Valgorge (R.D. n° 203) englobant la petite plaine alluviale des Fumades,
- au nord par le ruisseau de l'Orival jusqu'à son confluent avec La Baume.

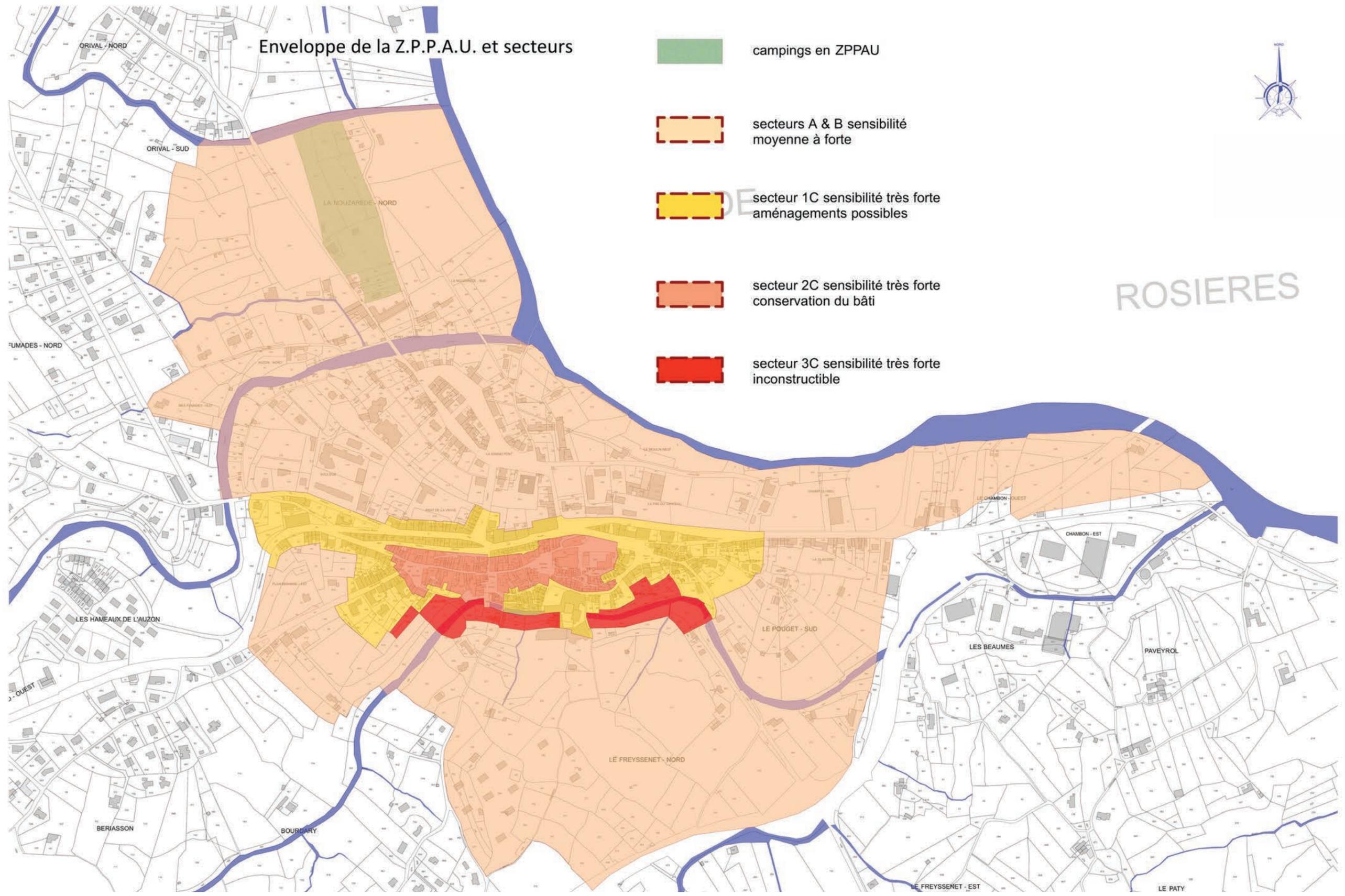
Les secteurs A et B en périphérie du centre ancien, offrant des points de vues sur le bourg, présentent une sensibilité moyenne à forte. Les objectifs énoncés visent à préserver les sensibilités paysagères et à éviter une urbanisation dispersée sans harmonie. Toutefois, leur règlement porte exclusivement sur des prescriptions architecturales ; la constructibilité, l'implantation et l'utilisation des sols sont soumises aux règles du Plan Local d'Urbanisme. Le secteur B inclut le quartier de la Grand Font et le secteur du Pouget, espaces urbains au caractère affirmé à proximité du centre ancien.

Le secteur C englobe le centre ancien et historique du bourg de Joyeuse, il se subdivise en trois sous-secteurs :

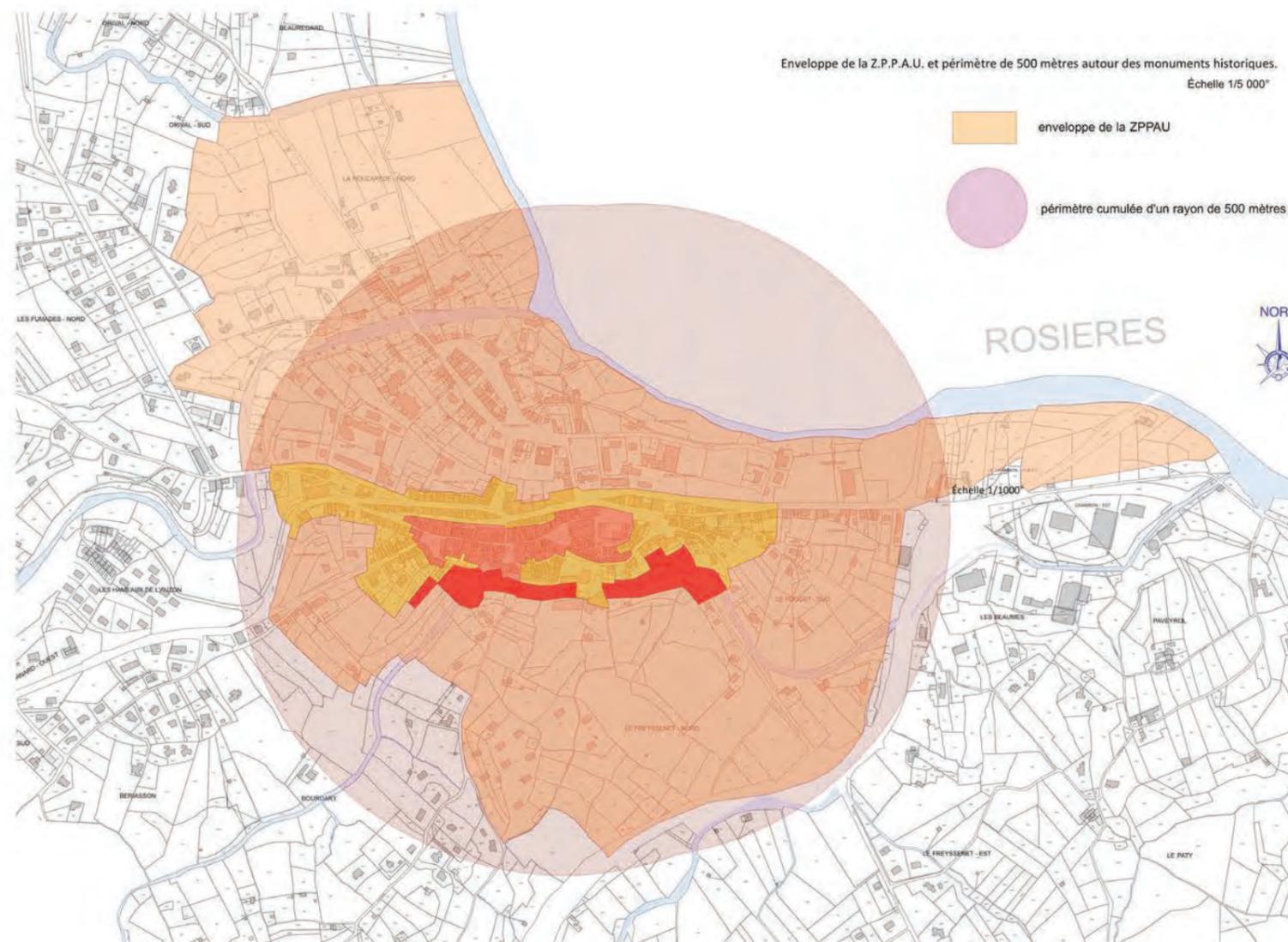
Le sous-secteur 1 C de très forte sensibilité où les surélévations, extensions, démolitions de bâtiments sont autorisées dans la mesure où elles ne compromettent pas l'ensemble urbain. Il correspond à l'extension du XIXe siècle immédiatement aux abords de la cité médiévale.

Le sous-secteur 2 C de très grande sensibilité architecturale et urbaine où toute intervention qui pourrait altérer la qualité des ensembles urbains et des éléments architecturaux est proscrite. Il correspond à la cité médiévale, basse cour et castrum.

Le sous-secteur 3 C de sensibilité paysagère naturelle de part et d'autre des berges du Bourdary en pied de la cité, où toute construction est interdite. Toutefois ce sous-secteur a été entamé par une petite partie de l'extension ouest de l'hôpital local achevée en 2007



### 1.1.2 Les Monuments Historiques de Joyeuse, création et évolution de la ZPPAU



Plusieurs bâtiments témoignent du riche passé historique de Joyeuse et de sa prospérité économique parmi ceux-ci trois édifices ont été inscrits parmi les monuments historiques par arrêté du Ministre de la Culture en date du 19 avril 1988 :

- l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle constitué de l'église Saint Pierre en totalité et de l'ancien couvent des Oratoriens, pour ses façades et ses toitures ;
- l'hôtel de Montravel daté du XVIII<sup>e</sup> siècle pour ses façades et toitures ;
- le château, actuel mairie, édifié au XVI<sup>e</sup> siècle sur les fondations d'un bâti médiéval et largement remanié au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'inscription de ces édifices a conduit en application de l'article L 621.31 du code du patrimoine à générer autour de chacun une zone de protection de 500 mètres de rayon. À l'intérieur de ce périmètre aucune construction nouvelle, aucune démolition, aucun déboisement, aucune transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble situé dans le champ de visibilité des édifices ne peut intervenir sans une autorisation préalable de l'État sur avis de l'architecte des bâtiments de France. Cette règle s'applique tant aux propriétaires privés qu'à la collectivité ou à un établissement public.

La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences a créé un nouvel outil, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, pour donner la possibilité aux élus locaux de codéfinir les règles avec l'État, afin d'adapter le cercle de 500 mètres de rayon à l'intérieur duquel cet avis est obligatoire puis de se concerter, d'expliquer et de proposer un cadre de gestion commun qui s'impose aux documents d'urbanisme.

La collectivité de Joyeuse en 1992, s'est alors attachée à mettre en place ce nouvel outil afin de définir les règles concertées entre la commune et l'architecte des bâtiments de France, pour la gestion des autorisations d'urbanisme et de travaux dans un périmètre préservant les points de vue et l'aspect cohérent de l'ensemble du bourg suivant une orientation de développement urbain de la commune. En complément de l'économie touristique stimulée par l'installation de campings aux Fumades et à Vinchannes, il s'agissait alors de rechercher des attraits nouveaux pour la ville haute avec l'installation d'artisans, de commerçants associée à une politique culturelle qui rééquilibrerait la « vocation » touristique de la commune. L'objectif poursuivi étant la mise en valeur du patrimoine de la vieille ville afin de redynamiser son centre en le revitalisant, invitant ainsi les visiteurs à pénétrer et à découvrir un ensemble urbain pittoresque. Le processus de revitalisation se complétant par la prise en compte de la ville basse où se situent les cafés, le complexe culturel et les principaux commerces. La Z.P.P.A.U. a ainsi pris un rôle important dans la reconquête du centre ancien, redonnant une dimension culturelle à l'aménagement des lieux et du bâti qui le composent, contribuant à un début de revitalisation.

Dix ans après la création des Z.P.P.A.U, la loi « paysage » du 8 janvier 1993 a étendu son application au domaine général du paysage conduisant à modifier l'intitulé de la procédure qui devient « Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ». La focalisation sur le bourg et l'absence de prise en compte de la composante paysagère de la commune avaient alors occulté l'importance que prennent les plaines des Fumades et de Beauregard au nord, mais aussi au sud le paysage agricole de terrasses sur la colline de Jamelle, formant l'écrin d'où émerge la cité ancienne. L'ouverture de la déviation des bourgs de Rosière et de Joyeuse par un nouveau tracé de la route départementale n° 104, axe majeur du Sud Ardèche, a révélé à posteriori l'importance que la plaine agricole du Freyssinet et sa costière prennent en tant que composante majeure, mettant en valeur le paysage de la commune de Joyeuse. La question se pose alors sur la nécessité d'assurer la protection d'un périmètre élargi par la prise en considération du relief et de la végétation qui structurent le paysage rural dans la logique des terrasses, des plantations d'alignement et des ripisylves des ruisseaux.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle II, a créé les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) pour remplacer les Z.P.P.A.U.P. L'A.V.A.P. est une servitude d'utilité publique comme la Z.P.P.A.U.P et en conserve les principes fondamentaux en intégrant outre l'approche patrimoniale et urbaine, les objectifs du développement durable. Elle propose ainsi une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie. Afin d'articuler plus fortement la mise en valeur du patrimoine avec l'ensemble des composantes de l'aménagement elle crée les conditions d'une plus forte coordination avec le plan local d'urbanisme (PLU). Elle a vocation à se substituer à l'horizon 2015 à la zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU).

La collectivité de Joyeuse, face aux exigences nouvelles de l'aménagement spatial de la commune, a prescrit par délibération du 15 janvier 2013 la révision de la Z.P.P.A.U. et l'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine pour intégrer, dans ses objectifs de protection, la prise en compte des impératifs de développement durable mis en évidence à l'aune des enseignements tirés de la gestion des autorisations de bâtir sur une vingtaine d'années.

## 1.2 Repères historiques

La période du Bas Moyen Âge qui s'étend depuis la disparition de l'empire romain, jusqu'à l'an Mil est mal connue, le territoire de Joyeuse semble être rattaché à la Septimanie des Wisigoths, mais reste sous l'influence des évêques du Vivarais, dont l'épiscopat est transféré d'Alba Helviorum, vers 430 à Viviers. Dès avant le XI<sup>e</sup> siècle s'élevait à la place de l'église actuelle une chapelle dédiée à Saint Pierre. Elle fut donnée en 1111 par Legeo, évêque de Viviers, à l'abbaye de Cluny avec Notre Dame de Rosières et devint un prieuré qui relevait des Bénédictins de Ruoms.

L'absence de données d'archives ne permet pas de connaître les premiers titulaires de la seigneurie de Joyeuse au début du régime féodal. Vers 1120, cette seigneurie était possédée par Guérin, prince de Luc, qui la transmet à sa fille, Vierge de Luc. Cette dernière, dénommée aussi Dame de Joyeuse et de Pradelle, l'apporta en dot lors de son mariage avec Bernard VIII de Bermond d'Anduze, seigneur d'Aleth. Leur fille Randone mariée en 1207 à Guigon de Châteauneuf, seigneur du Randonnat en hérita et transmis la seigneurie à son fils Dragonnet de Châteauneuf. Entre 1268 et 1283, il échangea son nom contre celui de Joyeuse, appellation de sa possession, puis fit ajouter à ses armes pour se différencier, les trois hydres à sept têtes qui figurent depuis dans ses armoiries, devenues ensuite celles de la cité.

À partir du castrum, délimité par le rempart, situé sur la crête rocheuse, la « basse cour » se développe au Moyen Âge vers l'ouest sur le serre dans la continuité du site fortifié mais séparé de celui-ci par un fossé. Au XII<sup>e</sup> siècle, le développement de l'habitat et de l'activité conduit à la formation d'un réel bourg. L'autonomie des habitants se confirme en 1237 par une charte de franchise garantissant le droit d'élection de quatre consuls pour administrer la cité, la tenue d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle, l'exemption des droits de leude et de péage. La cité obtient le droit de doter la « basse cour » de ses propres remparts distincts de ceux du castrum, avec portes fortifiées vers 1381, lors de la révolte des Tuchins durant la guerre de Cent Ans.

La lignée de la famille de Joyeuse issue de son fondateur comporte plusieurs descendants qui vont successivement influencer sur la destinée de la cité durant l'Ancien Régime, sans résider pour autant sur place. Louis I<sup>er</sup>, fut élevé au titre de baron de Joyeuse en 1339 par le roi Charles V. Il fut ensuite désigné par le roi Charles VI pour réprimer la révolte des Tuchins (groupements de paysans et d'artisans refusant l'impôt et menant des opérations armées de pillages). Le succès de cette mission permit alors à la famille de Joyeuse de côtoyer le pouvoir royal. Son arrière petit fils épousa en 1477, Jeanne de Bourbon, petite-fille du roi Charles VII après la transformation de la baronnie de Joyeuse en vicomté en juillet 1431.

À la même période, les échanges économiques croissants entre l'Auvergne et le Languedoc profitent au bourg de Joyeuse, situé sur les principales voies de circulation, affirmant ainsi son statut de place marchande.

Parmi la génération suivante des enfants de la famille de Joyeuse, se distingue Guillaume, évêque d'Aleth qui fut inhumé en 1554 dans la chapelle qu'il avait fait construire formant bras du transept nord de l'église Saint Pierre de Joyeuse. Pour la desservir, Guillaume de Joyeuse avait fondé un collège de cinq chanoines. Cette chapelle utilisée pour les seigneurs de Joyeuse communiquait par un passage voûté avec le château que la famille de Joyeuse fit construire sur les ruines de la bâtisse féodale. Il sera achevé par Jean de Joyeuse en 1555 suivant les règles de composition architecturale de la Renaissance. Plus avant dans le siècle, en septembre 1570 le territoire de Joyeuse se précise, se séparant de Saint Alban suivant une délimitation établie par Marie de Batarnay, vicomtesse de Joyeuse. En témoigne aujourd'hui, l'empreinte d'une main gravée sur le rocher qui domine Garel, donnant au lieu le nom de « Main de Madame ». Avec deux de ses enfants, figures de la vie politique de l'époque, va s'éteindre la lignée mâle de la famille de Joyeuse :

Anne de Joyeuse, est favori et confident du roi Henri III qui le charge de nombreuses missions diplomatiques. En 1579, il est nommé Gouverneur du Mont Saint Michel et en 1581 la vicomté de Joyeuse est érigée en duché-pairie avant son mariage avec Marguerite de Lorraine, demi-sœur de la reine Louise.

Il poursuit son ascension avec sa nomination comme gouverneur de Normandie, il est tué à la tête de son armée lors de la bataille de Coutras en 1587, opposant Henri de Navarre, protestant, futur Henri IV. Toutefois la forte personnalité d'Anne de Joyeuse protégea la cité de Joyeuse lors des guerres de Religion, qui ne fut ni assiégée, ni inquiétée tandis que le prieuré de Rosières était dévasté en 1562, 1567 et 1568, le cloître des Cordeliers de Largentière ravagé en 1562 par le seigneur de Versas.



François de Joyeuse est archevêque de Narbonne en 1581 à l'âge de 19 ans, il est nommé cardinal en 1583 par le pape Grégoire XIII, puis évêque de Rouen en 1605. Fin diplomate, il plaida la cause d'Henri IV, converti au catholicisme, et défendit les intérêts du royaume de France lors des élections des papes Léon XI et Paul V consolidant son autorité à Rome et son crédit en France. Au retour de l'un de ses voyages à Rome il dota l'église Saint Pierre du tableau de l'Annonciation, attribué par la tradition orale à l'école de Raphaël (actuellement dans l'église, classé au titre d'objet le 09/09/1969). Un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle figurant le portrait du cardinal est accroché à la mairie de Joyeuse (classé monument historique au titre d'objet le 14/11/1974 et son cadre redoré au bronze, classé le 20/10/1962). Il meurt de dysenterie à Avignon en 1615 et est enterré à Rouen.

Portrait classé monument historique du cardinal François de Joyeuse

Sa nièce, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse forte de ses appuis auprès du pape Paul V, fait ériger Joyeuse en paroisse en 1617 ou 1618, dépendant précédemment de celle de Rosière. Les Oratoriens (Ordre né de la Contre-Réforme) remplacent les chanoines. Suivant les instructions du cardinal de Joyeuse, les pères Oratoriens entament à partir de 1629 le chantier de construction du collège au nord de l'église qui durera jusqu'en 1645. Cette institution qui formera quelques disciples acquis aux Lumières, ultérieurement aux idéaux de la Révolution, notamment François Boissel, actif durant la Révolution et penseur pré-communiste dans le courant de l'utopie égalitaire. Cette institution perdurera jusqu'en 1789. Entre 1669 et 1675, l'église est reconstruite et agrandie en lieu et place de celle préexistante qui est partiellement démolie à l'exception du chœur, de la chapelle ducale de 1554 et des chapelles au nord de la nef. Cette extension vers l'Ouest implique la réalisation d'un parvis qui se termine sur l'imposant soutènement reprenant l'enceinte du castrum médiéval en surplomb de l'actuel square André. Le premier compoix mentionnant les propriétés de tous les habitants de Joyeuse, Rosières et du Bas-Balbiac est établi en 1678.

Jusqu'à la Révolution, la cité se maintient globalement à l'intérieur des remparts qui progressivement perdent leur fonction défensive, absorbés par l'habitat. Cependant, le développement économique durant le XVIII<sup>e</sup> siècle avec la production de la soie et son commerce induit des restructurations à l'intérieur de la cité médiévale. La construction d'hôtels particuliers de commerçants enrichis, la constitution de petits faubourgs aux portes est et ouest de la ville ainsi que le long du Bourdary avec les tanneries confortent le statut du bourg. Plusieurs événements pré révolutionnaires marquent la vie de la cité sans pour autant porter conséquence à sa prospérité, ainsi Joyeuse ne fut concernée ni par les dragonnades ni par la guerre des Camisards.

La Révolte de Roure en mai 1670, importante jacquerie antifiscale dans le contexte économique difficile du « petit âge glaciaire », atteint le bourg où 4000 hommes en armes occupent la cité et pillent les commerces. En septembre 1735, mille paysans armés et déguisés envahissent la ville, dérobant au consul et collecteur de la commune le produit de la taille. En 1783, l'insurrection des masques s'apparentant à une fronde diffuse vise essentiellement notaires et notables riches. Le conseil municipal de Joyeuse prend des mesures préventives : contrôle et fermeture des portes, de l'escalade des arbres en bordure du Grand Jeu. 200 hommes de troupes cantonnent à Joyeuse

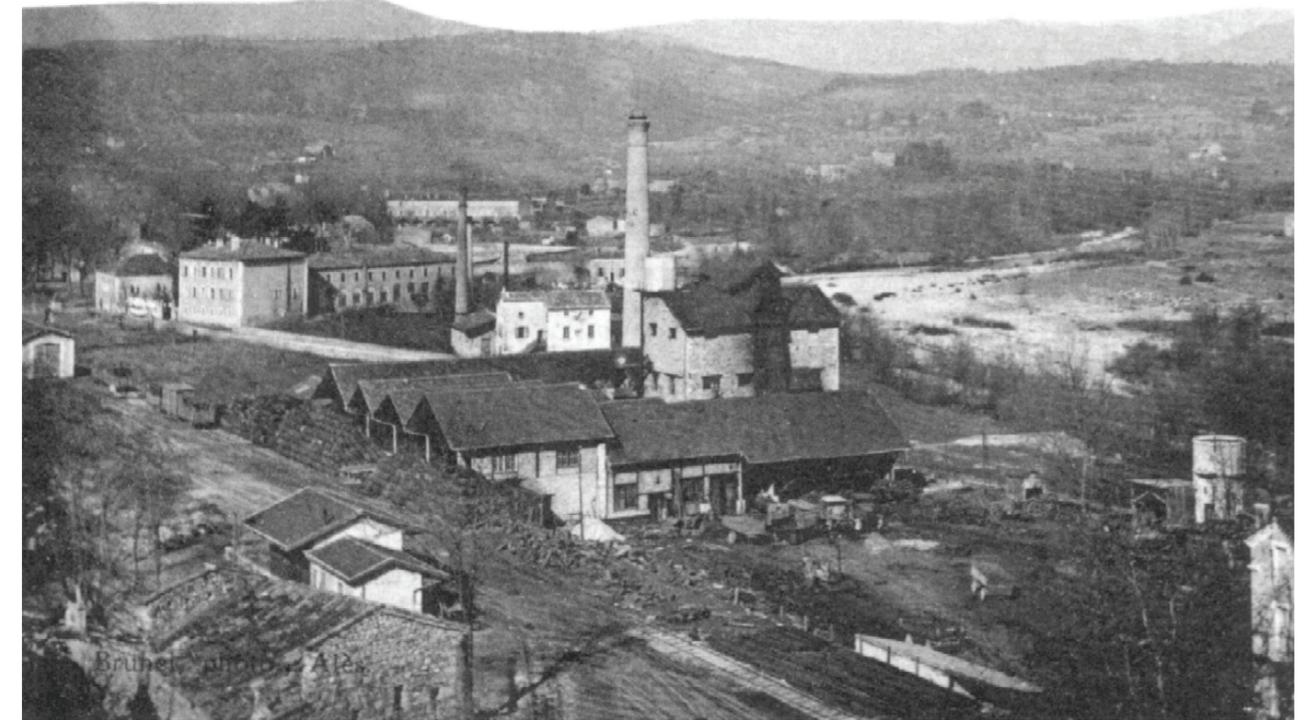
La Révolution fut une période agitée à Joyeuse : crainte de brigandages ou « grande peur » en juillet 1789, proximité du foyer contre révolutionnaire des « Camps de Jalès », règlement de comptes entre notables acquis ou non aux « nouvelles idées », installation de la guillotine place de la Grand Font .... Siège du District du Tanargue un temps, en bonne position pour devenir sous-préfecture, elle fut finalement supplantée par Largentière. La flèche du clocher est détruite en 1794 et remplacée par un toit à quatre pentes en tuiles, le culte de la déesse Raison est célébré dans l'église. Une partie du château est aussi très endommagée.

Plus particulièrement, entre 1825 et 1850, Joyeuse connaît une période de prospérité exceptionnelle avec le commerce de la soie qui est liée à l'approvisionnement en matière première de l'industrie lyonnaise. En témoignage, la construction de la « salle du pesage des soies », au sud de la place de La Peyre, entamée à partir de 1813 et destinée au contrôle des transactions et de la perception des droits. Avec le développement de la soie, la ville s'étend peu à peu vers les bords de La Beaume. L'augmentation de population, le maximum est atteint dans les années 1860 avec 2 700 habitants, motive l'agrandissement de l'église Saint Pierre en 1826 par la construction de la chapelle Saint Régis formant le bras sud en symétrie avec la chapelle ducale. La réalisation de l'abside actuelle à 5 pans supprimant le chevet plat d'origine de l'église intervient en 1849. Une bourgeoisie industrielle s'installe à Joyeuse. Vers 1806, l'aile ouest du château, endommagée durant la Révolution, est démolie, la municipalité de l'époque manquant de moyens financiers ne pouvait la restaurer. La rue le long du chevet de l'église est ouverte. Vers 1830, la cour du château limitée par le rempart est prolongée sur 3 arches monumentales dominant la place de la Brèche et une halle, aujourd'hui garage municipal, est construite sur l'emplacement de l'aile ouest. À partir de 1854, la pébrine, maladie du ver à soie conduit en quelques années à l'effondrement du marché provoquant la régression de la vie économique de la région.



carte postale de 1923 avec l'usine à tanin en premier plan

La première Guerre mondiale mit fin à cette activité. Toutefois l'industrie manufacturière textile se maintient à Joyeuse jusque vers les années 50 dans les bâtiments édifiés à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle notamment avec les ateliers Laville dont le fondateur fut à l'origine de l'électrification de la ville en 1895. Le secteur industriel de Joyeuse se développe alors dans les quartiers de la Grand Font, du Moulin Neuf et du Pré du Château à proximité de La Beaume dont l'eau procure la source d'énergie principale.



Le quartier de la Grand Font carte postale, première décennie du XXe siècle, début de l'urbanisation et filature en second plan

En 1910, la ligne de tramway des chemins de fer départementaux d'Uzer aux Vans est ouverte. Elle traverse les quartiers récents le long de la nouvelle route nationale desservant notamment l'importante usine de tanin (qui participera à la réduction notable de la châtaigneraie) implantée dans le quartier du Pré du Château, actuel secteur de chalandise. Vers 1920, l'installation de réfugiés venant d'Arménie participe à la reconversion d'une partie de l'activité de tissage par l'implantation d'une entreprise de tapis. En 1926, l'installation du monument aux morts, en bordure de la route nationale, à son croisement avec la rue de la Calade suscita alors de nombreuses réactions. Cette œuvre de Gaston Dintrat, statuaire nationally reconnu pour la qualité de ses monuments, intitulé « Ce qui ne meurt pas » fut jugée pacifiste voire antimilitariste dans le contexte de l'époque. L'évolution des mentalités et la construction européenne en fait aujourd'hui un monument singulier.

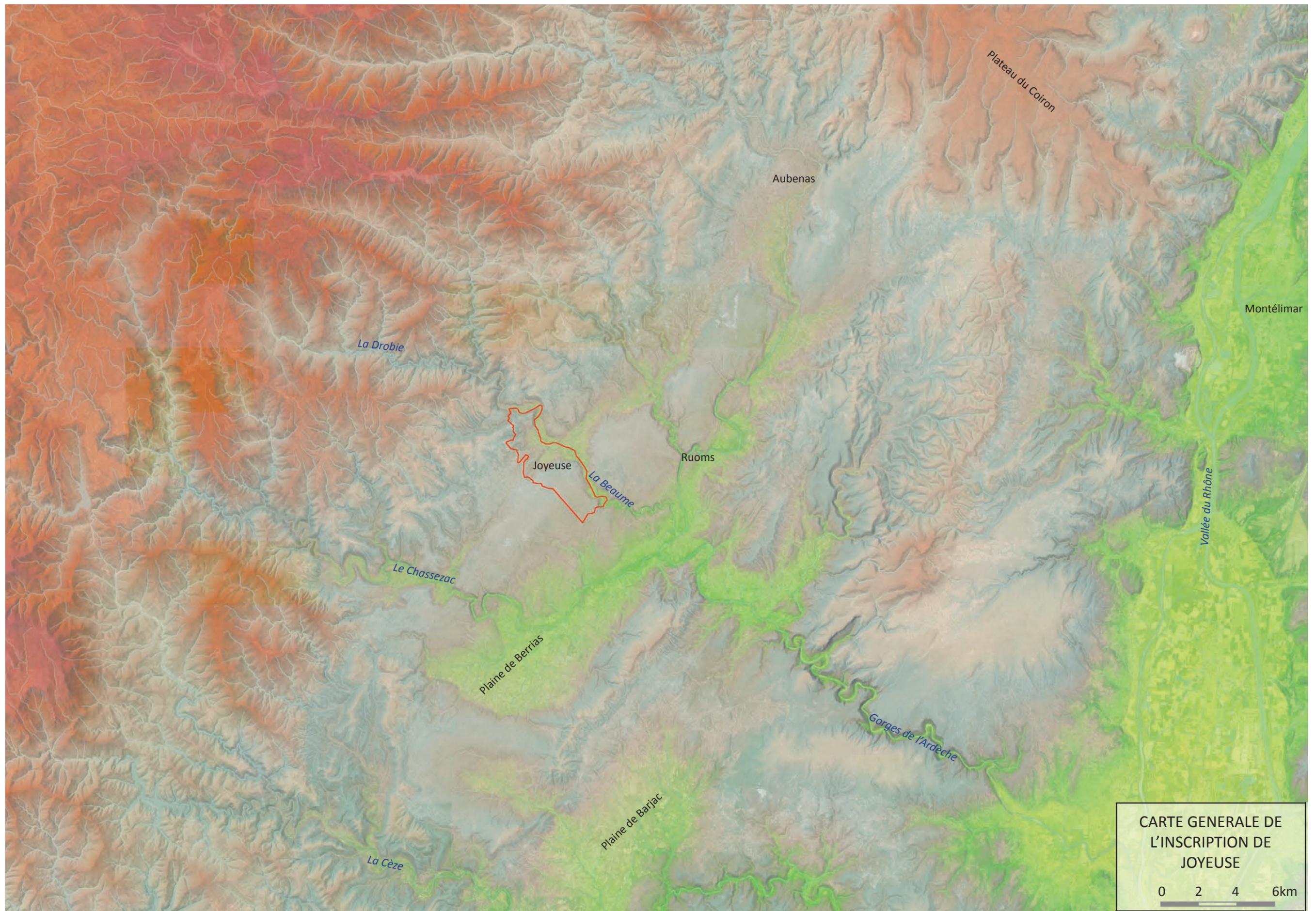


Le monument aux morts (Photo Simone Delubac)



La gare de tramway devant l'usine à tanin Roubin - Carte Postale avant 1914

## II- Le patrimoine architectural, urbain, paysager, historique et archéologique



## 2.1 Géomorphologie et structures paysagères

### 2.1.1 L'inscription de Joyeuse

La commune de Joyeuse s'étire du nord au sud sur une distance d'environ 7,5 kilomètres traversée par des séries géomorphologiques très différenciées qui génèrent des paysages contrastés.

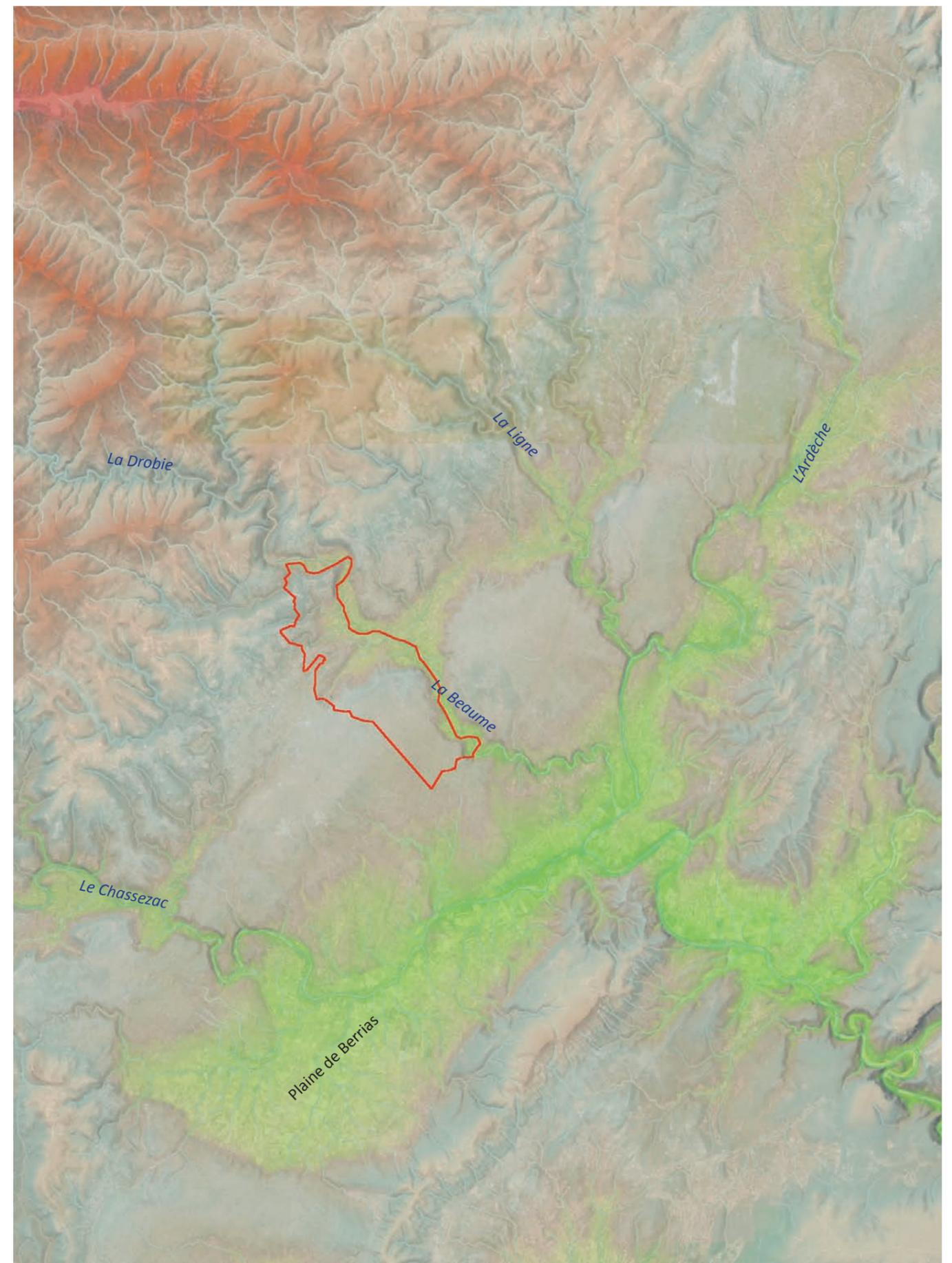
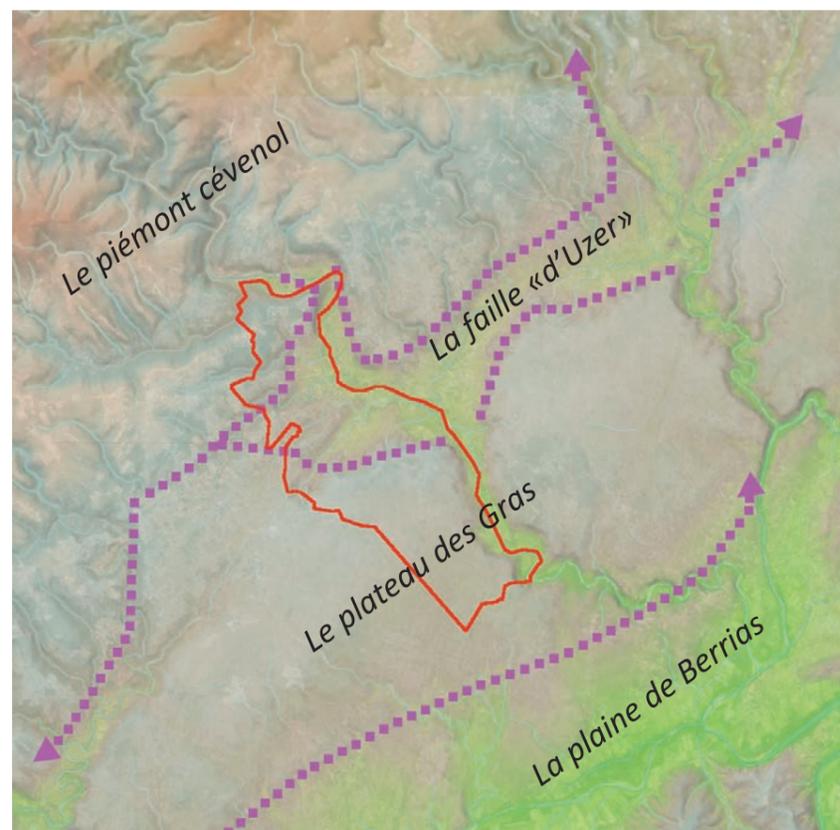
Au sud s'élève le plateau jurassique des Gras marqué par la présence du calcaire. Les chênes blancs, quelques chênes verts et les buis dominent largement le paysage. Ce plateau est entaillé par de profondes gorges creusées sous l'effet de la dissolution du calcaire par le gaz carbonique contenu dans l'eau des rivières. Ainsi, au niveau de Joyeuse le plateau des Gras est entaillé par le passage de la Beaume qui chemine depuis le nord ouest vers le sud est.

Le plateau des Gras est bordé, au nord, par une profonde dépression nommée « la faille d'Uzer » au creux de laquelle chemine le ruisseau de Cheysette. Cette faille, traversée par la Beaume dans le sens nord/sud abrite des terres agricoles de grande qualité qui accueillent de nombreux vignobles, quelques terres labourables et des prairies.

Au nord de la faille d'Uzer, se déploie une vaste plaine formée par les dépôts alluvionnaires successifs de la Beaume. Cette plaine horizontale offre un fort contraste avec les premiers contreforts des Cévennes.

Au cœur de ce paysage émerge nettement le bourg de Joyeuse implanté sur une butte de tuffe située à environ 35 mètres en surplomb de la plaine alluviale.

Enfin, au nord, la plaine est bordée par le piémont cévenol marqué par les granites, gneiss et schistes. La végétation acidophile où alternent châtaigniers et pins génère un paysage très différent annonçant celui des Cévennes.

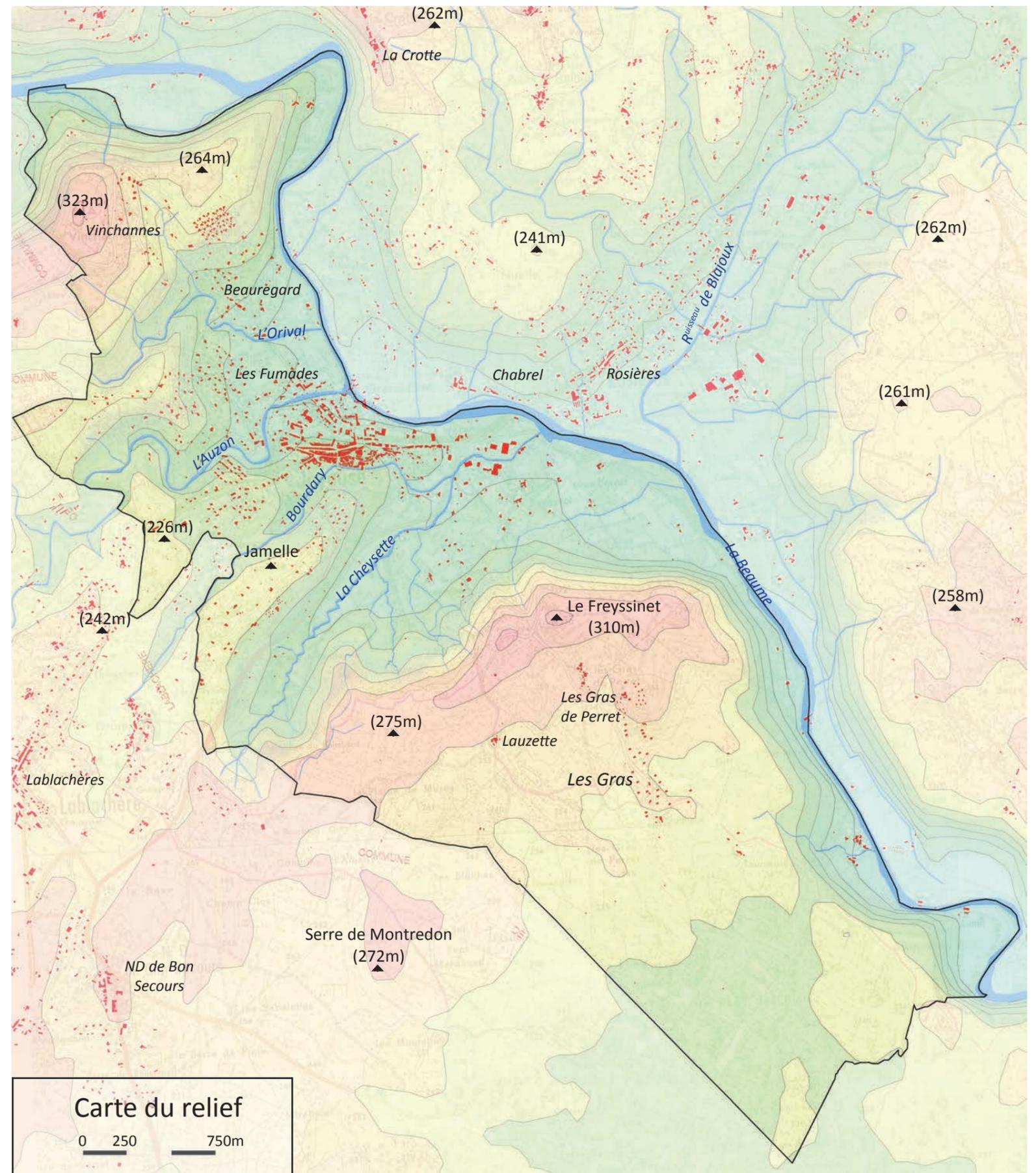


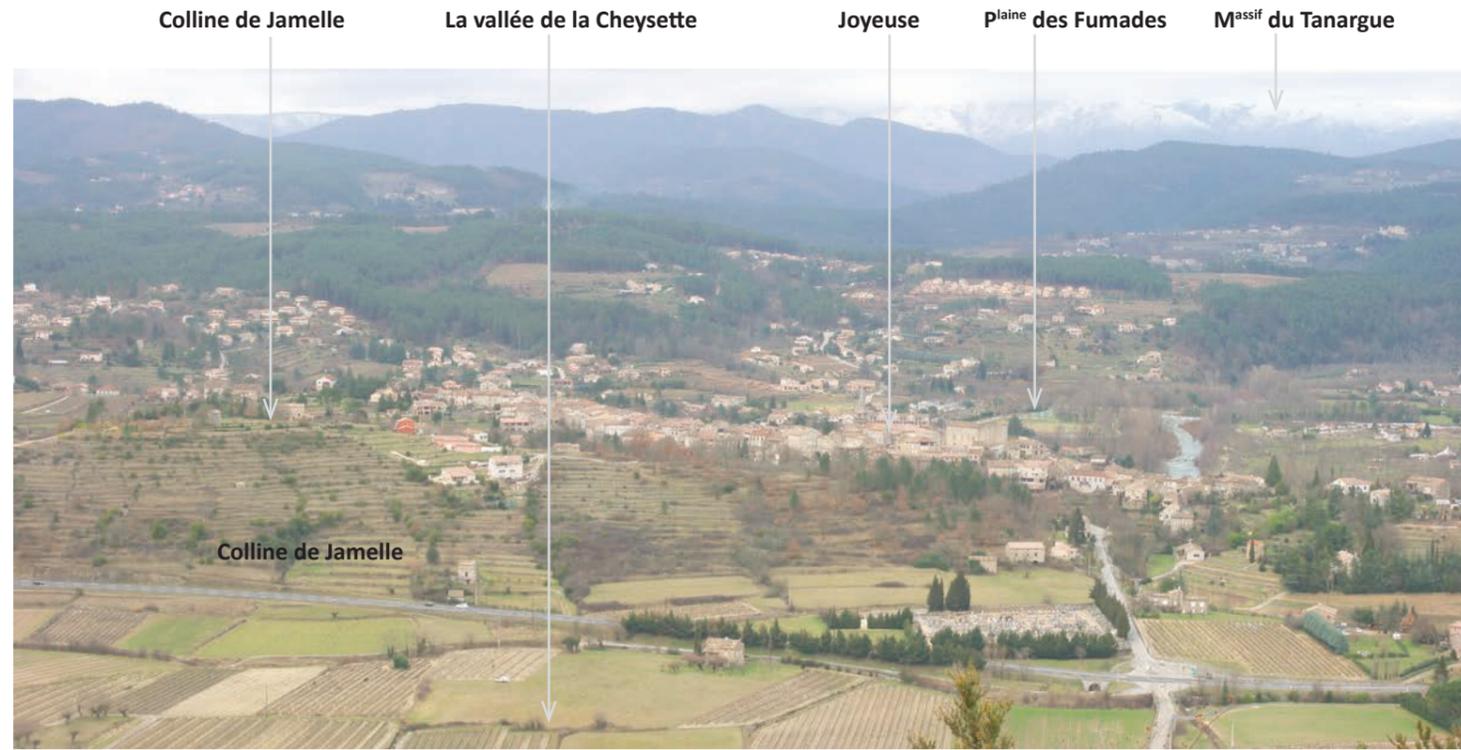
### 2.1.2 La topographie communale de Joyeuse

La topographie de Joyeuse s'organise en bandes parallèles qui suivent un axe sud/ouest nord/est assez marqué.

- Au sud s'étire le plateau jurassique des Gras culminant à 310 mètres d'altitude au sommet de la côte du Freyssinet. Le plateau s'abaisse ensuite en pente douce en direction de la plaine de Berrias. Les implantations bâties d'origine agricole (La Lauzette, Les Gras de Perret) se sont d'ailleurs implantées sur le revers du puech du Freyssinet en exposition sud.
- Au nord, le plateau des Gras est interrompu brusquement par la vallée de Cheysette qui marque la limite sud de la «Faille d'Uzer». Ce cours d'eau est constitué par la réunion de plusieurs petits affluents qui collectent les eaux pluviales sur la costière du Freyssinet et sur la colline de Jamelle. Cette vallée, large et peu encaissée accueille une vaste plaine agricole où alternent terres labourables et vignobles.
- Au nord de la vallée de Cheysette s'étire le long serre de Jamelle qui sépare les ruisseaux de Cheysette, au sud et du Bourdary, au nord. Cette colline, sépare visuellement le bourg de Joyeuse de la plaine agricole de Cheysette. L'ensemble de la colline de Jamelle était autrefois cultivée comme en témoigne la remarquable présence de terrasses, de murets, de clapas ou de chemins.
- Au nord de la colline de Jamelle, blotti entre les ruisseaux du Bourdary, de l'Auzon et de la Beaume, s'élève une butte de tuffe sur laquelle est implanté le bourg de Joyeuse. Cette implantation singulière engendre des points de vue sur la silhouette du bourg de très grande qualité.
- Au nord de l'Auzon s'étire la plaine agricole des Fumades et de Beauregard formée par les dépôts alluvionnaires déposés par la Beaume ;
- La plaine des Fumades et de Beauregard est fermée au nord et à l'ouest par les reliefs de Vinchannes qui annoncent le piémont cévenol accueillant des sols granitiques et shisteux permettant anciennement la culture du châtaignier de plus en plus colonisé par les pins maritimes.

Le territoire communal de Joyeuse ne présente pas de reliefs imposants mais leur organisation et leur contraste génèrent un paysage très varié.





1- Vue sur la silhouette de Joyeuse implantée en piémont du Tanargue



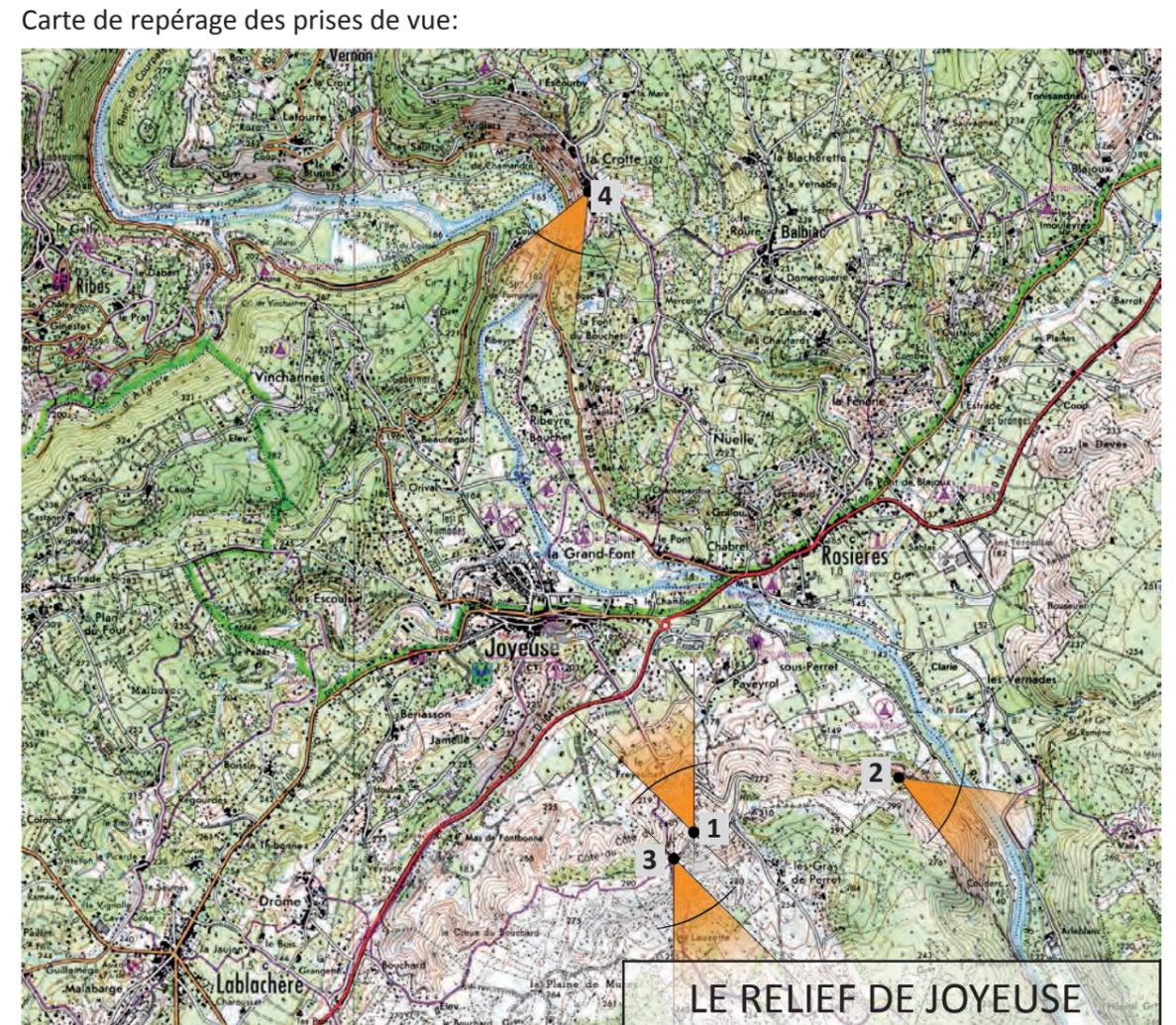
2- Les gorges de la Beume en surplomb du mas de Gareil



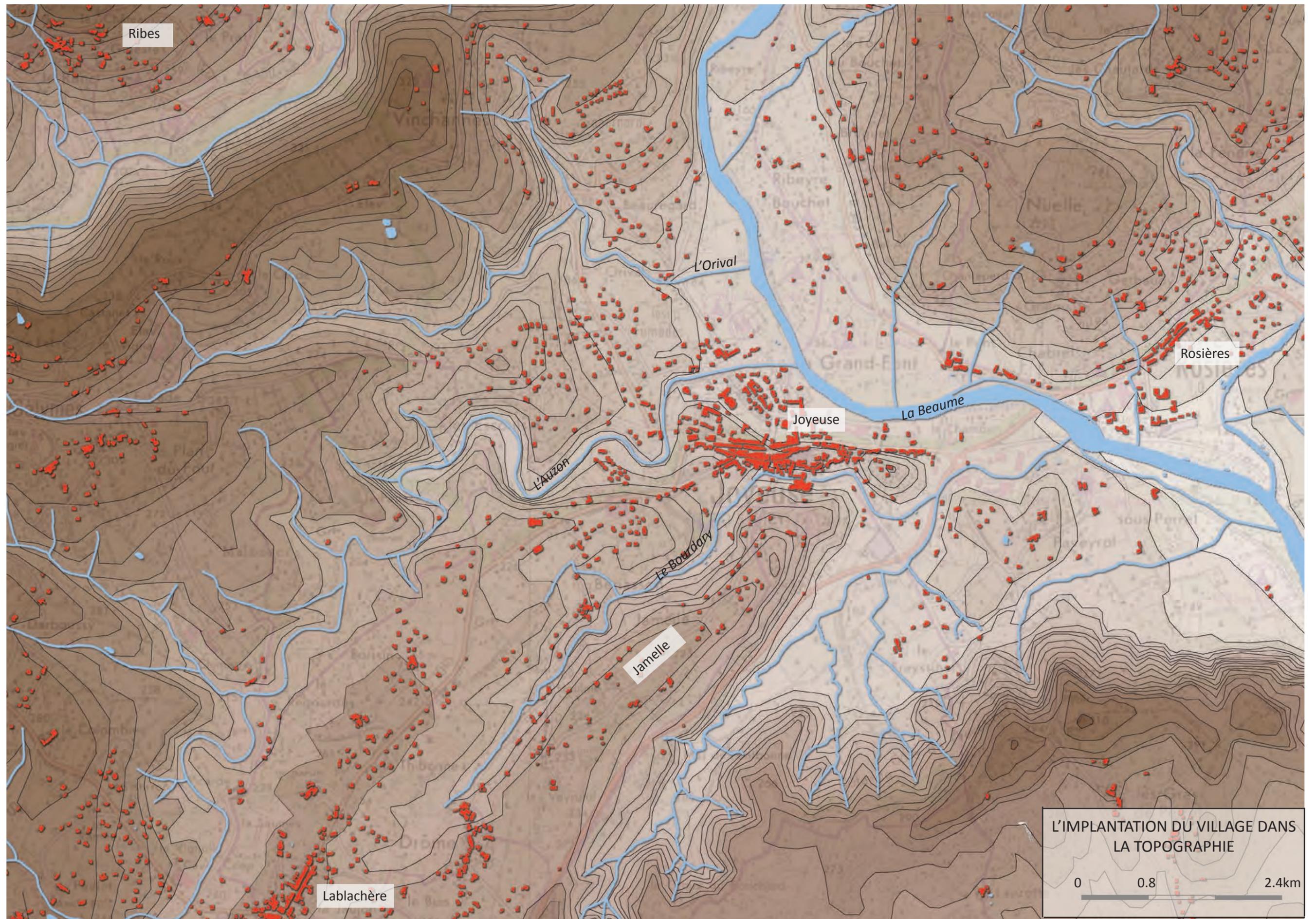
3- Vue sur les Gras de Perret et la plaine de Mure dont l'altitude varie entre 240 et 280 mètres



4- La silhouette nord de Joyeuse depuis le hameau de la Crotte (Commune de Rosières)



LE RELIEF DE JOYEUSE



Le Bourdary

L'Auzon

La Baume



Le bourg de Joyeuse est implanté sur une légère éminence de tuffe orientée suivant un axe est/ouest séparant les ruisseaux du Bourdary au sud et de l'Auzon au nord et en léger surplomb du lit mineur de la Baume situé à l'est.

Cette situation particulière permet d'offrir au bourg deux silhouettes villageoises particulièrement bien dessinées au sud et au nord:

- La silhouette sud du bourg se découvre au dernier moment depuis le sommet de la colline de Jamelle.
- La silhouette nord émerge nettement au dessus de la plaine alluviale des Fumades et se découvre depuis des points de vue lointains et notamment depuis les quartiers de Beauregard ou de Vinchanes.



Vue sur la silhouette sud de Joyeuse depuis la colline de Jamelle



Vue sur la silhouette nord de Joyeuse depuis la plaine alluviale des Fumades

## LE RELIEF ET LA SILHOUETTE DE JOYEUSE

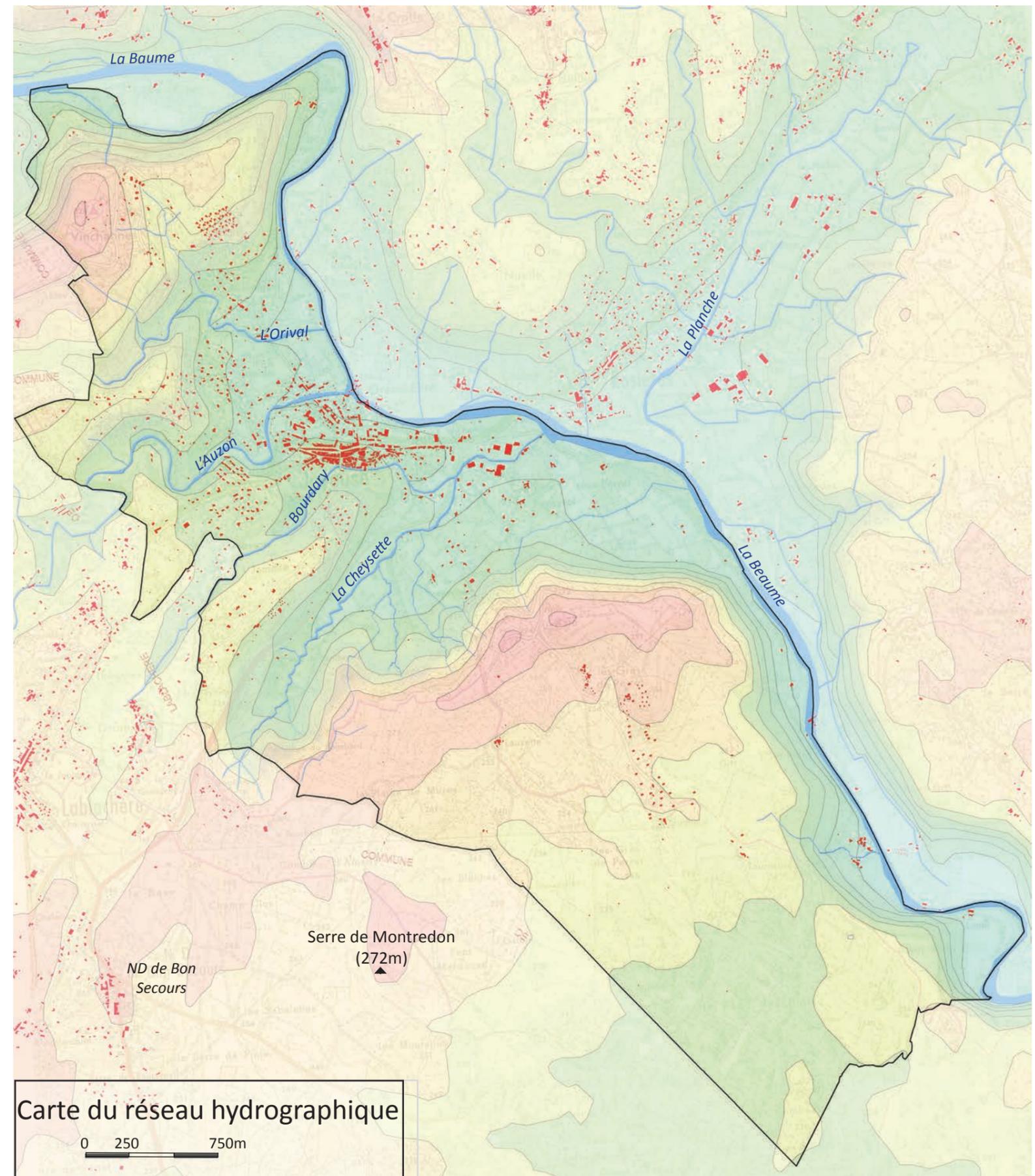
### 2.1.3 Le réseau hydrographique de Joyeuse

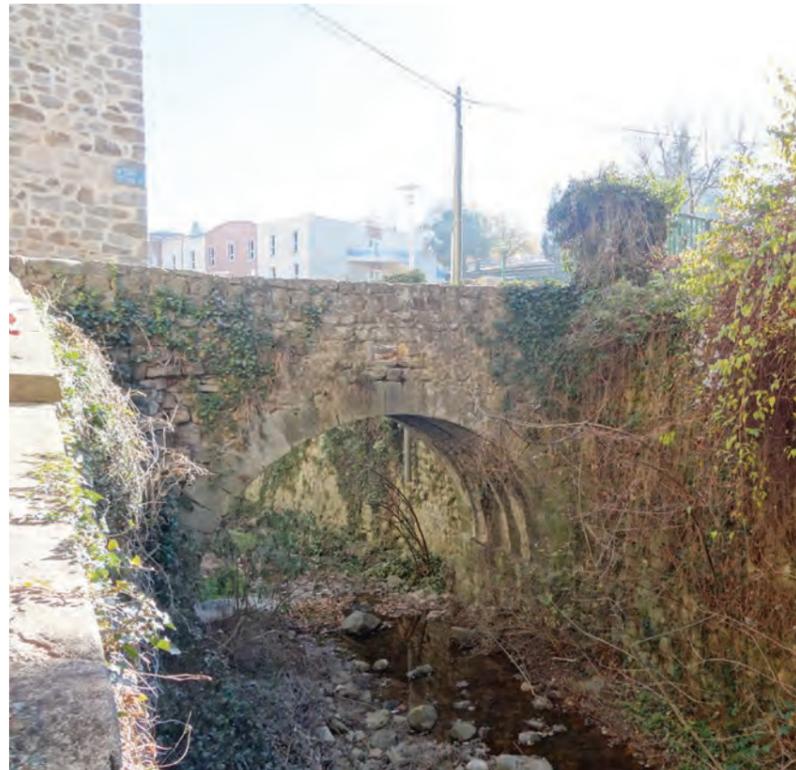
L'ensemble des cours d'eau qui cheminent sur le territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de la Beaume. La rivière longe le territoire communal sur ses franges Nord et Est. A l'est, la Beaume sépare les communes de Joyeuse et de Rosières tandis qu'au nord, la rivière marque la limite entre Joyeuse et Vernon.

La structuration du relief génère la présence d'un fin chevelu hydrographique qui irrigue le territoire selon des axes sud/ouest, Nord/est bien marqués:

- Au sud, chemine le ruisseau de Cheysette qui serpente au cœur de la plaine du Freysinet;
- Au centre du territoire, le serre accueillant le village est encadré par les ruisseaux du Bourdary au sud et de l'Auzon au nord. Le ruisseau du Bourdary trouve d'abord sa confluence avec le ruisseau de Cheysette avant de rejoindre la Beaume sur le quartier du Chambon;
- Au cœur de la plaine alluviale des Fumades chemine l'Orival qui sépare la plaine des Fumades au sud, du quartier de Beauregard au nord.

La plupart de ces cours d'eaux sont à sec ou pourvu d'un filet d'eau la plus grande partie de l'année. En revanche, ils grossissent dans des proportions spectaculaires après les épisodes pluvieux de l'automne ou du printemps.





Le pont de la descente du Barry franchissant le ruisseau du Bourdary



Pont franchissant le ruisseau temporaire de la Cheysette. Le pont lie Joyeuse au hameau du Freyssinet



Le ruisseau de l'Orival au coeur de la plaine agricole des Fumades



Le Bourdary formant la limite sud du bourg médiéval



Le hameau de Garrel implanté à proximité de la Beume



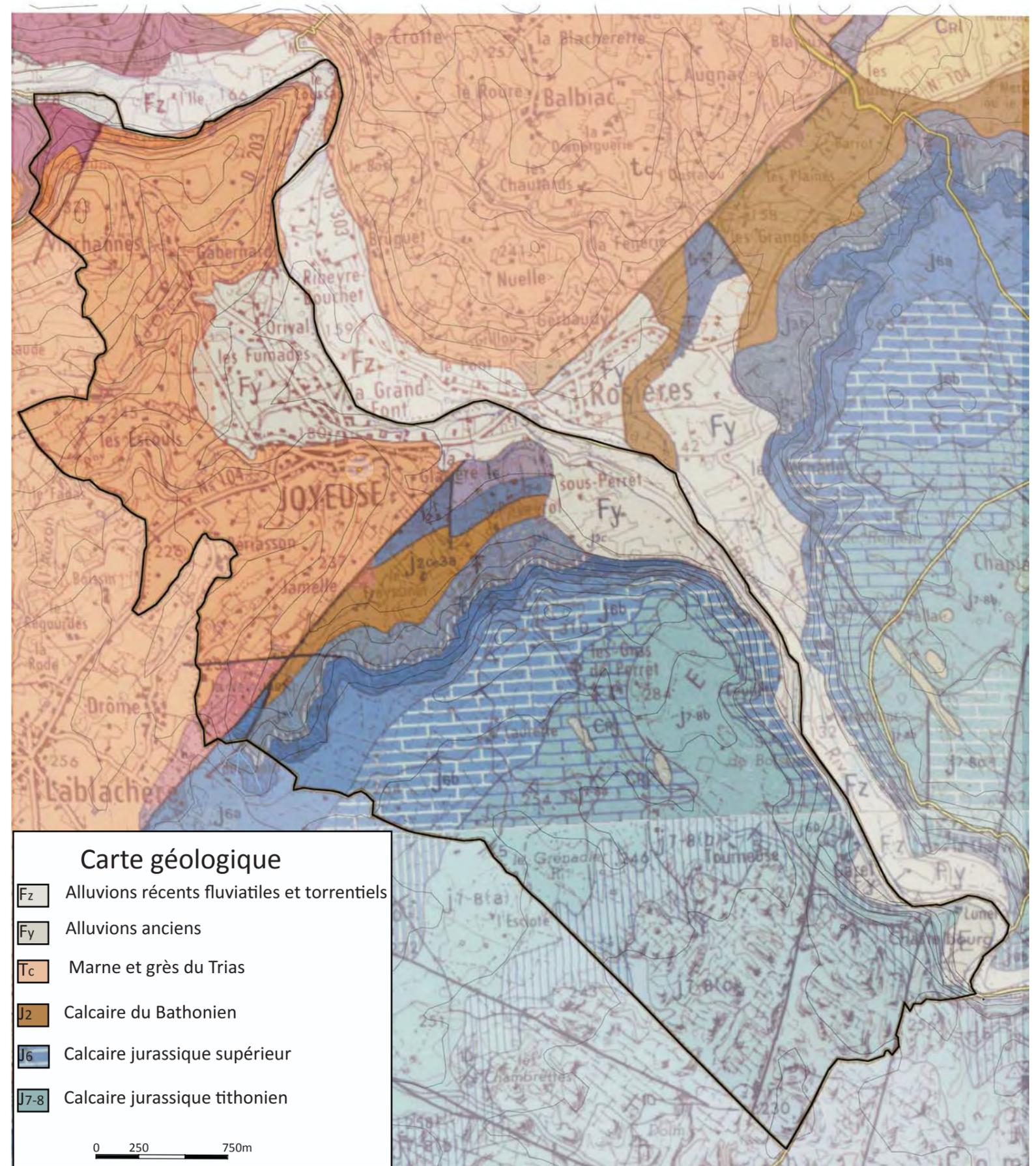
Lavogne sur le plateau du Freyssinet à l'usage des troupeaux

## LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

### 2.1.4 La géologie de Joyeuse

Le territoire communal de Joyeuse est traversé par une importante faille géologique, dite de «Joyeuse» orientée Sud/Ouest - Nord/Est qui sépare la commune en deux domaines géologiques distincts mettant en contact les formations du Trias et celles du Jurassique:

- Au nord ouest de la commune, le domaine géologique du Trias domine. Sa formation détritique de base est un complexe d'arénites et de rudites siliceuses. La partie supérieure est composée de formation de grès sur une profondeur d'environ 100 à 150 mètres entre des argilites et des dolomies. Il convient également de noter que les terrasses alluviales des Fumades et de Sous-Perret sont composées de produits de déjection torrentiels (blocs, galets, cailloutis, graviers, sables).
- Au sud est, les calcaires du jurassique dominant largement et se présente comme un panneau monoclinale, basculé vers le Sud-Est formant le plateau des Gras.



## 2.1.5 Le couvert végétal de Joyeuse

### 2.1.5.1 Les boisements

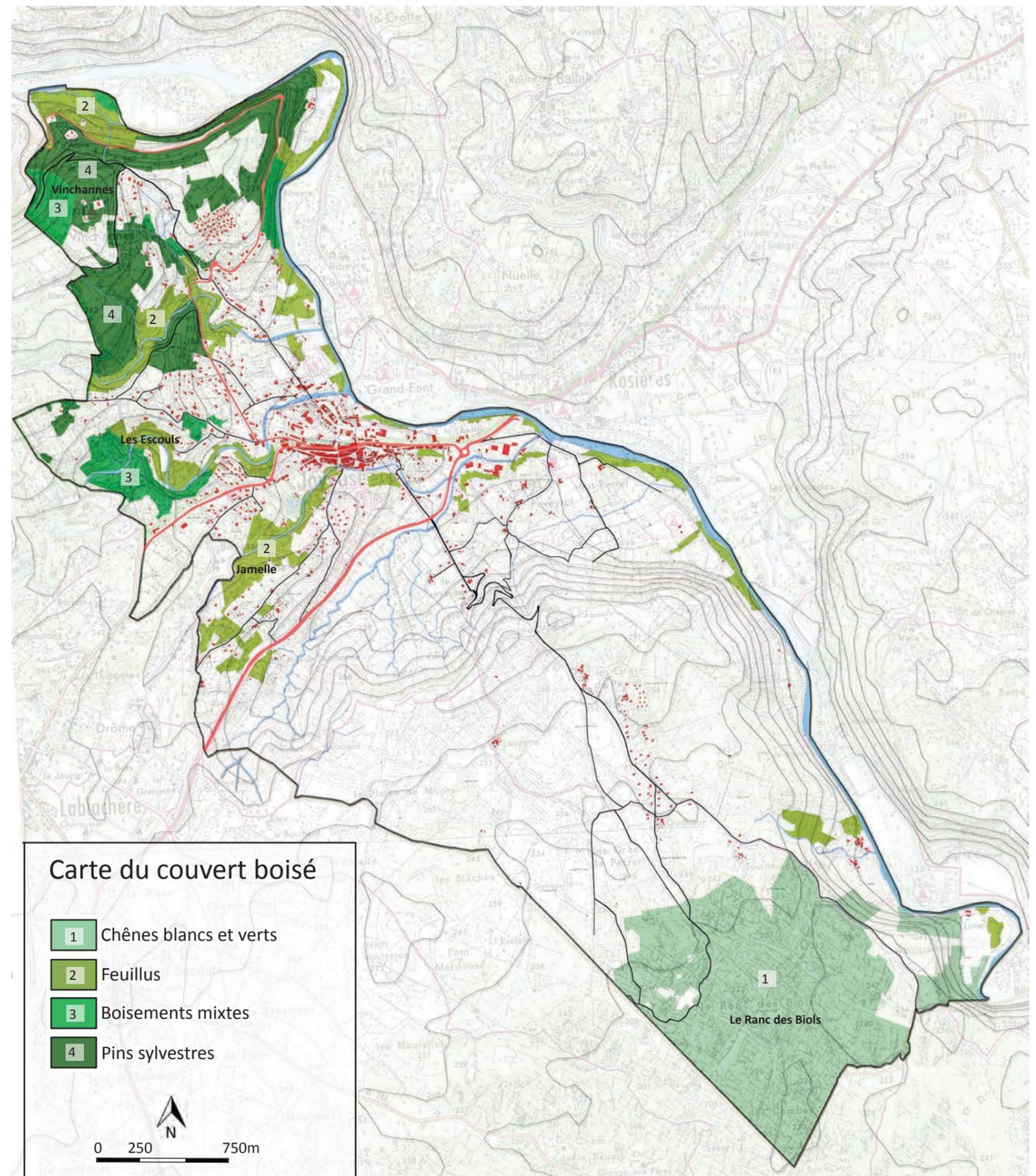
Le territoire communal de Joyeuse anciennement très cultivé accueille assez peu de boisements.

Toutefois, la déprise agricole observée au cours du XXe siècle et notamment la disparition des pâturages ovins extensifs génèrent une colonisation importante des paysages par les ligneux.

Au sud, le plateau des Gras, autrefois très dénudé accueille sur sa moitié méridionale, des boisements de chênes blancs et de chênes verts particulièrement adaptés aux conditions climatiques et géologiques des plateaux calcaires méditerranéens. Cette végétation xérophile tend à s'étendre à la place des anciens parcours ovins.

A l'opposé de cette végétation adaptée aux conditions sèches des plateaux calcaires, prospère, le long de la Beaume et de ses affluents, un fin cordon de ripisylve. Ces boisements sont composés d'essences appréciant les milieux frais et humides comme les frênes, les saules, les ormes, les peupliers blancs et noirs... Toutefois, sur le territoire communal les ripisylves sont minces et discontinues. Malgré leurs finesse, les ripisylves constituent néanmoins des espaces tampons à l'interface des milieux aquatiques fragiles et des milieux agricoles.

Au nord et nord/ouest de la commune, les affleurements schisteux et siliceux favorisaient le développement de châtaigneraies. Abandonnées et victimes de plusieurs maladies, elles sont peu à peu colonisées par les pins qui couvrent les collines de Vinchannes.





Les boisements de résineux qui couvrent les collines au nord de la commune



Cordon de ripisylve encadrant la Beaume dans le quartier de Grand Font



Ripisylve et boisements éparses le long de l'Auzon



Boisement de chênes blancs, buis et génévriers à la rupture de pente entre le plateau des Gras et la Baume

LES BOISEMENTS

### 2.1.5.2 Les terres agricoles

La totalité du paysage de Joyeuse est façonné par l'activité agricole. Toutefois, l'importante déprise observable depuis le derniers tiers du XIXe siècle entraîne une modification assez profonde des paysages.

Ainsi, le plateau des Gras, autrefois largement pâturé par des troupeaux ovins et caprins, accueille aujourd'hui une végétation mixte où se mêlent d'anciennes pelouses calcicoles de plus en plus colonisées par les églantiers, chênes blancs, genévriers et buis. Les prairies rases se concentrent principalement à la rupture de pente du plateau.

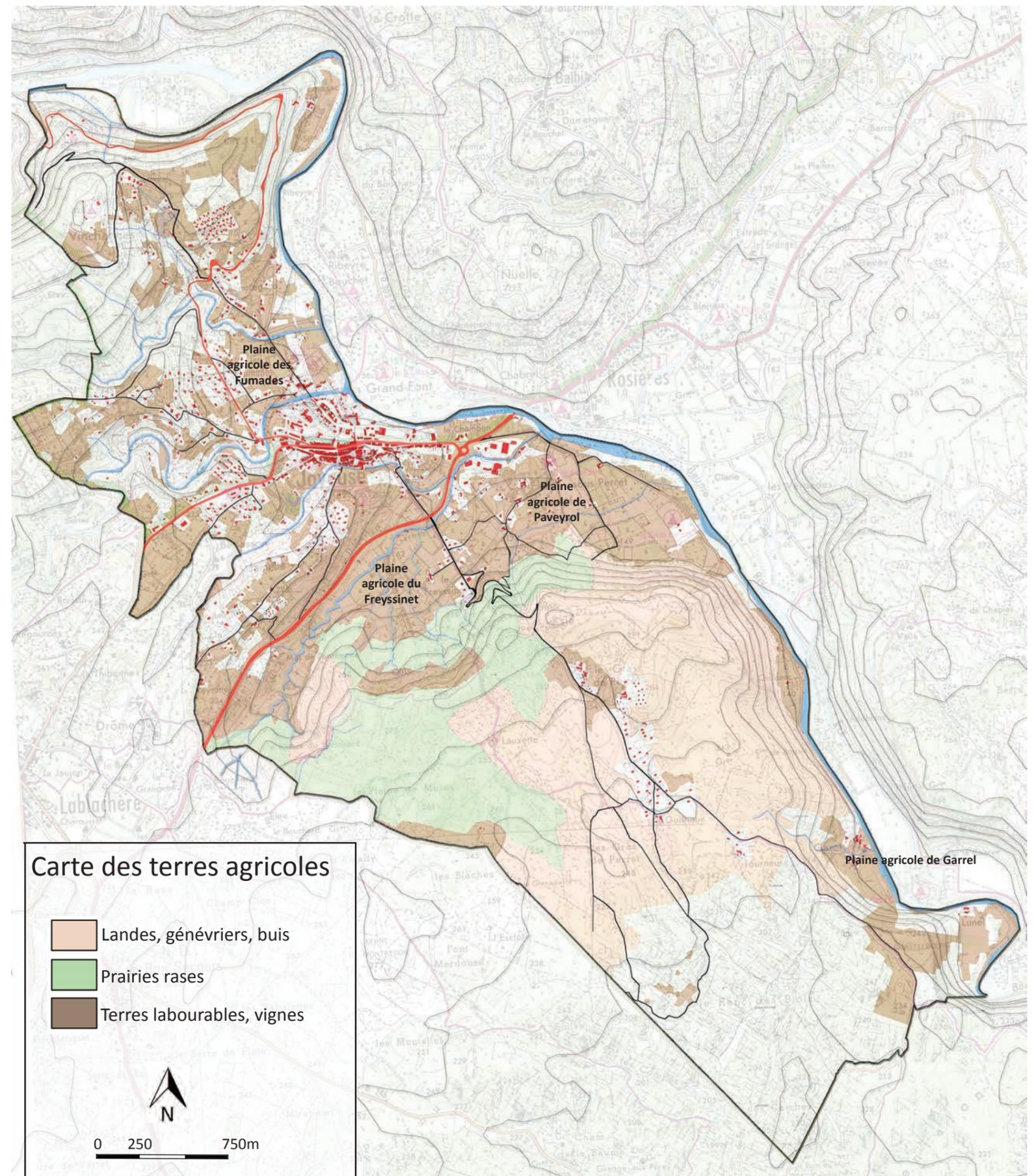
Malgré la disparition du pâturage ovin extensif sur le plateau, les traces de cette activité sont très nombreuses et façonnent le paysage du plateau des Gras. Ainsi, le territoire est ponctué par des murets de pierres, des clapas, résultant de l'épierrement des champs, une lavogne, pour permettre l'abreuvement des troupeaux et de nombreuses faïsses au revers sud du puech de Freyssine qui forme un patrimoine agricole vernaculaire de grande qualité.

Plus au nord, la vallée de Cheysette, les plaines du Freyssinet, de Paveyrol, des Fumades et de Beauregard accueillent une agriculture dynamique principalement constituée de vignobles, de terres labourables et de rares prairies.

Toutefois la plaine alluviale des Fumades et de Beauregard a connu des extensions résidentielles très importantes depuis les années 1970 qui rompent les continuités agricoles.

La colline de Jamelle située au sud du village possède un patrimoine agricole assez spectaculaire. En effet, l'ensemble de la colline est aménagé par des terrasses agricoles encore très visibles aujourd'hui. Ces terrasses sont largement perceptibles depuis le rebord du plateau des Gras mais également depuis le village. La confrontation entre la silhouette du bourg et ce patrimoine agricole crée un paysage de très grande qualité. Malheureusement de nombreuses constructions résidentielles ont détérioré ce paysage emblématique.

A l'extrémité nord du territoire, les collines de Vinchannes étaient plantées de châtaigniers encore visibles aujourd'hui mais de plus en plus envahis par des peuplements de pins. En revanche, certaines faïsses exposées au sud accueillent encore un nombre conséquent d'oliviers et de vignes.





La plaine agricole des Fumades surplombé par la silhouette nord de Joyeuse



La plaine agricole de Pavayrol et de Sous Perret, en arrière plan la silhouette de Rosières



Les terres alluviales de la vallée de la Beaume au niveau du Mas de Garrel



Doline située au coeur du plateau des Gras

LE PAYSAGE AGRICOLE

2.1.5.3 Le patrimoine vernaculaire agricole de grande qualité: La colline de Jamelle

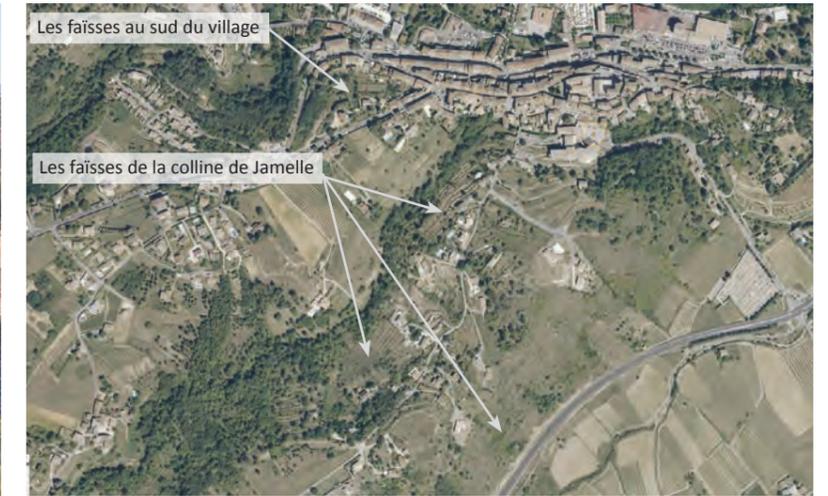
La colline de Jamelle recèle un patrimoine agricole particulièrement exceptionnel en relation directe avec le bourg de Joyeuse.

En effet, l'ensemble de la colline est structuré par des terrasses qui accueillent des plantations d'oliviers et de mûriers souvent complantées de vignes ou de céréales.

Aujourd'hui, seuls quelques mûriers et oliviers subsistent mais le patrimoine construit demeure exceptionnel.



Vue sur les faïsses de la colline de Jamelle situées à l'arrière de l'hôpital depuis le clocher de l'église



Le tracé des faïsses dessine clairement le relief de Jamelle



Faïsses, clapas et vieux mûriers témoignent du passé agricole de la colline de Jamelle



Les faïsses situées à l'arrière de l'hôpital en confrontation directe avec la silhouette du village



La draille de la corniche de Jamelle



Remarquable point de vue sur la colline de Jamelle soulignée par le dessin des terrasses depuis la cote de Freyssinet



**JAMELLE, UN PAYSAGE DE TERRASSES  
EXCEPTIONNEL ENCORE PRESERVE**

2.1.5.4 Le patrimoine vernaculaire agricole disséminé sur l'ensemble du territoire



1- Les terrasses de Gabernard



2- Le chemin de la Lauzette bordé par un alignement de bouissières et de murets et pierre



3- Aire de battage de la ferme de la Lauzette

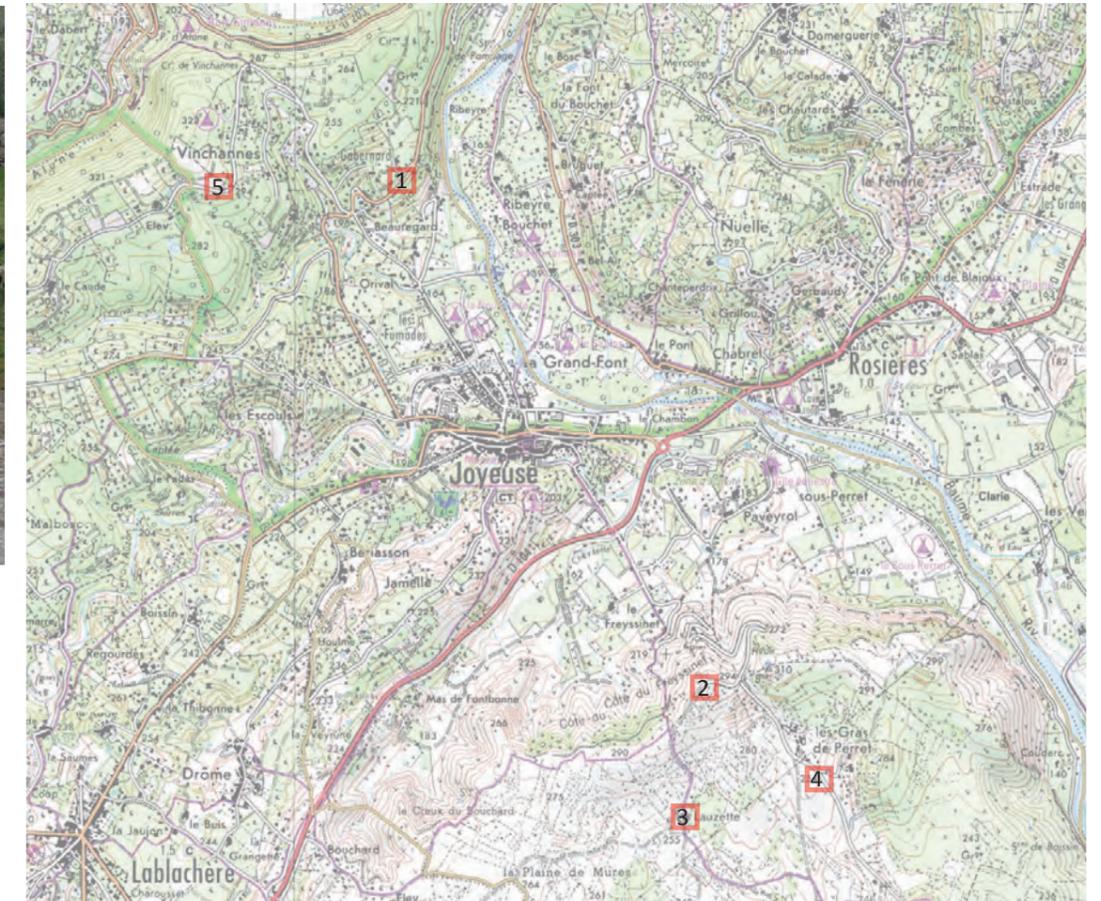
Malgré la déprise agricole, un nombre important d'éléments bâtis témoignent de l'agriculture passée et contribuent aux qualités paysagères du territoire de Joyeuse.

Ainsi, la plupart des pentes étaient adoucies par de nombreuses terrasses encore visibles aujourd'hui. Les murets au bord des chemins témoignent de la nécessité de guider les troupeaux, les clapas témoignent de l'épierrement des champs...

De manière plus singulière, une lavogne se situe à proximité du Mas de la Bastide et témoigne de l'importance du pâturage ovin extensif sur ce plateau aride.



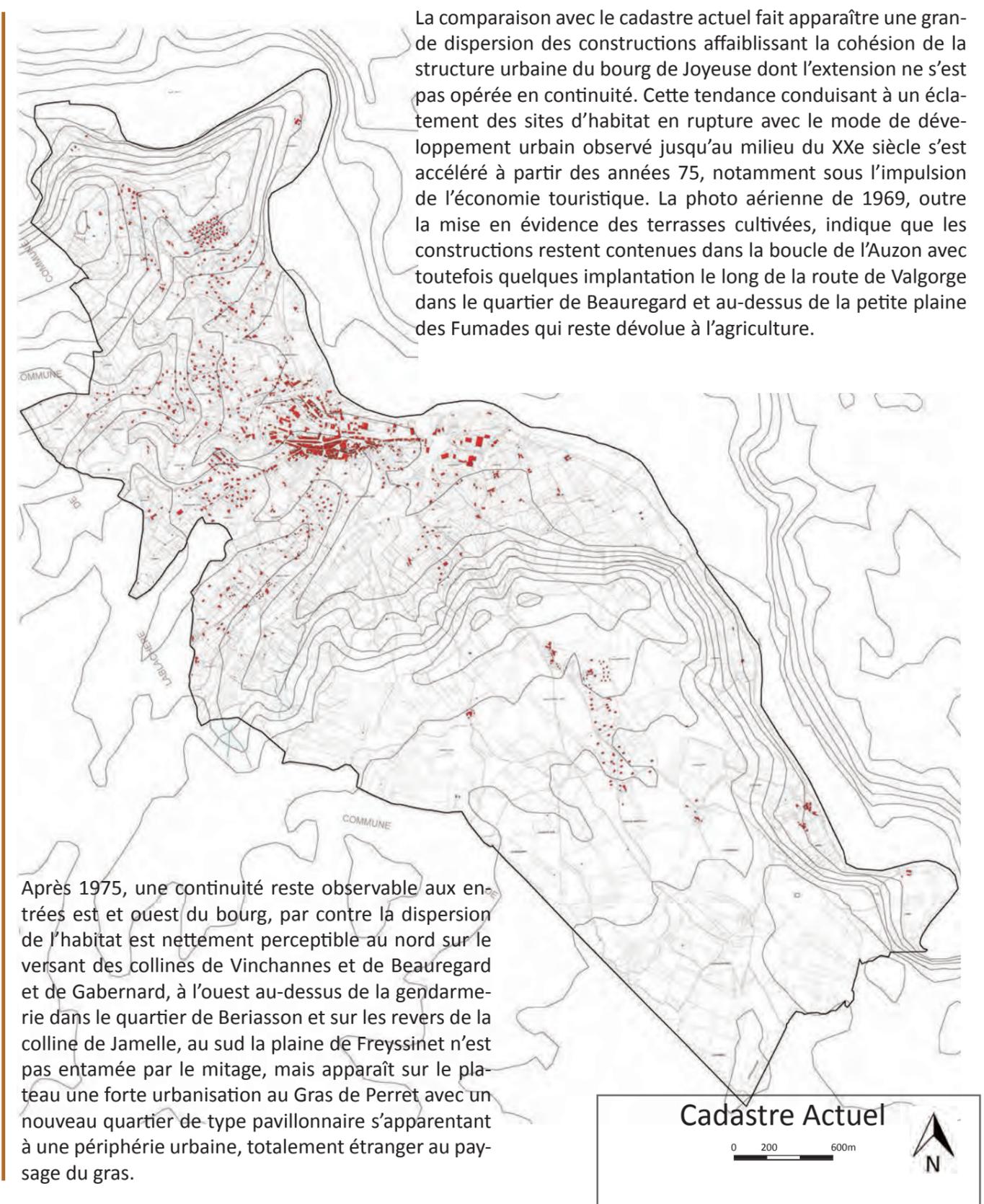
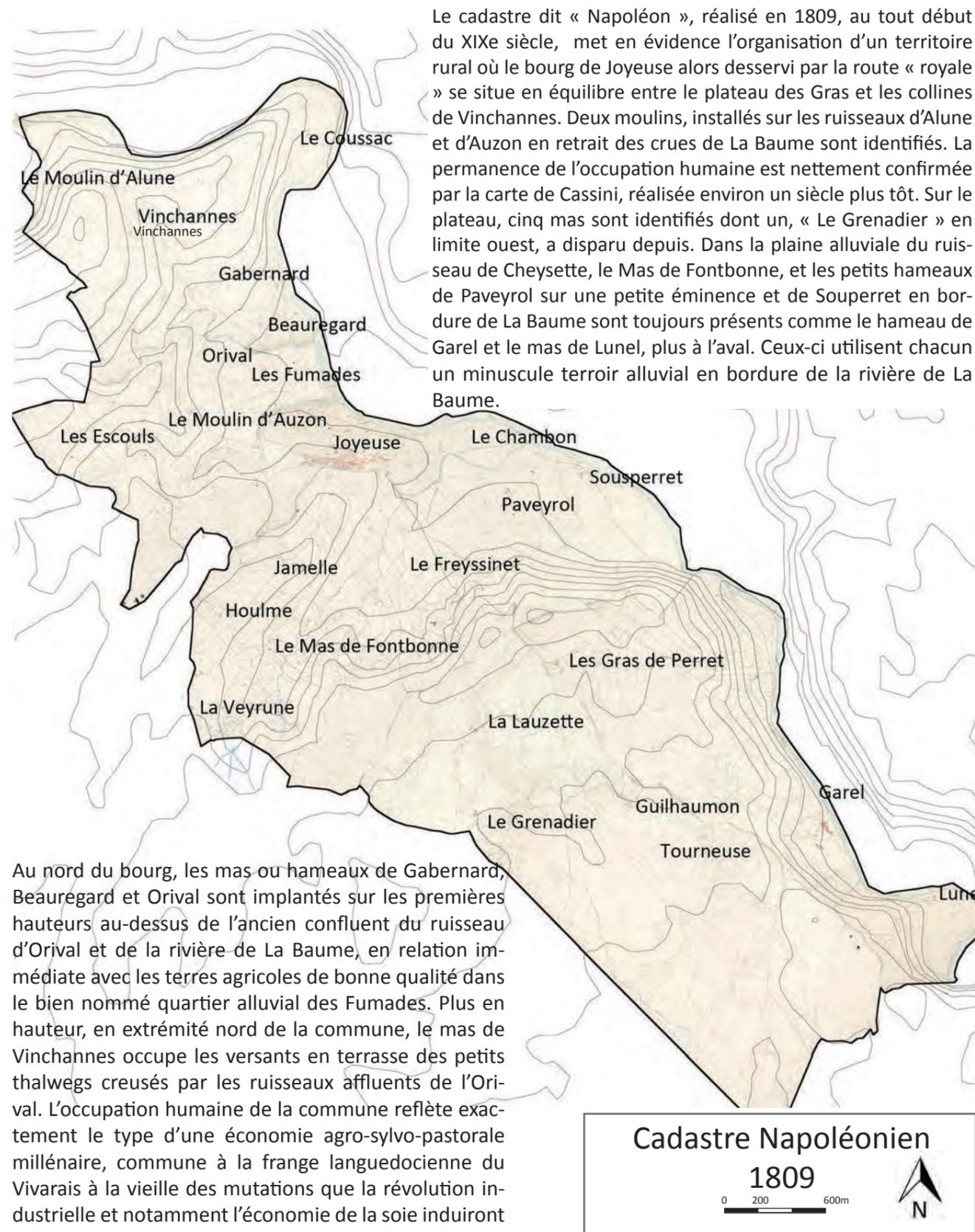
4- Lavogne du mas de la Bastide



5- Vignoble et terrasse sur le quartier de Vinchannes

## 2.2 L'histoire et les logiques d'insertion dans le site

### 2.2.1 Evolution de l'emprise bâtie à l'échelle de la commune



Carte d'Etat Major établit dans les années 1860:

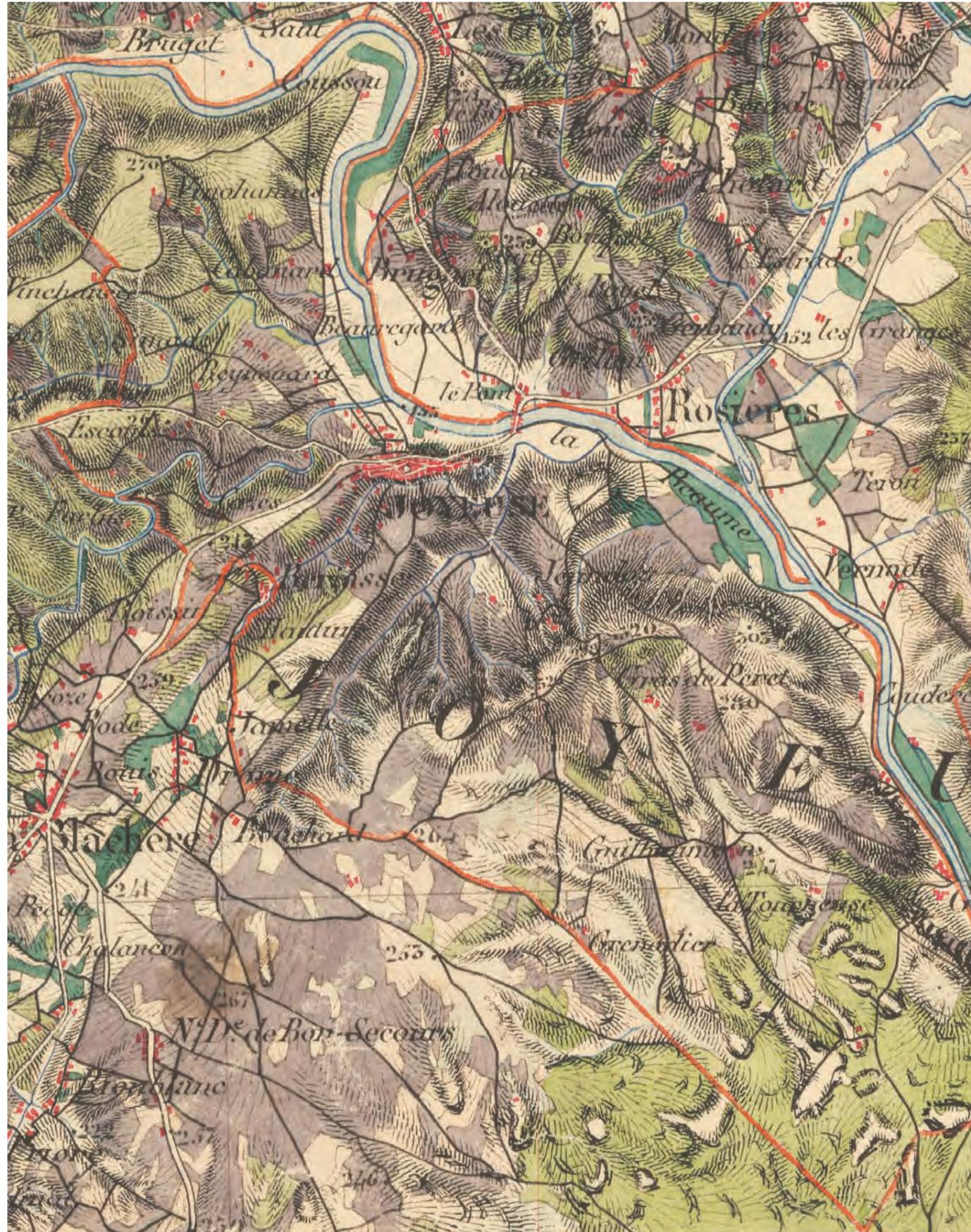


Photo aérienne de Joyeuse prise en 1969:



Photo aérienne de Joyeuse actuelle:



## 2.2.2 Le bourg et ses abords



### Le site défensif siège du castrum

Le site défensif est implanté en situation dominante, sur l'éperon à l'est. Il est occupé principalement par le château et l'église certainement édifiés durant le XI<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble se caractérise par la structure parcellaire concentrique au sud du château où les premières maisons ont été édifiées derrière la première ligne de fortifications propres au château. Les trois accès principaux sont demeurés en place malgré les nombreux remaniements opérés depuis le XVI<sup>e</sup> jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle : la Porte de Jalès au sud, antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, La Brèche au nord, la rue Saint Paul à l'ouest. Celle-ci permettait depuis le fossé défensif, aujourd'hui square François André, d'accéder de la cité au castrum. Cet accès a été fortement modifié lors de la reconstruction de l'église et de son extension vers l'ouest en concomitance avec la construction puis l'extension du collège des Oratoriens au XVII<sup>e</sup> siècle.

### La cité médiévale

La logique urbaine de la basse-cour s'organise de part et d'autre de la rue principale (rue de la Recluse et Grand'Rue) qui correspond à l'itinéraire le moins pentu depuis l'ouest jusqu'au pied du castrum à l'est de l'éperon. Le parcellaire sur lequel sont implantées les constructions a conservé sa morphologie médiévale, parcelles en lanière s'allongeant derrière une façade étroite sur la rue. L'essor économique favorise la constitution d'une classe sociale forte de marchands et d'artisans qui obtiennent une charte de franchise pour la cité dès 1237, autorisant la tenue de marchés et foires. Celle-ci, seconde du Vivarais sous régime consulaire est alors administrée par des consuls jusqu'à la Révolution. La liberté de commerce et l'exemption de nombreux impôts et taxes assurent à Joyeuse un développement économique et urbain important permettant aux habitants de construire un rempart en périphérie de la cité. Le remparts doublait, là où le site était le plus vulnérable, les lignes de défense du château. Les vestiges des murailles subsistent : tour de la Recluse, rue du docteur Meynier, rue Sainte Anne, montée sous la Brèche, place de la Bourgade. Les autres parties du rempart ont été absorbées progressivement lors des extensions ultérieures par des habitations. Des portes du rempart de la basse-cour (portes de la Recluse, du Portalet, du Barry), aujourd'hui, seule la porte Saint Anne subsiste au nord. Deux axes principaux assurent les circulations à l'intérieur de la ville médiévale, le premier de direction est-ouest joint la porte de la Recluse à la placette Saint George au pied du castrum. Dans sa partie médiane, la place de la Peyre marque son intersection avec un axe nord-sud allant de la montée du Portalet jusqu'à la porte donnant sur le Bourdary, permettant par un petit pont de rejoindre la colline de Jamelle au sud.

Les phases historiques du développement urbain du bourg restent aisément perceptibles permettant de situer la période de formation de chaque quartier. L'organisation du bâti témoigne de l'évolution de la cité depuis un site défensif stratégique à l'époque médiévale en un bourg marchand et industriel qui se constitue au XIX<sup>e</sup> siècle pour perdurer dans cette enveloppe jusque dans les années 60 du XX<sup>e</sup> siècle.

Quatre phases principales sont identifiables :

- Le site défensif siège du castrum,
- La cité médiévale,
- L'extension des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles,
- Le développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle.

Antérieurement à la constitution du site majeur de Joyeuse, une chapelle avait été édifiée à l'époque carolingienne sur le sommet jumeau de la colline du Pouget plus à l'est ; peut être à l'emplacement d'un lieu de culte préchrétien. Cet édifice du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup> siècle a été reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle et utilisé par la confrérie des Pénitents Blancs. Dénommée Notre Dame du Gonfanon, la chapelle sera desservie jusqu'à la Révolution. Existante encore sur le cadastre de 1809, elle fut vendue puis totalement transformée en habitation.

### 2.2.2 Le bourg et ses abords

#### L'extension des XVIIe et XVIIIe siècles :

La proximité de la famille des ducs de Joyeuse avec le pouvoir royal et la première révolution industrielle de la soie induisent des impacts importants sur l'essor économique du bourg. L'église est agrandie, le collège des Oratoriens, formant une nouvelle élite intellectuelle est alors édifié. La construction d'hôtels particuliers dans le centre ancien de Joyeuse plus particulièrement au sud de la Grand'Rue et sous les remparts du castrum traduit la prospérité économique d'une nouvelle bourgeoisie industrielle. La forme en lanière du parcellaire, guidée jusqu'alors par la nécessité d'une devanture sur rue, s'estompe notamment dans le quartier de la place de la Bourgade et par remaniement dans l'îlot compris entre les places de la Peyre et du Barry. L'aménagement de la route royale longeant les remparts au nord (actuellement rue du Docteur Meynier, Sous la Brèche, et Montée de la Chastellane, en contre bas de la voie centrale médiévale, conduit à renforcer les traverses nord-sud ou « goulajous » entre ces deux voies par des passages voutés sous les bâtiments. Hors les murs, aux portes de la ville, des petits faubourgs se forment pour constituer les places de la Bourgade et de la Recluse. Au sud de la cité, le rempart est absorbé par le quartier artisanal des tanneurs et corroyeurs qui utilisent l'eau du ruisseau de Bourdary pour le travail des peaux issues des élevages ovins du plateau des Gras. Au nord, le potentiel hydraulique de la Baume attire autour du champ de la Grand Font l'installation d'ateliers de dévidages de cocons alimentés par des canaux et béalières. Toutefois, jusqu'à la fin de la période moderne (1789), le bourg reste globalement dans le périmètre délimité par les remparts, conservant sa structure médiévale.

#### Le XIXe siècle :

Après la Révolution, Joyeuse devenu un centre important du commerce de la soie, se développe en dehors de ses murs. Les ateliers de dévidage et de filage installés au confluent de l'Auzon et de la Baume s'agrandissent et de petites usines s'installent. Le quartier de la Grand Font s'urbanise notamment autour de la place soit sur la base du parcellaire existant, soit sous forme d'un lotissement pour le terrain central avec la construction de maisons de ville. Le canal d'amenée d'eau aux ateliers est alors recouvert dans la traversée du cours planté qui entoure l'îlot central. Au-delà du quartier de la Grand Font, le confluent de l'Auzon et de la Baume demeure un secteur de maraîchage. À partir de 1830, le bourg s'allonge avec des constructions mitoyennes sur deux à trois étages en suivant le nouveau tracé de la route nationale qui ne passant plus au pied des remparts double l'ancienne route royale où le trafic est plus aisé grâce à l'élargissement de la voie. Commerçants, remisiers, aubergistes s'installent le long de cette voie opérant ainsi un glissement de l'activité vers le nord. Le centre médiéval subit un début de délaissement, sont accés restant uniquement par l'ouest via la place de la Recluse. Les liaisons entre la route nationale et la ville haute restent les « goulajous », rampes utilisables par les piétons et les mulets, mais trop raides pour les véhicules à traction animale (tombereaux, diligences). Les chemins ruraux en forte pente sont élargis, la Calade dans l'axe de la rue du Portalet et la rampe du Cluchet au débouché de la porte Saine Anne, pour relier le nouveau quartier de la Grand Font à la route nationale et à la vieille ville.

L'industrie prospère de la soie et les revenus procurés incitent la municipalité à construire à partir de 1831 un bâtiment enjambant le Bourdary pour le pesage de la soie au sud de la place de la Peyre. Celle-ci est, lors de ces travaux, remaniée et agrandie. La crise séricicole de la pébrine amorce le déclin de cette activité à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, accentué par la concurrence des soies étrangères notamment avec l'ouverture du canal de Suez. L'extension du bourg entamée dans la première moitié du XIXe siècle connaît de ce fait un fléchissement notable.

De part et d'autre du quartier de la Grand Font, au pied de la cité, quelques bâtiments, souvent de services ou administratifs sont encore édifiés entre la route nationale et le quartier de la Grand Font dans la première moitié du XXe siècle. Dans les années 90, le quartier mitoyen du Pré du Château connaîtra une relative densification avec la construction de surfaces commerciales et de logements locatifs.

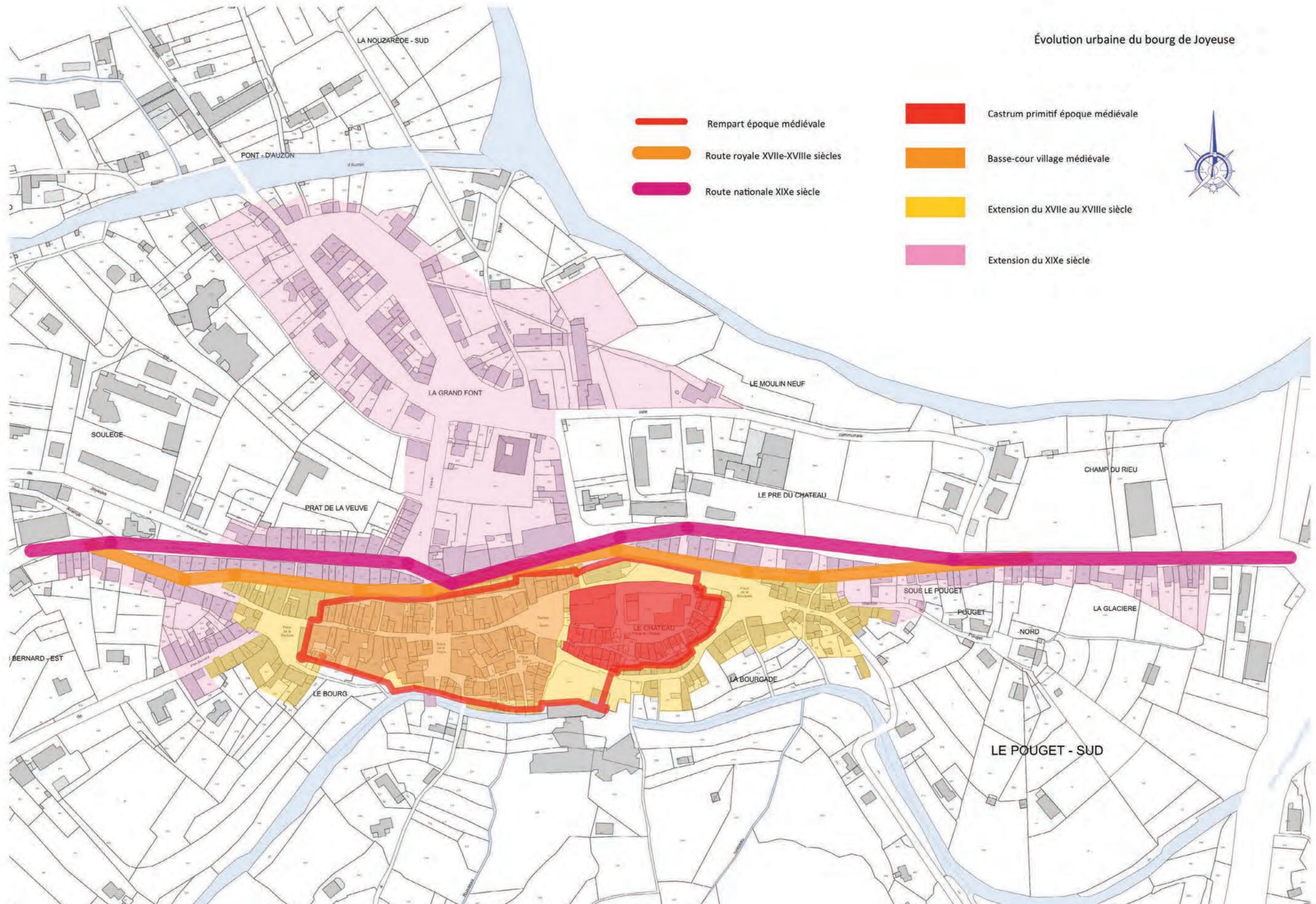




Photo «vue d'oiseau» depuis l'Est Année 1960  
Source: Archive départementale de l'Ardèche



Photo «vue d'oiseau» actuelle



Photo «vue d'oiseau» depuis l'ouest Année 1960  
Source: Archive départementale de l'Ardèche



Photo «vue d'oiseau» actuelle

### 2.2.3 Les sites archéologiques

Sur la commune de Joyeuse, les témoignages les plus anciens remontent à l'époque du Moustérien (principale manifestation culturelle du Paléolithique moyen caractérisé par un abondant outillage sur éclats, associé parfois à des bifaces. Il débute au cours de la glaciation du Riss et s'éteint au paléolithique supérieur - environ 300 000 à 30 000 avant le présent) avec la découverte en 1984 dans le quartier du Haut Gabernard d'une station de plein air dont l'industrie présente une forte proportion de raclours et d'éclats levalloisien (technique spéciale du travail de la pierre).

Plus récemment, l'époque du Chalcolithique (période qui s'étend approximativement de -2500 à -1800 durant laquelle un outillage principalement en pierre peut être complété par des objets en cuivre travaillé) a laissé de nombreux témoignages avec l'érection des dolmens. Nombreux en Sud Ardèche, ils indiquent l'occupation du territoire par des populations agro-pastorales structurées. En 1882, J. Ollier de Marichard, mentionne 160 dolmens dans le canton de Joyeuse dont 8 sur la commune «situés sur les Grads calcaires dans la propriété Gleyze». Il s'agit de petits dolmens à coffre de taille réduite, avec une chambre funéraire quadrangulaire fermée par trois orthostats (deux dalles latérales s'appuyant sur un chevet) et couverte par une grande dalle généralement débordante, similaires à ce type édifié à la toute fin de l'époque de l'époque Néolithique. La sépulture était intégrée dans un tumulus de pierres (assimilable à un « clapas ») qui a le plus souvent disparu. Ces monuments funéraires ont fait l'objet de pillages au XIXe siècle.

L'étude des grands mouvements migratoires permet de situer l'installation de Celtes en provenance du centre de l'Europe vers le IIIe siècle av. J.-C. se mêlant à un fond de population Ligure. Cet ensemble formera le peuple des Helviens, dont l'appartenance à la culture celtique n'est cependant pas prouvée. Ils occuperont le territoire de l'Ardèche méridionale, pratiquant une modeste industrie artisanale de poterie, jusqu'à l'occupation romaine. On ne sait s'ils prirent part aux guerres des Allobroges et des Arvernes contre les Romains lors de la bataille du Confluent. La paix romaine qui durera quatre siècles favorisera alors l'installation d'exploitations agricoles dans la vaste dépression alluviale du ruisseau de Cheyette entre la colline de Jamel et le plateau des Grads.

Plusieurs témoignages de l'antiquité romaine ont été mis à jour sur la commune:



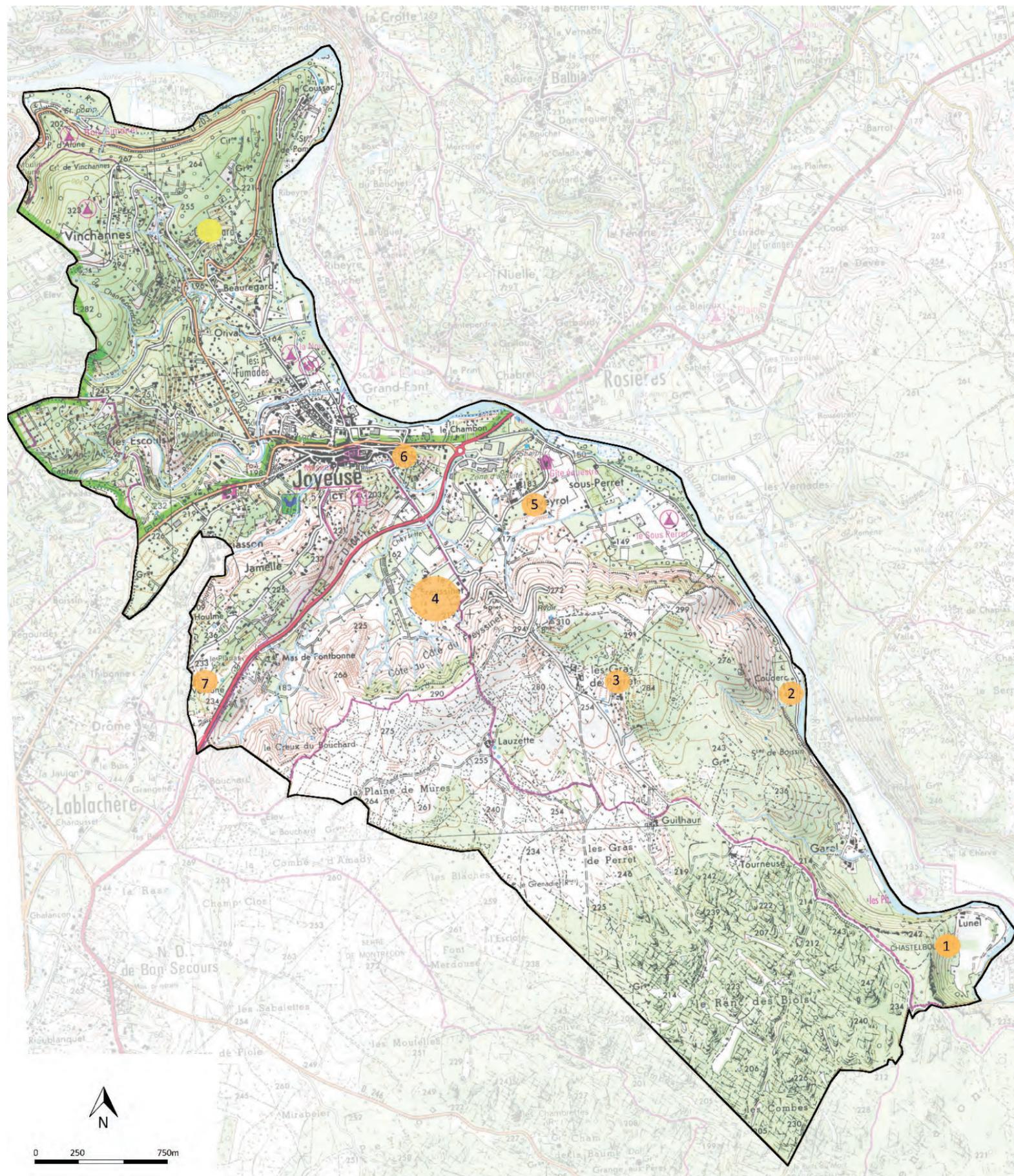
Extrait de l'album Albin Mazon AD de l'Ardèche

Plusieurs témoignages de l'antiquité romaine ont été mis à jour sur la commune :

Un bas-relief d'une table mutilée a été trouvée à Joyeuse en 1878, comportant à chacun des angles une tête de bélier supportant les extrémités d'une guirlande. La bonne forme des lettres de la dédicace («Aux dieux Manes de Titus Manlius Filetus – Trophimus son méritant patron») inscrite dans un encadrement de moulures et la qualité de la sculpture des têtes de bélier paraissent faire remonter ce mobilier à la fin du Ier siècle.

Au XVIIe siècle sur le site de Laveyrune entre Joyeuse et Lablachère (hameau de Drôme), une inscription lapidaire et des pièces de monnaies de la même période furent découvertes. Ce mobilier atteste de l'installation romaine dans la région de Joyeuse et de l'érection du mausolée de Marcus Iulius Bassus Fabius Valerianus, consul de Rome sous l'Empire, préteur de Pannonie. L'existence de ce site archéologique est citée dans « L'histoire du Vivarais » par le Chanoine Rouchier. Ultérieurement des fouilles furent menées donnant lieu à une publication de Robert Saint-Jean, historien médiéviste né à Joyeuse. Marcus Jallius Bassus, sans doute originaire de la région où un mausolée lui a été édifié a exercé ses fonctions sous Marc Aurèle et sous Verus. Après une carrière militaire il aurait été consul de Rome, gouverneur de la Pannonie inférieure puis de la Pannonie supérieure. Ce mausolée portant une inscription lapidaire à son nom avait été trouvé à Joyeuse, mais l'auteur ne savait où elle pouvait être conservée en 1914. Sur le même site demeurent aussi les vestige d'une ferme avec roue de moulin et aqueduc.

Lors de la disparition progressive de l'empire romain entraînant l'insécurité des populations, celles-ci regagneront les hauteurs du Pouget qui est fortifié, certainement du site du castrum de Joyeuse ou des quartiers de La Veyrune et de Jamelle Est.



7 sites archéologiques ont été recensés sur la commune de Joyeuse par le Service Régional de l'Archéologie qui mettent en perspective l'occupation humaine de la fin de l'époque du Néolithique jusqu'à l'époque moderne (celui du Haut Gabernard n'étant pas répertorié mais est localisé par le point jaune sur la carte).

**Secteur 1 :** quartier de Lunel (dit aussi de Chastelbourg), présence de vestiges gallo-romains aux abords de la voie antique reliant Ruoms à Joyeuse par Auriolles.

**Secteur 2 :** quartier de Couderc, présence d'habitations troglodytiques (les grottes de Couderc).

**Secteur 3 :** quartier du Gras de Perret Est, présence de vestiges de l'époque Chalcolithique et de l'Âge du Bronze ancien.

**Secteur 4 :** quartier du Freyssenet Sud, présence de vestiges gallo-romains.

**Secteur 5 :** quartier de Paveyrol, présence de vestiges gallo-romains.

**Secteur 6 :** dans le bourg de Joyeuse et dans le quartier du Pouget Sud, présence de nombreux vestiges médiévaux et modernes. Au sommet du Fort de Saint Pierre, ancienne place forte, se situaient la chapelle des Pénitents Blancs et son cimetière.

**Secteur 7 :** dans les quartiers de La Veyrune et de Jamelle Est (dit Drôme - Laveyrune), présence d'un site dont l'occupation s'étale de la préhistoire au Haut Moyen-Âge.

## 2.3 La typologie du bourg

### 2.3.1 Les édifices particuliers inscrits parmi les Monuments Historiques



L'église Saint Pierre constitue avec l'ancien couvent des Oratoriens, un îlot du castrum situé à son extrémité ouest. Installée sur la ligne de crête de l'éperon occupé par l'ancien château de Joyeuse, son parvis surplombe de plusieurs mètres le square F. André marquant l'ancien fossé défensif entre la cité et le site seigneurial. Les divers corps de bâtiments sont adossés les uns aux autres et forment une masse compacte organisée en deux grandes parties avec au sud, l'église et au nord l'ancien couvent. L'église dans son volume actuelle a été construite en 1669 sur des fondations plus anciennes. L'édifice présente un mélange d'architecture classique et gothique, notamment par l'utilisation de croisées d'ogives dans la construction de la nef. Seule la tribune à balustrade reposant sur trois arcades est purement classique. Cet édifice est un exemple de la persistance des techniques gothiques en plein XVIIIe siècle. Le chœur constitue la partie la plus ancienne, avec la chapelle ducale édifée au milieu du XVIe siècle dans un style gothique flamboyant. En 1793 la flèche du clocher est démolie remplacée par un toit en tuiles canal à quatre pans avec campanile métallique supportant une cloche. Dans la même période abandon du collège.

En 1826, la chapelle, dite de Saint Régis, est construite au nord du chœur, formant un bras du transept. Cette construction n'est pas de même facture que le reste de l'édifice. Dans le prolongement vers l'est, construction d'une petite sacristie. À l'ouest, la chapelle sainte Anne et saint Joachim, réalisée entre 1669 et 1675 dans la suite des trois chapelles situées entre les contreforts du sud, est incorporée à cette extension, une porte donnant à l'ouest sur la rue Saint Paul est créée. En remplacement du chevet plat de 1669 une abside polygonale est édifée de 1845 à 1846 pour recevoir la confrérie des Pénitents Blancs n'ayant plus de lieu de culte depuis la vente de la chapelle Notre Dame de Gonfanon implantée sur la colline du Pouget. Une nouvelle flèche est rebâtie comportant un cadran d'horloge entre 1911 à 1913. Jusqu'en 1960, le Couvent des Oratoriens abrite le presbytère et des commerces. Il est actuellement transformé en Musée de la Châtaigneraie. L'ensemble de l'édifice a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du Ministre de la Culture en date du 19 avril 1988 :

- Façades et toitures de l'ancien couvent des Oratoriens
- Église en totalité.



L'hôtel de Montravel est le témoignage de l'habitat noble urbain. La façade datant de 1775 présente cinq travées. L'ensemble de la façade est traité en pierre de taille, les planchers sont indiqués par des bandeaux. Le sous-œuvre et les caves datent des XIIe et XIVe siècles. Cet immeuble a été racheté par la commune en 1995 pour y installer la perception. Désormais ce sont des logements communaux. Les salles du rez-de-chaussée sont utilisées par la mairie en salles d'apparat et pour les archives. L'édifice a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du Ministre de la Culture en date du 19 avril 1988 :  
Façades et toitures ;  
à l'intérieur : cage d'escalier et son vestibule ainsi que le salon nord-est avec son décor au rez-de-chaussée.

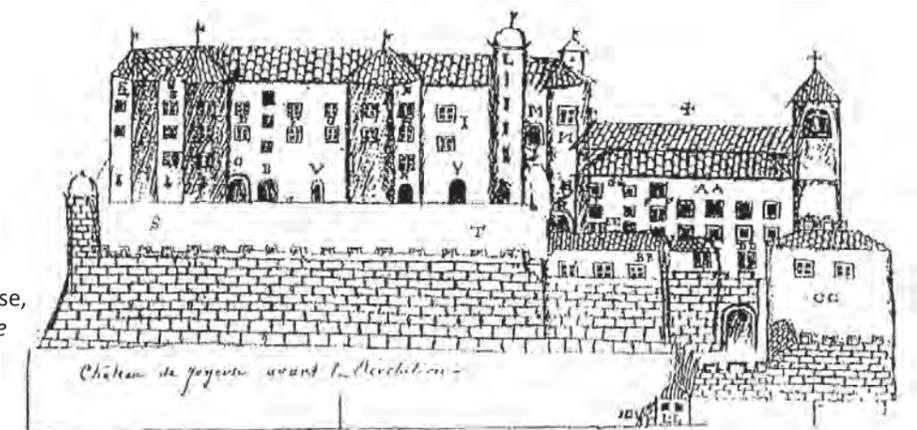


Carte postale du château en 1927

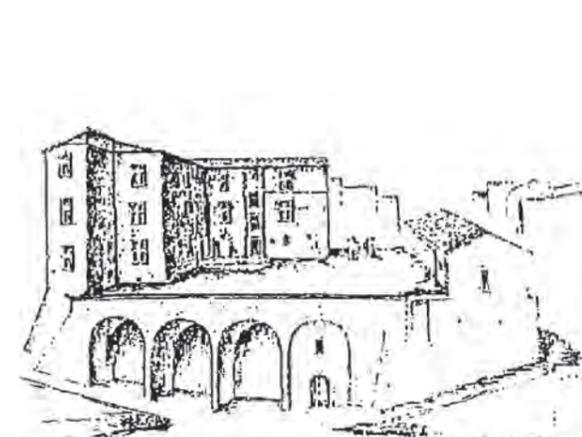
Le château, élément majeur du patrimoine historique de Joyeuse a été édifé au XVIe siècle sur les fondations d'un bâti médiéval. En 1806, la municipalité fait détruire la partie comprise entre l'église et le bâtiment actuel déjà endommagée sous la Révolution. En 1832, la cour, face au nord, est agrandie par un soutènement composé de plusieurs arches. L'édifice abritant actuellement la mairie a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du Ministre de la Culture en date du 19 avril 1988 : Façades et toitures.



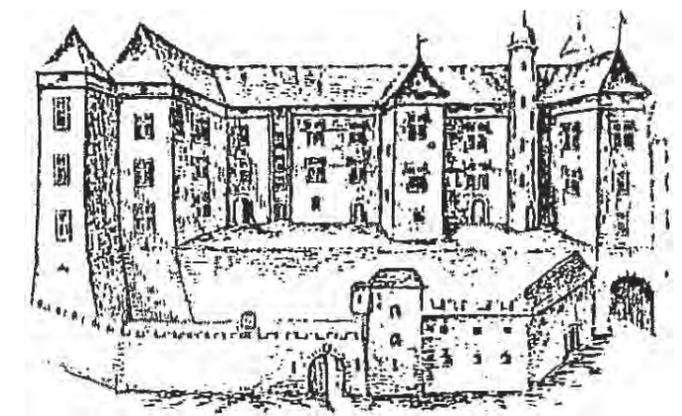
Façade ouest - état actuel



Ensemble du château, du couvent des Oratoriens et de l'église, au XVIIe siècle, dessin extrait de l'ouvrage de l'abbé Delenne



Vue similaire dessin de J-M Senasson dans Visite du vieux Joyeuse J. Lacour 1995



Vue du château d'après une gravure du XVIIe siècle

### 2.3.2 Les édifices remarquables

Le bourg de Joyeuse est caractérisé par un habitat ancien, dense dont nombre d'immeubles comportent des commerces à rez-de-chaussée, disposition dictée par la fonction commerciale de la cité depuis l'époque médiévale. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la nouvelle richesse économique induite par la sériciculture permet l'édification d'hôtels particuliers qui, insérés dans le tissu urbain à l'intérieur du rempart, sont destinés à l'habitation, au commerce et à la représentation sociale des industriels de la soie, nobles ou roturiers. L'expansion urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle à l'extérieur des fortifications se compose de bâtiments et d'édifices présentant de nouvelles dispositions architecturales. Ainsi en fonction des époques, plusieurs bâtiments remarquables y sont identifiables par les caractéristiques d'origine qu'il leur a été conservé malgré les nombreux remplois et transformations opérés au cours des siècles. Ces édifices singuliers par leur architecture, leur situation, la composition de leurs façades ponctuent le tissu urbain conférant au bourg une identité forte et valorisante. Trois grandes périodes peuvent être distinguées : des édifices largement remaniés dont la construction ou la reconstruction partielle s'étale du Moyen âge à l'époque Renaissance, les hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle bien identifiés et des constructions réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Les bases médiévales

Des six portes fortifiées permettant de franchir les remparts, seule demeure la porte Sainte Anne au nord de la cité et la porte de Jalès au sud. Des sections du rempart, parfois intégré dans le soubassement des immeubles, subsistent au nord sous la place de la Brèche se prolongeant rue Sainte Anne, rue Meynier, à l'ouest avec la tour de la Recluse émergeant d'un bâti du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'est sous la Castrum, rue du Docteur Pialat.

Dans la Grand'Rue et square F. André, plusieurs édifices comportent des éléments d'architectures d'époque médiévale ou renaissance :

- Immeuble cadastré n° 440 : cet immeuble d'angle sur quatre niveaux rue de la Recluse et sur cinq, montée du Portalet, possède une tourelle d'angle, des baies cintrées et du XVI<sup>e</sup> siècle.
- Les immeubles cadastrés n°353, 350, 348, 450 comportent en remploi dans leur composition de façade des éléments sculptés, une imposte Renaissance, ...

Dans l'ancienne enceinte du castrum, les immeubles cadastrés n° 220-221 sur la rue du Docteur Pialat présentent une façade ordonnancée par une série de fenêtres à meneau en travées, tandis que sous l'arceau rue de Jalès la façade possède une typologie nettement médiévale avec tourelles et escalier.



Porte Sainte Anne



Porte de Jalès postale 1910



Porte de Jalès



Bâtiment avec tourelle d'angle, n°440  
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine  
Ministère de la culture - Base Mémoire



Immeubles intégrés dans l'ancien rempart place de la Bourgade, à gauche la porte de Jalès. Carte postale 1905, archives départementales  
Ci-dessous: Etat actuel



Immeuble cadastré 353 coté nord



Rempart nord montée de la Brèche



Tour de la Recluse vers 1906



## Les hôtels particuliers et immeubles du XVIIIe siècle

Plusieurs hôtels particuliers dans le centre ancien, édifiés, lors de prospérité économique du XVIIIe siècle, sur des fondations médiévales en remaniant le parcellaire en lanières, confèrent au bourg de Joyeuse un réel caractère d'urbanité. Quatre immeubles présentent des façades ouvragées empreintes de classicisme.

- L'hôtel Dussargues de Planzolles, immeuble cadastré n° 777, Grand'Rue. L'immeuble édifié sur trois niveaux comporte une façade sur rue, enduite au mortier et conçue comme tel à l'origine, dont les chaînages de plancher et les linteaux cintrés en pierre de taille faisant saillie composent son ordonnancement suivant cinq travées régulières. L'axe est renforcé par le portail d'accès à deux vantaux à panneaux rehaussés par une série de feuillures. Son encadrement est particulièrement soigné avec pilastres à cartouche. À rez-de-chaussée, de part et d'autre de la porte quatre arcades distribuent l'espace commerciale de cet hôtel particulier.
- L'hôtel Allamel de Bournet, immeuble cadastré n° 442, place de la Peyre. Cet immeuble reprend les mêmes éléments de composition, que l'hôtel Dussargues, toutefois la façade comporte des éléments de modénature moins marqués, notamment par l'absence de chaînage en saillie.
- L'hôtel de Gigord, immeuble cadastré n° 497. Le bâti s'élève sur quatre niveaux dans la rue de la Recluse utilisant un renforcement pour y loger un accès. La façade au rez-de-chaussée, comportant deux arches pour les pièces dédiées au négoce (parcelle n° 498), est bâtie en pierres de taille parfaitement appareillées. Elle présente les mêmes éléments de modénatures que ceux utilisés dans l'hôtel Dussargues. En outre les baies du premier étage sont dotées de garde corps avec des ouvrages de ferronnerie particulièrement soignés à l'instar de l'hôtel de Monravel.
- L'hôtel Barthélémy de la Forest, immeuble cadastré n° 503.



Hôtel Allamel de Bournet, immeuble de droite



Hôtel de Gigord



Hôtel Dussargues de Planzolles

Outre ces hôtels particuliers demeurés préservés pour leur majeure partie dans leurs dispositions d'origine, d'autres ensembles de la même période conservent des modénatures et des éléments d'architecture d'expression classique. Souvent modifiés au XIXe ou au XXème siècles, ils n'en demeurent pas moins particulièrement intéressants, participant à la richesse patrimoniale du bourg et à maintenir la structure urbaine.

- L'immeuble cadastré n° 421 fait partie de l'extension de l'époque classique, qui a englobé le rempart. La saillie remarquable en façade témoigne de l'ancien emplacement de la porte à l'est de la place de la Recluse, de ce fait il couvre le « goulajou » des Endettés. L'ordonnancement de sa façade sur rue à deux travées inclut un beau portail dont la fenêtre latérale a été manifestement ouverte ultérieurement. Les arcs des baies possèdent des clefs saillantes. L'enduit réalisé maladroitement unifie maintenant les différentes parties de l'immeuble remaniées dans le temps.
- Les façades des immeubles cadastrés n° 499, 506 et 510 comportent des modénatures en pierre de taille marquant les niveaux et des portes remarquables pour les deux derniers.
- L'immeuble cadastré n° 500 possède un linteau de fenêtre daté de 1789 en remploi d'un linteau blasonné, celui cadastré n°452, un encadrement mouluré de porte avec un macaron en clef sculpté.
- La façade de l'immeuble cadastré n° 719 présente une composition classique datée de 1713.

## Les immeubles du XIXe siècle

Durant tout le XIXe siècle, y compris après la crise de la sériciculture, les immeubles du bourg vont être transformés avec l'apparition de matériaux manufacturés accessibles, de nouveaux construits notamment le long de la nouvelle route nationale au nord du centre ancien. La typologie du bâti des XVIIe et XVIIIe siècle reste cependant la règle : volumes étroits et hauts, composition de façade par travée et superposition des baies par empilement, couverture à deux pentes avec des tuiles canal. Parmi l'ensemble de ce bâti quelques bâtiments remarquables se distinguent par leur qualité de composition assurant une filiation avec les époques antérieures.

- L'immeuble cadastré n° 420 de « l'Imprimerie Commerciale » place de la Recluse qui peut être datée de la période de l'Empire possède une façade particulièrement intéressante montrant la transition entre classicisme et « Révolution industrielle ». La façade composée de trois travées dont une dotée de baies aveugles en décor, possède un rez-de-chaussée comportant deux arcades cantonnées de trois pilastres avec chapiteau, l'ensemble en pierres de taille.
- L'immeuble cadastré n° 356 au sud de la place André, émergeant du vélum des couvertures du bâti environnant possède une façade bien composée sur quatre niveaux caractéristique de la construction du XIXe siècle.



Salle du pesage des soies

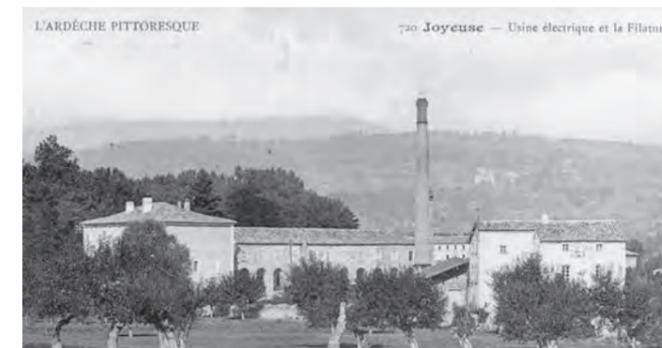


Détail de l'arche enjambant le Bourdary



Façade de l'immeuble place de la Recluse

- Le bâti de l'ancienne filature cadastré n° 230 et 231 entre les quartier de la Grand Font et du Moulin Neuf, représente un exemple de typologie propre aux édifices du début de l'ère industrielle, avec une façade parfaitement composée avec un empilage de deux baies s'achevant sur un œil de bœuf ovale au niveau des combles.
- La « salle du pesage des soies », située parcelle n° 765, au sud de la place de La Peyre a été édifiée à partir de 1813. Ce bâtiment possède une façade nord composée de manière classique à simple rez-de-chaussée sur la place, mais à l'arrière au sud, trois niveaux enjambent sur une arche le ruisseau de Bourdary. Si ce bâtiment ne présente pas un caractère exceptionnel, il témoigne cependant de la prospérité économique de Joyeuse et affirme un mode constructif constituant une référence pittoresque.

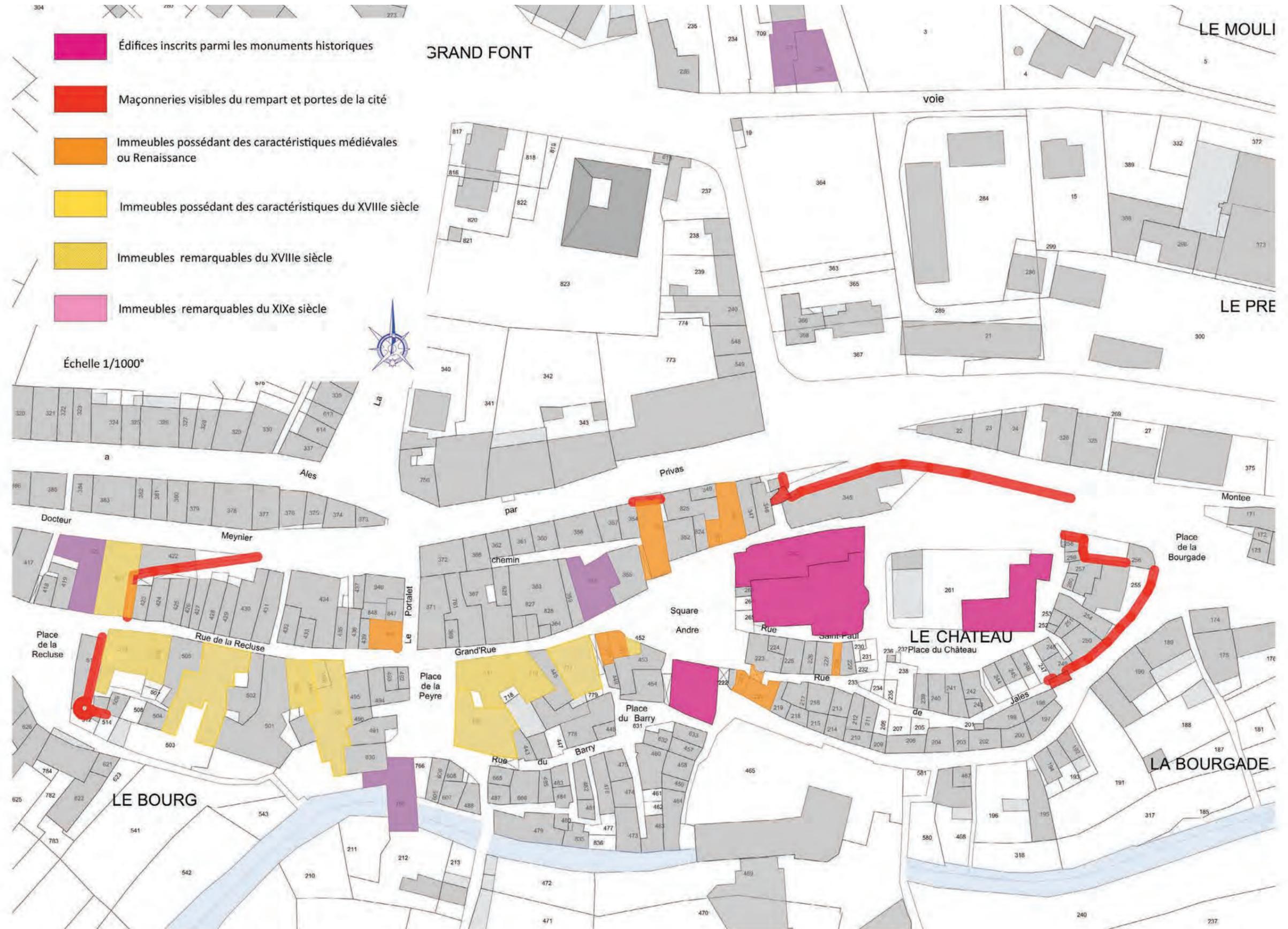


La filature du Moulin Neuf à la veille de la guerre de 1914



Le bâti actuel coté sud, façade sur la place de la Grand Font

**Plan de repérage des édifices remarquables:**



### 2.3.3 Le bâti domestique

Le bâti qui compose le bourg ancien de Joyeuse a été organisé et développé au fil des siècles en fonction de la ligne de fortification qui a épousé les courbes de niveau. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la ville a franchi cette limite pour s'étendre à l'ouest et au nord, toutefois les bâtiments ont conservé le même respect de la topographie conférant une grande unité d'ensemble. Le patrimoine bâti de Joyeuse relève de l'ordinaire et du grand nombre, il superpose des constructions d'époques différentes mais présente une grande unité dans la nature des matériaux employés (pierres locales, tuiles canal) et dans leur mise en œuvre à chaux et à sable depuis l'époque médiévale jusqu'à la première guerre mondiale. Cette continuité dans le mode de bâtir confère cohérence urbaine et harmonie au bourg, renforcée par l'homogénéité des volumes, l'unité de matériaux et de leur mise en œuvre.

A l'échelle des bâtiments et ensembles immobiliers, les volumes générés par l'adaptation à la pente associés à leur orientation en fonction du tracé des rues et ruelles, suivant l'éperon où a été implanté au cours des siècles le bourg de Joyeuse, constituent une de leurs caractéristiques majeures. La conjonction de ces deux composantes de l'architecture produit une direction générale des façades qui renforce les lignes directrices du relief et rend particulier le site de la ville.



Le bourg composé d'un bâti du XVIII<sup>e</sup> siècle édifié sur la « basse cour » médiévale



Le front bâti en pied sud du « castrum », en bordure du ruisseau de Bourdary constitué d'édifices représentatifs du bourg de Joyeuse

À l'extérieur de la cité du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs fronts bâtis, composés en majorité de constructions sans intérêt architectural notable, constituent des ensembles remarquables et unitaires qui qualifient fortement l'espace public et la silhouette de la cité. Ainsi, les bâtiments qui ont absorbés le rempart donnant sur la rue du Docteur Pialat en continuité de la porte de Jalès ou bien sur le ruisseau de Bourdary au sud du quartier du Barry, forment des ensembles par l'alignement et la composition de leurs façades.

L'extension du XIX<sup>e</sup> siècle comprend aussi trois alignements et ensembles remarquables :

- l'un au nord formant le quartier de la Grand Font dont les bâtiments de tailles et de hauteur relativement homogène offrent une composition de façades et un alignement remarquable sur le cours circulaire planté de platanes ;
- le second assure le traitement urbain structurant sur le côté sud de l'ancienne route nationale depuis l'entrée à l'est, avec une composition de portes charretières, d'entrées et de baies qui ordonnent une série de façades alignées sur un égout de toiture au même niveau annonçant l'entrée du bourg ;
- le troisième reproduit le même dispositif urbain en entrée à l'ouest depuis le carrefour où se sépare l'ancien tracé de la route royale (avenue d'Auzon) d'avec celui de la route nationale.



Immeubles hauts et étroits datant du XIX<sup>e</sup> siècle à l'entrée ouest du bourg de Joyeuse



Alignement des maisons de ville dans le quartier de la Grand Font, édifiées lors de l'urbanisation du quartier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



Les constructions du XIX<sup>e</sup> siècle au nord de la Vieille ville, à l'alignement de la rue Meynier et de l'ancienne route nationale



Quartier de la Grand Font en 1908, carte postale, source archives départementales.

Hormis les édifices majeurs, église paroissiale et couvent des Oratoriens, château et remparts, le bâti domestique qui compose le centre ancien et le faubourg possède des caractéristiques communes. Trois règles principales procèdent à la cohésion du paysage urbain et à son harmonie :

- l'implantation du bâti à l'alignement du domaine public suivant la direction de la voie ;
- l'occupation complète du parcellaire notamment dans le centre ancien et dans l'extension du XIX<sup>e</sup> siècle sa délimitation par un mur de clôture en continuité du bâtiment principal ;
- la sobriété dans la composition des façades.

### Les volumes:

Le volume de base est constitué d'un parallélépipède couvert d'un toit à une ou deux pentes suivant la taille du bâtiment. Les plus modestes présentent une face sur voie publique plus haute que large. La taille des constructions est modeste à l'exception de quelques demeures bourgeoises ou nobiliaires situées dans la Grand'Rue. Souvent la taille a été augmentée par adjonction de bâtiments mitoyens qui ont été restructurés derrière une même façade et sous un même toit. Toutefois on peut assister à des redécoupages internes sans que l'aspect extérieur du bâtiment en soit profondément modifié. L'assemblage des volumes accolés les uns aux autres en mitoyenneté constituent l'identité du tissu urbain. La juxtaposition et l'agencement des volumes entre eux confèrent aux rues, ruelles et passages un environnement urbain de qualité par la richesse de sa variété et de sa complexité, tout en respectant des trois règles de composition. Dans le bourg, les bâtiments de deux à trois niveaux sur rez-de-chaussée coté rue, sont nettement plus hauts que larges de par l'adaptation des constructions à la pente et de leur conception issue de la trame médiévale en lanière. Cette verticalité est renforcée par la composition rigoureuse des façades. Toutefois lors de l'extension du XIXe siècle dans le quartier de la Grand Font, les volumes diminuent de hauteur avec des bâtiments à un étage sur rez-de-chaussée et des combles.



Volume haut et étroit, quartier du Barry



Gabarit plus modeste, quartier de la Grand Font



Immeuble de taille et gabarit importants en centre ancien



### La maçonnerie

Les ouvrages de maçonnerie sont réalisés en pierre calcaire, issue pour la plupart des carrières locales. Les murs sont généralement enduits car les moellons utilisés sont de relativement petite taille et hourdés au mortier de chaux aérienne suivant un appareil irrégulier ne permettant pas d'assurer une étanchéité à l'eau de pluie et une tenue pérenne. Ce mode constructif est d'autant plus répandu que nombre de façade a été restauré, voire reconstruit au XIXe siècle, époque durant laquelle se sont généralisés les enduits pour les constructions courantes. Seuls les encadrements des baies, possédant généralement une feuillure pour arrêter l'enduit, laissent la pierre apparente.

Outre les restes du rempart avec ses portes et tours, quelques bâtiments datant des XVIIe et XVIIIe siècles, laissent apparaître en façade des moellons de taille moyenne bien appareillés en lits réguliers, voire des pierres de tailles soigneusement ajustées avec un joint maigre notamment en angle. Les remaniements successifs sont alors lisibles comme le montre la façade de l'immeuble 53 rue de la Recluse par exemple. Il est intéressant de noter que les hôtels particuliers avec bandeaux courant sur la façade sont enduits, cependant le soubassement en pierres apparentes de l'hôtel de Gigord a été quant à lui remanié. La tour d'escalier du n° 440 de la rue de la Recluse est bâtie en moellons taillés suivant la courbe de l'ouvrage, laissés apparents et appareillés suivant un calepinage rigoureux avec des joints minces en opposition à la façade reconstruite plus tardivement en petits moellons qui mériterait en enduit.

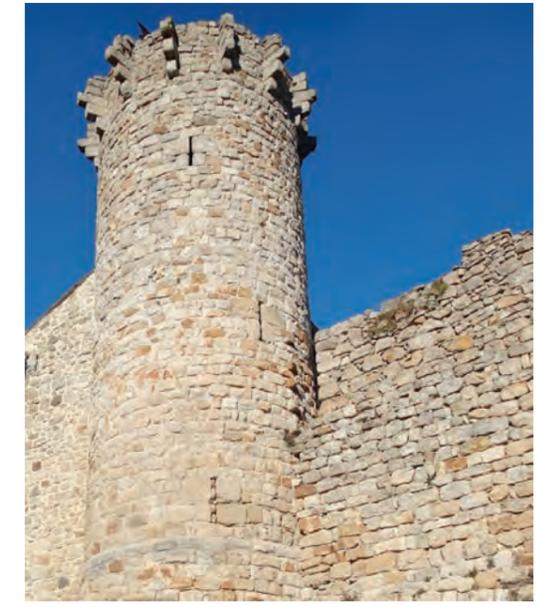
La pierre de taille appareillée n'est pas utilisée dans l'architecture civile mineure et les façades « décroutées » puis ayant reçu un jointoiment mettent en évidence les remaniements successifs, porte de boutique obscurcie ou maçonneries peu soignées.



Façade sud de l'Hôtel de Montravel



Maison médiévale rue de Jalès



Tour de la Recluse

## Les enduits

Les enduits assurent la protection des maçonneries contre les intempéries et en particulier leur imperméabilité. Sur le bâti ancien, ils sont réalisés au mortier de chaux aérienne jusqu'au début du XXe siècle, puis hydraulique. Les premiers font leur prise avec le gaz carbonique de l'air et demandent un délai de séchage important, tandis que la réaction chimique des seconds s'effectue avec l'eau de gâchage qui en s'évaporant assure leur durcissement. La coloration est essentiellement obtenue par le sable ou avec un pigment lors de l'emploi de chaux aérienne ; la chaux hydraulique grise tend à donner un ton plus neutre. Chaque façade est différente mais reste dans une tonalité générale allant de l'ocre gris au beige. Cette diversité relative permet de conserver l'unité générale du bourg tout en évitant la monotonie. Les badigeons à la chaux colorée ne sont pas courants.

Les façades de quelques bâtiments offrent des exemples d'enduits réalisés au mortier de ciment ou bien fortement dosés à la chaux hydraulique qui par leur rigidité entrent en opposition avec la souplesse de la construction traditionnelle nécessitant des arêtes vives au raccord avec les pierres d'encadrement ou des charges importantes de mortier.

La finition est généralement talochée de manière régulière tout en épousant les mouvements de la maçonnerie, mais c'est le grain du sable qui permet le jeu de lumière sur la façade, des enduits trop lisses ou réalisés avec des mélanges prêts à l'emploi ne mettent pas en valeur les façades. Place André, la façade de l'immeuble cadastré n° 355 ou les petits immeubles à l'ouest de la montée de la Calade mettent bien en évidence l'importance du sable utilisé et du mode de finition. Lorsque la façade possède appuis de fenêtre, encadrements de baies saillants et linteaux, bandeaux, corniches, chaînages d'angle, la mise en évidence de ces éléments de modénature en pierre par l'enduit qui en préserve l'aspect participe à sa mise en valeur et à l'ornementation générale. Les immeubles plus modestes où l'encadrement des baies est absent sont néanmoins souvent animés par une bande d'enduit de teinte plus claire voire blanche.

Quelques façades possèdent des décors géométriques (losanges, rectangles) réalisés avec l'enduit par contraste de tonalité ; ceux-ci se situent le plus souvent en limite de propriété. Quelques exemples intéressants peuvent être remarqués place de la Recluse.



Confrontation place de la Peyre entre enduit et maçonnerie jointée



Façades enduites, rue du Docteur Pialat

Celles-ci ne comportent ni retrait ni saillie ou encorbellement, à l'exception de quelques maigres balcons apparus au XIXe siècle. Les gardes corps en fer forgé possèdent un motif composé d'une lyre inscrite dans un cercle. Ce décor est récurrent tant dans le centre ancien (montée du Portalet, place de la Peyre), que sur les immeubles construits en bordure de la « route nationale ». Les percements ont une proportion dans un rapport de 1,4 à 1,6 entre la hauteur et la largeur, exception faite des baies du dernier niveau souvent de forme carrée ou ovale à partir du XIXe siècle. Les bâtiments plus anciens, dont la période de construction s'étend entre le XVe et le XVIIe siècle, possèdent parfois des fenêtres à meneaux. Pour ces immeubles, les baies s'alignent sur la façade de manière plus aléatoire pour l'habitat qui a conservé ses caractéristiques médiévales et de manière plus stricte à partir de l'époque classique. Dans tous les cas la hauteur des baies est décroissante du niveau inférieur au niveau supérieur, exception faite des arcs des rez de chaussées marchands. On notera que l'évolution des techniques au XIXe siècle a permis ponctuellement la réalisation de percements avec des linteaux horizontaux, sans toutefois abandonner l'arc en plein cintre qui succède curieusement alors à l'arc surbaissé en anse de panier des XVIIe et XVIIIe siècles. Le travail des pierres d'encadrement reste soigné avec moulures et clefs saillantes.

Dans l'extension du XIXe siècle, la pérennité de nombreux bâtiments liés au passé artisanal et commercial de transit, notamment à l'est le long de l'ancienne route nationale, se traduit par la permanence de portes charretières en rez-de-chaussée, permettant l'accès aux ateliers ou aux remises, reconvertis aujourd'hui en garage.

La Grand'Rue et celle de la Recluse, mais aussi la « route nationale » comportent des devantures traditionnelles des commerces du XIXe siècle, constituées d'un caisson menuisé posé en applique sur les baies de la façade en rez-de-chaussée. Ce type de façade commerciale présente l'intérêt de masquer des sous-œuvre importants réalisés lors de l'installation de la boutique. Il est à préserver participant à l'animation des rues et conférant une image positive en accord avec le bâtiment qui l'abrite.



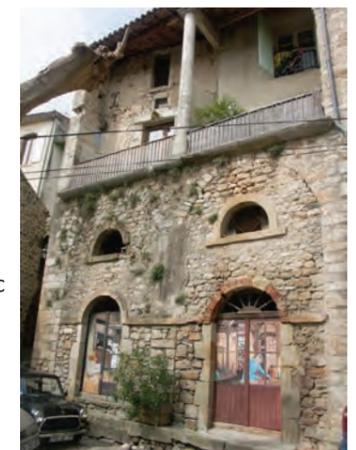
Façades ordonnancées du bâti XIXe place de la Recluse



Boutique rue de la Recluse, la façade laisse voir plusieurs remaniements



Rez de chaussée place du Barry cliché de 1962  
Source: Simone Montaud-Berthelier, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine



Façade actuelle avec loggia, la composition antérieure demeure lisible

## Les façades et leur composition, les baies:

La construction en mitoyenneté et à l'alignement des rues a conduit à doter les pièces d'habitation de surface d'éclairage parfois importante. Ainsi les ouvertures, par leur taille et leur disposition, prennent une importance prépondérante dans la composition des façades. Les baies, de taille généralement décroissante entre le rez-de-chaussée et le dernier niveau, s'alignent les unes au-dessus des autres conférant une expression rigoureuse aux façades.

**Les toitures:**

Les couvertures sont réalisées en très grande majorité en tuiles canal de terre cuite ou tuiles rondes en couvertes et en canal ou «courant». Ce mode de couverture impose une pente de l'ordre de 30 % pour tout à la fois éviter le glissement et les infiltrations d'eau de pluie par vents horizontaux. Si, depuis la rue la couverture n'est pas immédiatement perceptible, les inclinaisons des pignons et les raccords de versant en croupe influent sur la cohérence générale de l'ensemble urbain. Toutefois la position de la cité ancienne par rapport au relief n'offre pas de réelles vues sur les toits à l'exception de perception plus lointaine notamment depuis la colline de Jamelle. Par contre les toitures de l'extension du XIXe siècle dans la partie basse du bourg restent perceptibles. Quelques terrasses existent en toiture dans le centre ancien mais ne sont pas perceptibles depuis l'espace public. En centre ancien et dans l'extension du XIXe siècle, une dizaine d'immeubles tout au plus ont été restaurés avec des tuiles plates mécaniques à emboîtement dites «tuiles de Marseille». Ce type de tuiles nécessite des versants nettement plus inclinés pour assurer correctement l'étanchéité, dans ce cas les pignons ont été modifiés. Le raccordement entre toiture et façade s'effectue par des génoises à deux ou trois rangs, un seul rang est réservé aux bâtiments de services et aux annexes. Les corniches en pierre sont peu fréquentes et réservées à un ou deux hôtels particuliers. Quelques constructions ont conservé un dépassé de toiture, disposition fréquente jusqu'au XVIIIe siècle, constituée de chevrons scellés horizontalement en tête du mur sur lesquels reposent des planches de volige supportant les tuiles. Cette disposition est toutefois réservée aux terrasses couvertes au dernier niveau des immeubles. Tous ces ouvrages offrent une richesse de modénature et de relief qui participe à animer les façades des bâtiments.



Quartier du Barry, les couvertures en tuiles canals sont majoritaires, quelques terrasses en toiture apparaissent



Les couvertures en tuiles canals permettent l'adaptation à la complexité du bâti qui occupe le parcellaire



Cheminée près du faitage, couverture par deux tuiles canals ou par une lauze



Egout de toiture par dépassé de tuiles



Génoise à deux rangs, disposition traditionnelle majoritaire



Passé de toiture sur chevrons réservé aux terrasses et loggias

**Menuiserie et volet:**

Jusque très récemment l'ensemble des menuiseries était réalisé en bois. L'introduction, depuis quelques années de l'aluminium, puis du plastique modifie l'aspect des constructions. La quasi totalité des menuiseries courantes extérieures des bâtiments date pour les plus anciennes du début du XIXe siècle. Malgré leur diversité, des constantes apparaissent dans la composition des croisées, des volets et portes. Au-delà de 80 centimètres de large, les vantaux des fenêtres sont doubles et comportent deux à trois petit-bois ; toutefois la division tierce du vantail est plus générale. Logiquement la proportion des vitrages est toujours plus haute que large comme la baie cependant quelques exemples de petits carreaux existent. Les volets sont composés de simples lames verticales assemblées par une clef intérieure ou de lames croisées, tenues par des pentures extérieures. Les portes des bâtiments de services sont constituées de manière identique, montées généralement sur gond avec pentures intérieures. L'occultation des fenêtres à meneaux s'effectue par des volets intérieurs. Les portes d'entrée traditionnelles constituées, suivant leur largeur de deux ou quatre panneaux montés sur cadre, sont réalisées en feuillus, chêne ou noyer pour celles dont le bois n'est pas peint. Fréquemment une imposte vitrée éclaire le corridor ou le hall d'entrée. Les portes anciennes exceptionnelles comme les portes des immeubles cadastrés n° 777 dans la Grand'Rue ou 442 Place de la Peyre sont très peu nombreuses, par contre celles de bonne facture réalisées suivant un type de l'époque classique tel celles des immeubles n° 441 place de la Peyre ou n° 421 dans la Grand'Rue ou encore n° 223 rue de Jalès sont plus fréquentes et méritent une attention particulière.

Les volets de quelques immeubles, place de la Recluse ou place André ont été déposés et remplacés par des persiennes métalliques qui outre le fait qu'elles dénaturent la composition de la façade en jouant sur des alternances de pleins et de vide, d'enduits et de bois, se sont corrodées dans le temps dévalorisant l'aspect de l'immeuble.



Différentes menuiseries rue de la Recluse



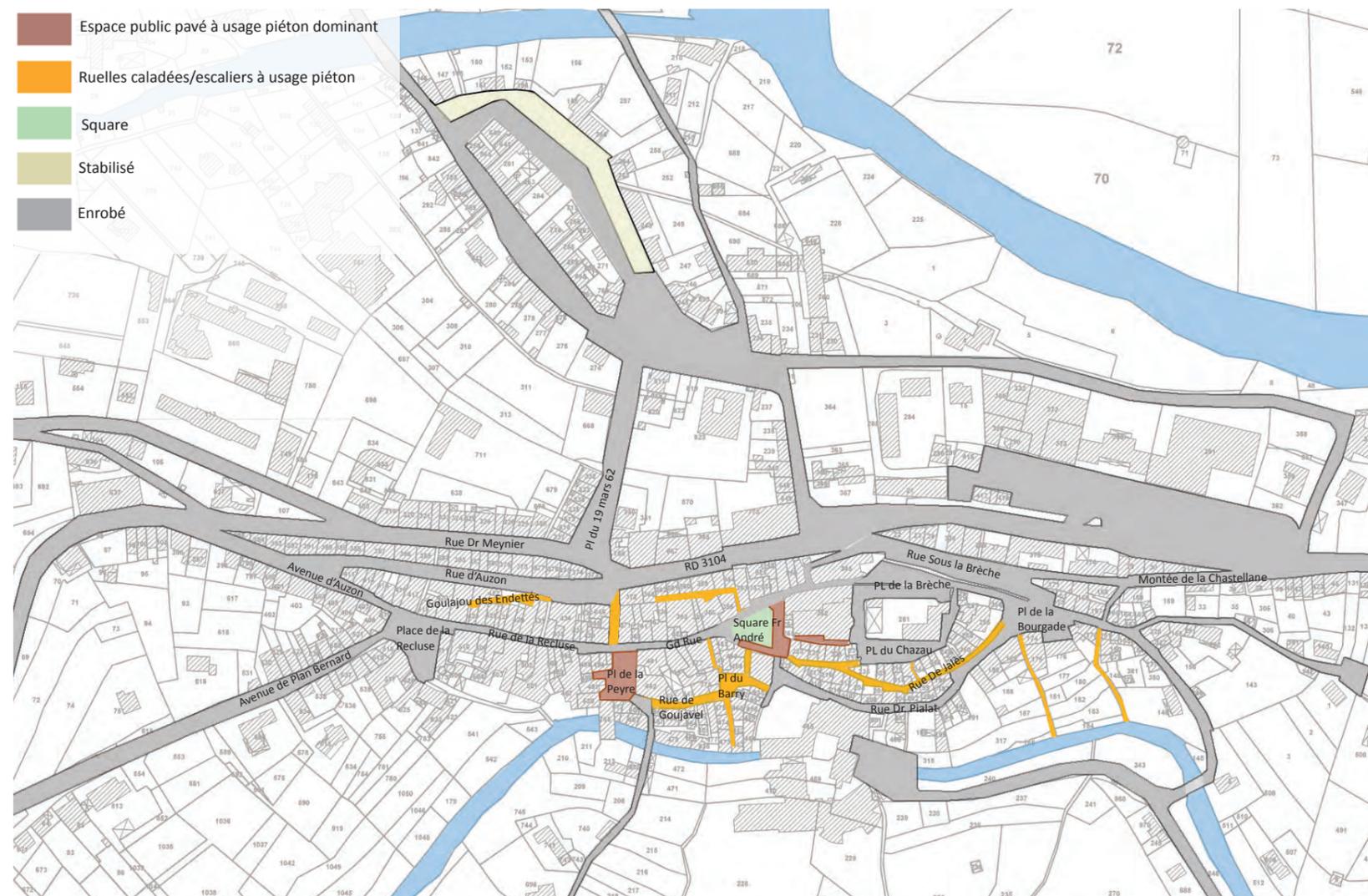
Exemple de porte remarquable Grand'Rue



Adaptation à une ancienne boutique

### 2.3.4 Les espaces publics du bourg médiéval

Carte des principaux traitement de sols des espaces publics:



La trame viaire de Joyeuse s'organise en rapport avec la topographie du serre sur lequel le bourg est implanté. En effet, la voirie forme des arcs de cercle qui s'enroulent de manière de plus en plus resserrés autour du château et de l'église. Les rues et ruelles du bourg médiéval varient de 2 à 5 mètres de larges. De nombreux passages s'effectuent sous des soustets et certaines rues sont pratiquement entièrement souterraines comme le Goulajou des Endettés.

Plusieurs places offrent une respiration et une ouverture au centre de ce dédale. Trois places piétonnes ou à dominante piétonne ponctuent le cœur médiéval de Joyeuse:

- La Place François André qui fait face au parvis de l'église et qui accueille en son centre un square. Ce petit parc constitue le seul lieu accueillant des végétaux au cœur de la partie médiévale de Joyeuse.



Place François André

- Au sud, se découvre de façon discrète la place du Barry pratiquement totalement piétonne faisant face à l'hôtel de Montravel. La place distribue les rue de Gaudinelle, de Goulajou de Fusterie, et Goulajou de Barry.
- Enfin à l'ouest, au bout de la rue de Gaudinelle et de la Grand Rue se découvre la place de la Peyre bordée de cafés et de commerces. Cette place, partiellement piétonne, permet l'articulation entre la partie médiévale de Joyeuse et les extensions du XIXe siècle.

Par ailleurs, le bourg médiéval est encadré par trois places autorisant le stationnement et qui distribuent les rues et ruelles de Joyeuse: à l'est se trouve la place de la Recluse et à l'ouest la place de la Bourgade surmontée par la place du Chazau.



La place du Barry



La place de la Peyre



La place de la Recluse

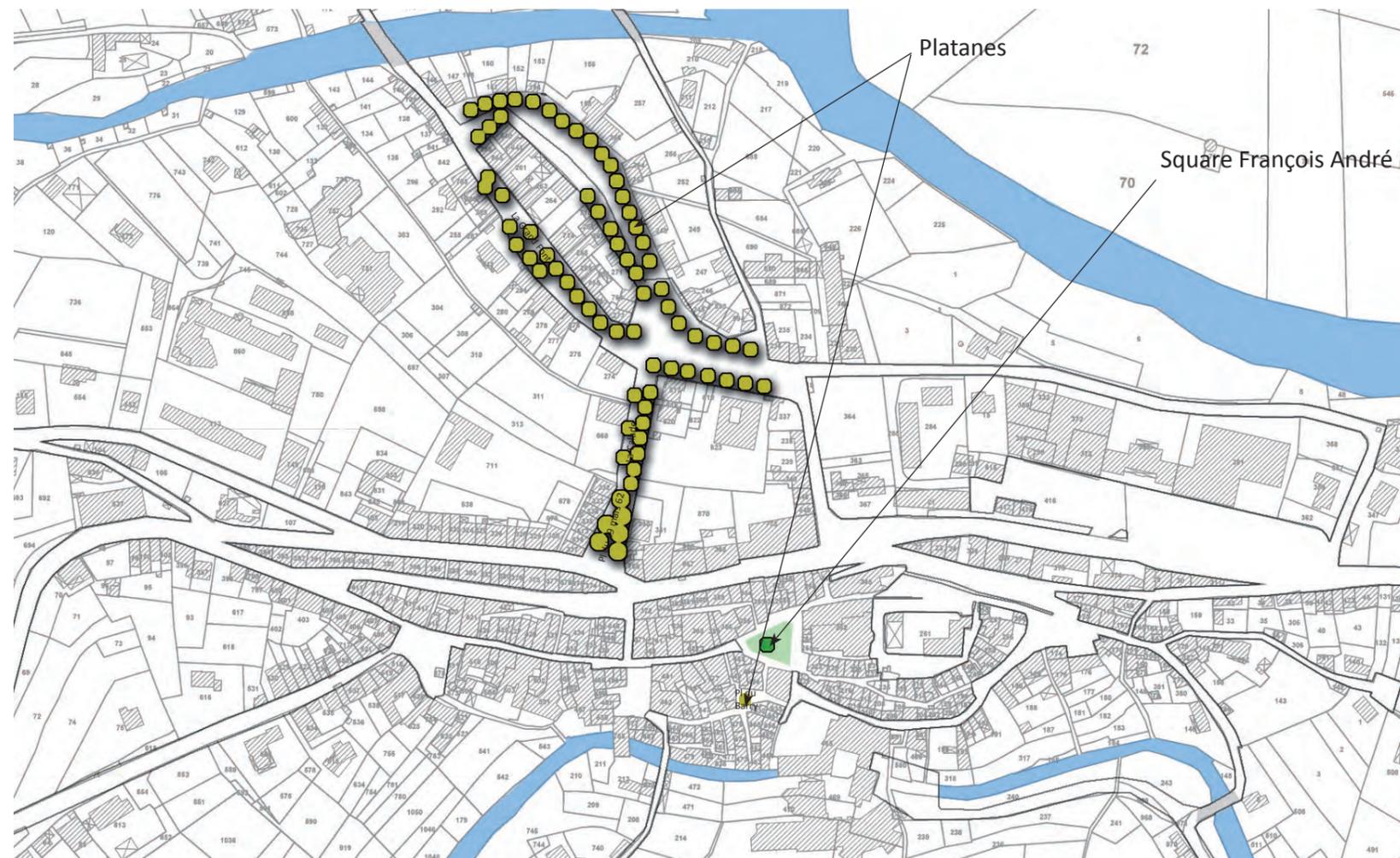


La place du Chazau



### 2.3.6 Les espaces publics, les principaux alignements d'arbres

Carte des principaux alignements d'arbres :



Le bourg médiéval se caractérise par une très grande minéralité où la présence végétale se limite pour l'essentiel à quelques plantations dans les cours et sur les balcons. Seuls le square François André, au devant de l'église, constitue un contre exemple.

Il convient également de signaler, au coeur de la place du Barry, la présence d'un platane qui souligne, par contraste, la minéralité et la qualité architecturale de l'hôtel de Montravel.



Le square François André



Le platane de la place du Barry

Au nord, de part et d'autre de la «Calade» et de la Grand Font, l'espace public est tenu par la présence d'alignements de platanes aux tailles imposantes. Cette présence végétale permet d'atténuer la monumentalité des espaces publics tout en offrant un ombrage appréciable.

Toutefois, si ces alignements constituent des enjeux de préservation importants pour conserver les qualités spatiales et urbaines de ces quartiers, l'état sanitaire de certains arbres semble mauvais. Il paraît donc opportun de mener un diagnostic précis et d'envisager le remplacement de certains sujets malades.

D'une manière générale il conviendrait d'adopter des tailles moins sévères car elles tendent à fragiliser les sujets et réduisent les qualités esthétiques et l'apport d'ombrage de leurs houpiers.

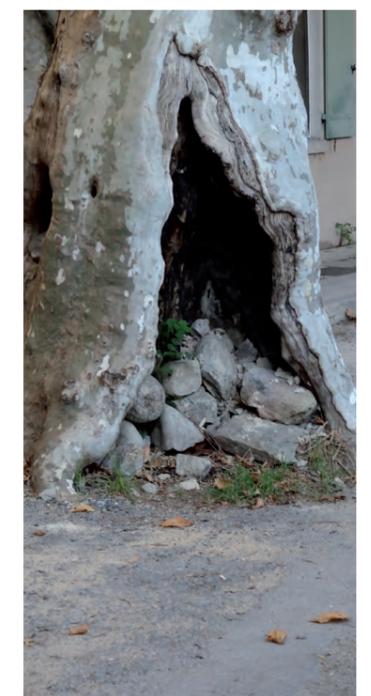
Enfin un alignement de jeunes micocouliers a été planté le long de la RD 3104. La croissance de cet alignement devrait, à terme, dissimuler les stationnements et les supermarchés situés en contrebas.



Alignement de platanes le long de la Grand Font



Altération importante de certains sujets...



### 2.3.7 L'habitat et bâtiments isolés

La carte de Cassini établie dans le courant du XVIIIe siècle identifie plusieurs hameaux et fermes ou mas isolés, Vinchannes, Pavayrol, Sousperret, Le Gras, La Lauzette, Rouchard, La Grange de Verdier, Couder Garel, Lunel. Le moulin d'Auzon n'apparaît pas ni aucun autre sur la commune actuel, ceux-ci étant implantés en rive droite de La Baume sur la commune de Rosières ou en rive gauche de la rivière d'Alune sur celle de Ribes.

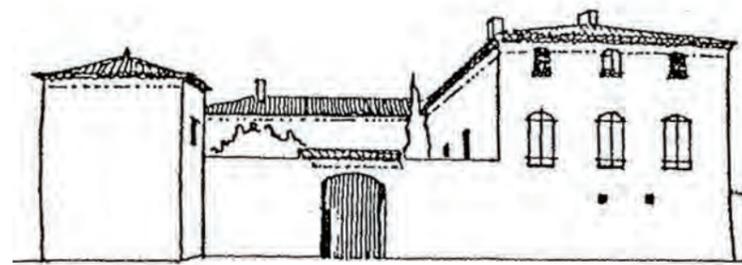
La nouvelle richesse économique induite par la sériciculture permet l'édification de plusieurs mas entre les XVIIe et XIXe siècle qui ponctuent encore aujourd'hui le territoire communal. Ainsi le cadastre « Napoléon » dressé en 1809, cartographie de nouveaux mas apparus :

- dans la vallée de La Baume et sur ses versants : Le Coussac ou Coussou, Gabernard, Beauregard, Les Escouls, Le Chambon,
- dans la vallée de l'Auzon: les Escouls et le moulin d'Auzon,
- sur la colline de Jamelle: Houlme et La Veyrune,
- dans la vallée de la Cheyssette : Le Mas de Fontbonne,
- sur le Gras : Le Grenadier (disparue depuis), Tourneuse.

La carte d'état major en 1845 confirme ces localisations sans augmentation notable du nombre d'implantation. L'élevage du vers à soie, s'ajoutant à la polyculture à base de céréales, de légumes et d'arbres fruitiers, où l'olivier tient une bonne place et à la vigne, a impliqué la surélévation des bâtiments existants pour y installer les magnaneries. Ce bâti est le plus souvent subtilement inscrit dans le prolongement du paysage agricole ou naturel qui l'entoure. Les façades exposées au Mistral sont fermées tandis que celles au sud ou à l'est possèdent plusieurs ouvertures et l'accès à l'habitation. Dans les mas agricole composé de plusieurs bâtiments chaque volume correspond à une activité. Pour les plus importants leur disposition conduit à créer une cour qui peut être fermée par un large portail en bois.



Le mas de Sousperret est déjà présent au XVIIe siècle en bordure de la Beaume, les adjonctions et remaniements successifs ont conduit à créer des volumes amples sur deux niveaux avec des combles importants et à la constitution d'une cour fermée. Les murs sont enduits



Suivant leur époque de construction et leur fonction, les implantations et les volumes diffèrent suivant la taille de l'exploitation. Celles tournées vers l'élevage ovin sur le Gras nécessitent alors des bergeries importantes. Toutefois des constantes dans la conception des bâtiments demeurent avec un rez-de-chaussée construit sur une série de pièces voûtées supportant l'ensemble de l'édifice. Ce niveau est réservé au petit bétail de l'exploitation

et au matériel de viticulture, parfois la bergerie y est logée pour les petites exploitations. Celles qui sont plus importantes possèdent un bergerie située dans une aile adjacente. L'habitation située au premier étage est accessible par un escalier extérieur en pierre débouchant sur une terrasse couverte. La cuisine, pièce essentielle du logis, y donne directement distribuant une ou plusieurs chambres. Certains mas importants possèdent une entrée distincte avec un salon. Sur la totalité du second niveau se développe la magnanerie qui a été réduite progressivement pour se transformer en chambres ou en grenier.

Les caractéristiques constructives restent dans leur majorité similaires à l'habitat du bourg. Le volume de base est constitué d'un parallélépipède couvert d'un toit à une ou deux pentes suivant la taille du bâtiment. Qu'il s'agisse d'un habitat modeste, souvent daté du XIXe siècle, ou de mas agricoles plus conséquents et d'implantation plus ancienne, les volumes des bâtiments sont verticaux, plus haut que large et continue à se distinguer dans les adjonctions successives.



Le mas de la Lauzette, implanté sur le Gras, présent au XVIIe siècle est constitué de plusieurs volumes qui sont venus s'adjoindre successivement au bâti d'origine. Les volumes sont simples avec la face exposée au nord comportant peu d'ouvertures. Les murs sont édifiés en moellon de calcaire équarris sans enduit.

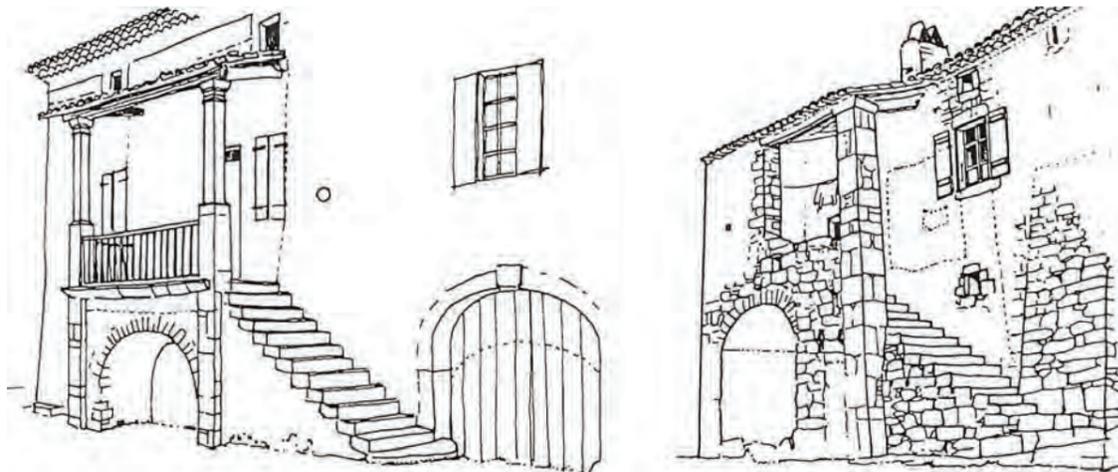


Ces bâtiments plus modestes dans le quartier d'Orival en bordure de la plaine des Fumades ont été bâtis après 1810 en bordure du ruisseau d'Orival. La fonction agricole semble réduite, toutefois l'étage sous toiture a servi manifestement pour l'élevage du ver à soie. Les volumes sont simples, parallélépipèdes étroits et élevés sur 2 à 3 niveaux agencés de manière à former une courette. Les façades, ici exposées au sud, sont composées avec les alignements de baies et enduites.

Les ouvrages de maçonnerie sont réalisés en pierres issues du lieu d'implantation du bâtiment, calcaire sur le Gras, en grès au nord du bourg, voire en gros galets de basalte roulés en bordure de La Baume. Ce bâti isolé possède peu de murs enduits à l'inverse des constructions du bourg, car les moellons utilisés sont de grande taille.

Les façades sont moins composées que dans le bourg, toutefois les règles de symétrie et d'empilement des ouvertures les unes au-dessus avec une diminution de la taille des baies à chaque niveau sont respectées. Les ouvertures sont toujours plus hautes que large à l'exception des portes charretières ou des ouvertures des terrasses couvertes qui sont traitées avec un arc en plein cintre permettant d'augmenter leur largeur. La nature de la pierre calcaire locale et du grès a permis la réalisation d'encadrements en pierre de taille. Les percements des façades à l'arrière ou celles des bâtiments annexes répondent dans leurs dimensions et positions à de strictes besoins fonctionnels (éclairage minimum et ventilation) offrant une composition plus aléatoire où les pleins dominent largement sur les quelques ouvertures réduites.

Les faibles pentes des toitures, imposée par l'utilisation de la tuile canal et un travail de charpente rudimentaire, la simplicité constructive des murs constitués de moellons de pierres hourdées au mortier de chaux permettent aisément les extensions et les reprises par surélévation et accollement. Ce mode d'évolution du bâti produit des ensembles de constructions enchevêtrées les unes avec les autres qui conservent toutefois leur unité par leur aspect massif et dense agrémenté par le jeu des toitures.



Croquis de l'attribut majeur et particulier de l'habitat rural du bas Vivarais, le « couradou », terrasse couverte faisant office de balcon-séjour, conçue comme une pièce d'habitation, accessible par un escalier extérieur et attenante à la cuisine dont elle constitue le sas d'entrée. Elle peut aussi être découverte : c'est le « barda » ainsi dénommé dans plusieurs localités aux alentours de Joyeuse. (d'après M. CARLAT, *l'Architecture rurale en Vivarais*, librairie Guénégaud 1982)



Ancien Mas agricole avec son Couradou dans la vallée de la Cheysette

Ces fermes et mas isolés qui ont, en grande partie, perdu leur vocation agricole constituent un patrimoine bâti présentant des caractéristiques communes à l'architecture vernaculaire du bas Vivarais et des Cévennes ardéchoises. Il s'agit de bâtiments économes en énergie nécessaire à leur construction, utilisant des matériaux permettant les échanges hygrométriques entre l'extérieur et l'intérieur et présentant une inertie thermique importante. En outre leur mode constructif permet une évolution et une transformation aisées du bâti en fonction des besoins des occupants.



Le hameau de Garel en bordure de La Baume se compose de plusieurs groupes de volumes bâtis. Bien qu'enchevêtrés ils restent distincts et présentent les différents types de bâtiments ruraux : hauts et étroits couverts avec un toit à deux versants, ils se complexifient avec les extensions successives pour former des masses imposantes nécessitant une toiture à 4 versants. Les façades au sud et à l'ouest sont bien composées par les alignements de baies.

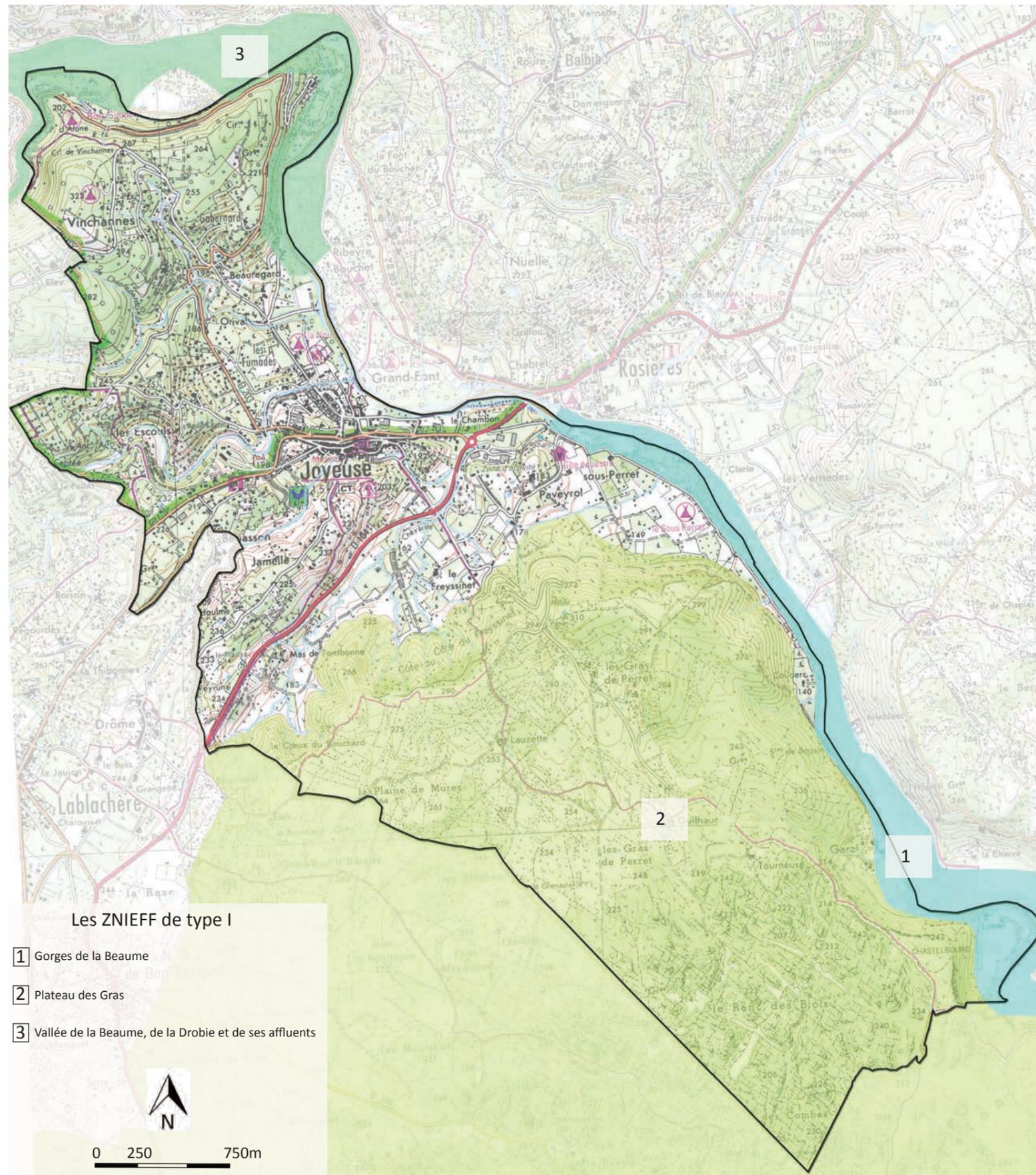


Le hameau de Paveyrol, installé sur une petite butte dans la vallée de la Cheysette présente un assemblage de bâtiments aux volumes élémentaires qui s'adaptent aux pentes du terrain pour former un ensemble harmonieux renforcé par l'unité des toitures.

### III- Les aspects environnementaux de Joyeuse

## 3.1 Les inventaires et protections réglementaires du territoire

### 3.1.1 Les ZNIEFF de Type I



#### ZNIEFF DE TYPE I n° 07160007 Gorges de la Beume:

Il s'agit d'un tronçon d'une quinzaine de kilomètres du cours de la rivière Beume, entre le pont de Rosières et le pont de la RD 208. En amont, la Beume coule dans une plaine alluviale, puis elle rentre dans des gorges calcaires. Il en résulte une forte diversité des milieux naturels, de la flore et de la faune. Le cours principal de la rivière héberge vingt cinq espèces de libellules, dont plusieurs rares en région Rhône-Alpes comme le Gomphe similaire ou la Cordulie splendide. Mais l'hôte le plus remarquable est certainement l'Apron. Ce poisson, espèce endémique propre au bassin du Rhône, présente dans ce tronçon de la Beume une de ses plus fortes populations actuellement connues. Le martin-pêcheur est régulier sur l'ensemble du linéaire alors que le Cincle plongeur fréquente surtout les abords immédiats des radiers. La ripisylve est dans l'ensemble étroite, mais elle est occupée par de nombreux oiseaux comme le Gobemouche gris et le Lorient d'Europe, et utilisée par plusieurs espèces de rapaces (Milan noir, Bondrée apivore) pour la construction de leur nid. Le secteur des gorges est riche en espèces remarquables ; les grottes hébergent de nombreuses chauves-souris. Les parois rocheuses sont très favorables aux oiseaux rupestres : Hibou grand-duc, Merle bleu... mais également à des plantes très spécialisées.

#### ZNIEFF DE TYPE I n° 07170004 Plateau des Gras:

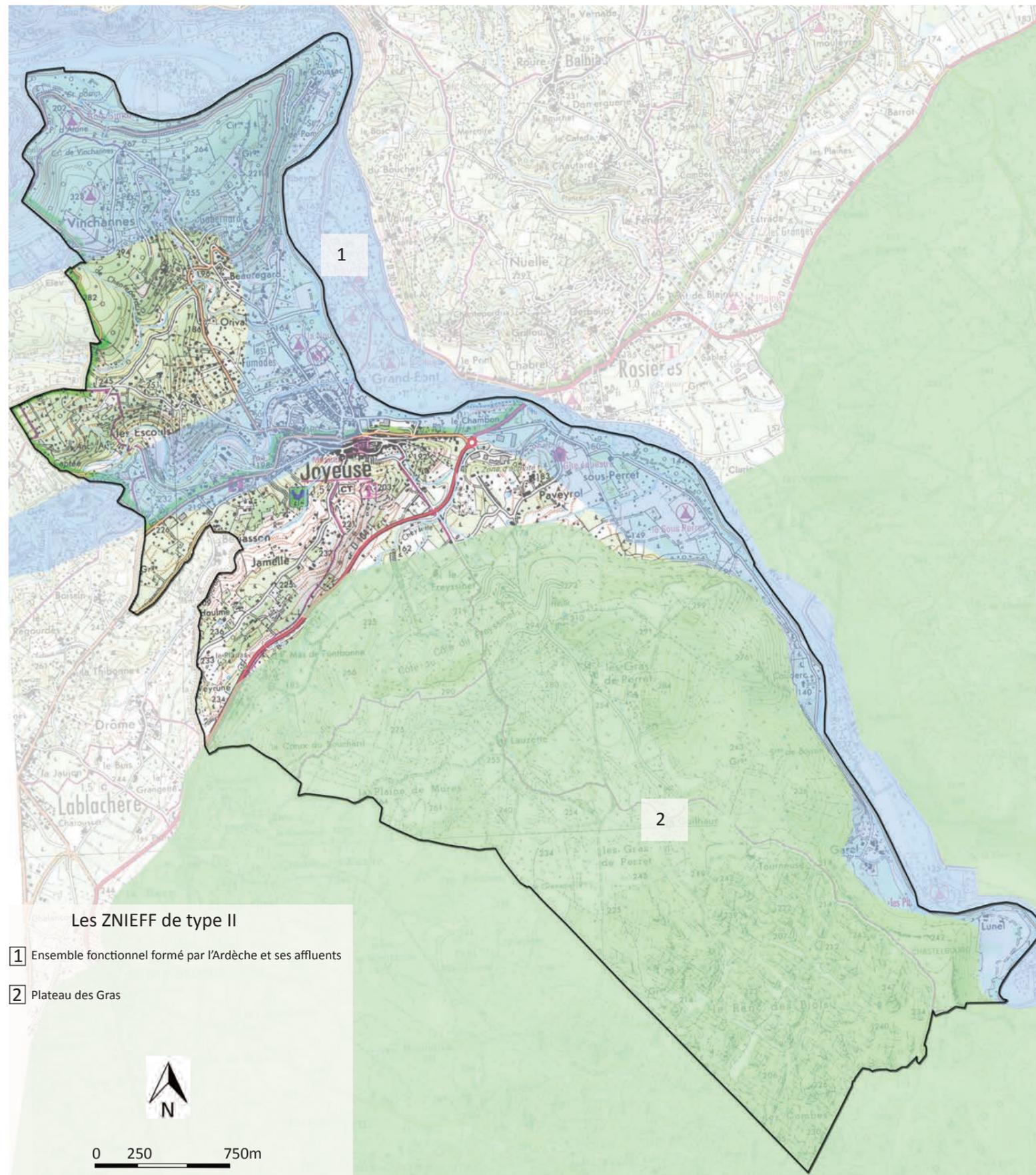
Cette zone comprend la majeure partie du plateau des Gras, entre les gorges de la Beume au nord, et les gorges du Chassezac au sud. Très homogène, elle est composée de milieux complémentaires, tous typiques de la zone méditerranéenne. Les coteaux marneux du rebord nord et nord-ouest du plateau sont très originaux du point de vue paysager, avec des ravins érodés caractéristiques, mais aussi sur le plan floristique et faunistique. Sur le plateau, les pelouses à Brachypode rameux et à Brome dressé alternent avec les garrigues à Genévrier oxycèdre (ou Cade) et à Buis et les bosquets de Chêne pubescent. Localement, on note également la présence d'anciennes cultures, en particulier de mûriers. Cette mosaïque est très favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux considérées comme menacées au niveau européen : Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou... Soulignons également la présence d'oiseaux ne subsistant plus qu'à l'état de populations reliques en région Rhône-Alpes (Fauvette à lunettes), ou proches ici de la limite nord de leur aire de répartition géographique : Pie-grièche à tête rousse, Fauvette orphée... Par ailleurs, les diverses cavités karstiques (grottes, avens...) hébergent de nombreuses espèces de chauves-souris, alors que les affleurements rocheux sont colonisés par des plantes typiques des rochers calcaires comme le Centranthe de Lecoq ou le Tabouret à gros fruits.

#### ZNIEFF DE TYPE I n° 07160011 Vallée de la Beume, de la Drobie et de ses affluents

Il s'agit d'un ensemble de cours d'eau de grande qualité, tant en ce qui concerne les rivières les plus importantes (Beume et Drobie) que leurs petits affluents. Le site intègre également une partie du versant en rive droite de la Drobie, soumis à une très faible pression humaine et qui comporte une grande diversité de milieux : forêts, rochers... Des substrats géologiques de types très différents sont présents sur le bassin versant : schistes et micaschistes sur une bonne partie du bassin de la Drobie, granites sur la partie amont de la Beume... Les cours d'eau présentent une succession de micro-habitats très variés (en fonction du substrat géologique, de la vitesse du courant, de la granulométrie...). Cette variété est mise en évidence par une grande diversité en matière de libellules : plus de vingt cinq espèces sont recensées dont des espèces rares (Cordulégastre bidenté, Cordulie splendide...). De plus, le Castor d'Europe est présent sur une grande partie du linéaire. La flore des milieux rocheux est souvent intéressante, en particulier sur les rochers suintants : Spiranthe d'été, Saxifrage de Clusius... On note également, la présence de quelques rares prairies, souvent riches en orchidées, dont l'Orchis à fleurs lâches. Ces milieux sont fortement menacés par le déclin de l'agriculture. Les forêts de versant abritent une avifaune très intéressante : on observe la Fauvette passerinette dans les taillis clairs de Chêne vert, et l'on suspecte fortement la nidification de l'Aigle botté...

## 3.1 Les inventaires et protections réglementaires du territoire

### 3.1.2 Les ZNIEFF de Type II



#### ZNIEFF DE TYPE II n°0716 ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents:

Cette vaste zone naturelle met en exergue l'ensemble fonctionnel remarquable formé par la rivière Ardèche, ses milieux annexes ainsi que ses principaux affluents.

Cet ensemble fluviatile conserve un patrimoine remarquable tant dans le domaine piscicole (Bouvière, Lamproie de Planer, Toxostome...), qu'en matière de crustacées (Ecrevisse à pattes blanches), d'insectes (très grande richesse en libellules, dont des espèces à répartition méditerranéenne très localisées dans la région comme le Gomphus de Graslins, l'Agrion bleuâtre, l'Agrion blanchâtre ou la Cordulie splendide, Magicienne dentelée, coléoptère Cétoine bleue...), de reptiles et de batraciens (Seps tridactyle, Lézard ocellé, Coronelle lisse, Pélobate cultripède, Rainette méridionale ...), mais aussi d'avifaune (Aigle botté et Aigle de Bonelli, Hirondelle rousseline, voire Percnoptère d'Egypte nicheur jusque dans des périodes récentes...), ou de mammifères (nombreux chiroptères dont le Minioptère de Schreibers, Castor d'Europe, Loutre...).

La flore, qui comporte des espèces remarquables (Ciste de Pouzolz, circonscrit à quelques stations du piémont cévenol...) et des plantes endémiques du Massif Central (cas de l'OEillet du granite), présente également un grand intérêt. Celui-ci va de pair avec la présence de types d'habitats naturels remarquables (lits de graviers méditerranéens...).

Enfin, le secteur abrite un karst de type méditerranéen développé dans les calcaires ou les dolomies abritant de remarquables stations disjointes d'espèces méridionales, dont la plus célèbre est un crustacé dépigmenté connu ici dans deux grottes dont celle de la Dragonnière. Un Amphipode endémique est également connu du seul site de la grotte du Colombier. D'autres espèces (notamment des coléoptères dont l'un est inféodé au milieu souterrain superficiel dans les zones particulièrement humides) sont des endémiques dont la répartition est circonscrite au sud-est du Massif Central.

Enfin, le site est concerné par une nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

Un crustacé amphipode endémique est par ailleurs connu de la nappe phréatique de l'Ardèche et du Chassezac. La biodiversité est ainsi considérée comme importante dans celle-ci.

Le zonage de type II traduit le bon état de conservation général de cet ensemble, au sein duquel la richesse du patrimoine biologique est retranscrite par plusieurs zones de type I souvent soumises à de fortes interactions, et délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (tourbières, landes et prairies humides, escarpements rocheux...).

## 3.1 Les inventaires et protections réglementaires du territoire

### 3.1.2 Les ZNIEFF de Type II

#### **ZNIEFF DE TYPE II n°0717 Plateaux calcaires des Gras et de Jastre:**

Le patrimoine biologique local est considérable, marqué par la présence de nombreuses espèces méditerranéennes, parvenant fréquemment ici en limite de leur aire de répartition géographique ; c'est le cas de certains oiseaux (fauvettes méditerranéennes dont la Fauvette à lunettes, Traquet oreillard, Pie-Grièche méridionale, Merle bleu, Rollier d'Europe...), d'insectes (Cordulie splendide et Agrion bleuâtre parmi les libellules...) mais aussi de reptiles (Seps tridactyle, Lézard ocellé), d'amphibiens (Rainette méridionale, Pelobate cultripède) ou de plantes (Euphorbe de Nice).

Le peuplement est particulièrement riche en matière d'insectes (coléoptère Cétoine bleue...) et de chiroptères, avec plusieurs sites de parturition ou d'hivernage, dont l'un des tout premiers de la région en importance (la Grotte des Cayres).

Enfin, le secteur abrite un karst de type méditerranéen développé dans les calcaires ou les dolomies, caractérisé par des phénomènes de dissolution relativement lents, et une karstification ancienne. Le peuplement faunistique du karst de l'Ardèche est relativement bien connu ; certaines espèces (par exemple un coléoptère tréchiné) sont des endémiques dont la répartition est circonscrite au sud-est du Massif Central.

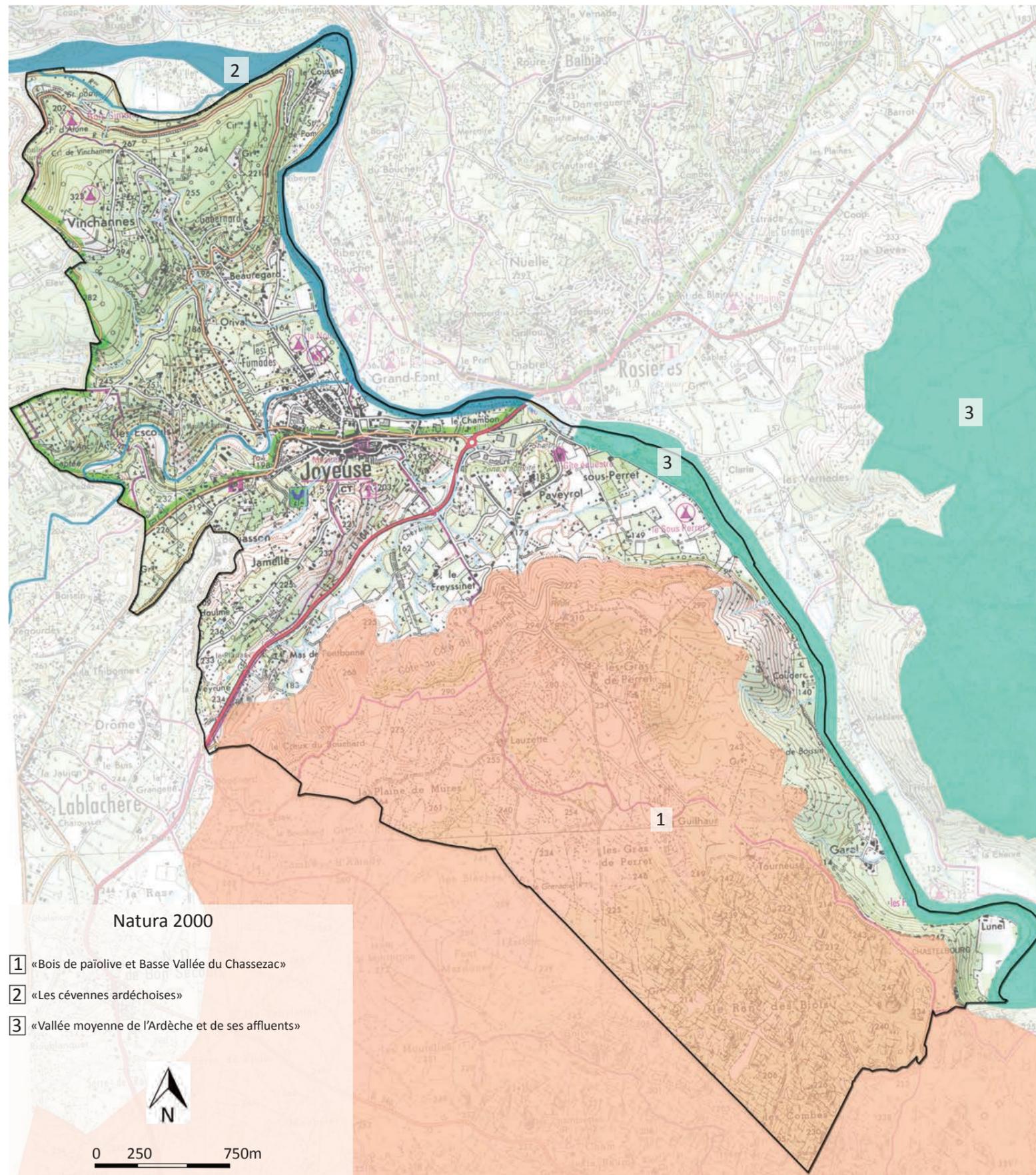
Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble au sein duquel les secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables représentent une forte proportion de la superficie, et sont retranscrits par plusieurs zones de type I (garrigues, plateaux ou « gras », gorges) fortement interdépendantes.

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, voire d'autres liées au milieu aquatique (loutre...).

Il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

## 3.1 Les inventaires et protections réglementaires du territoire

### 3.1.3 Natura 2000 - Habitats - Sites d'Importance Communautaire



#### Natura 2000 n° B04 Bois de Païolive et Basse vallée du Chassezac

Le site inclut le Bois de Païolive et les gorges du Chassezac mais s'étend jusqu'au Gras de Perret incluant l'essentiel des Gras de Lablachère et de Joyeuse. Aujourd'hui, les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'importance européenne sont liés au maintien du pastoralisme extensif, encore menacé mais aussi à la maîtrise de la consommation d'eau.

Outre ses valeurs paysagères et culturelles exceptionnelles, le site présente une richesse biologique remarquable. Les conditions climatiques et géologiques locales expliquent la présence de nombreuses espèces et milieux rares ou menacés.

Ce site est notamment d'intérêt majeur pour:

- Certains insectes (coléoptères, papillons Magicienne dentelée, libellules...)
- Plusieurs chauves-souris qui trouvent refuge dans les grottes et les falaises;
- Le castor, la loutre, la cistude (tortue d'eau douce);

#### Natura 2000 n° B26 Les Cévennes ardéchoises

Le site située au carrefour d'influences climatiques variées et dans un contexte géologique et topographique contrasté, les vallées de la Beaume, de la Drobie et du Roubeau se caractérisent par un patrimoine naturel dont la richesse est liée tant à la diversité qu'à l'originalité et rareté des espèces en présence.

Sur le bassin versant, on peut en effet estimer à près de 1000 le nombre d'espèces végétales présentes (25% de la flore végétale française) parmi lesquelles de nombreuses plantes remarquables. Plusieurs espèces animales ont été également inventoriées parmi lesquelles 11 espèces de batraciens, 118 espèces d'oiseaux nicheurs et 44 espèces de mammifères.

#### Natura 2000 n° B05 Vallée Moyenne de l'Ardèche et ses affluents

Il s'agit d'un périmètre composé d'entités naturelles variées présentant un patrimoine naturel d'une remarquable richesse.

Sont recensés 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site B5:

- Des habitats liés aux milieux aquatiques: la végétation des rives, les plantes aquatiques, certaines végétations flottantes dans les bras morts, des mégaphorbiaies (végétation humide de grandes herbes)
- Des habitats boisés sur les berges et les falaises: les boisements de chênes verts que l'on retrouve sur les zones chaudes, les forêts alluviales
- Des habitats présents sur les Gras: les landes à génévriers notamment
- Des habitats de milieux rocheux: la végétation des rochers et falaises, les grottes et cavités abritant notamment des chauves-souris.

## 3.2 Impacts paysagers des panneaux photovoltaïques et thermiques

### 3.2.1 Les panneaux photovoltaïques dans le centre ancien

Le bourg de Joyeuse est implanté sur un long serre bordé au nord par le ruisseau de l'Auzon et au sud par celui du Bourdary et dont l'extrémité Est est bordée par la Beaume. Cette implantation particulière permet d'offrir au bourg de Joyeuse deux silhouettes urbaines de très grande qualité s'étirant en suivant un axe Est/Ouest perceptibles depuis de nombreux points de vue.

Sur ces deux façades principales, la silhouette se dessine grâce aux façades mais également aux toitures qui constituent un atout paysager important. En effet, la silhouette de Joyeuse s'apprécie davantage depuis les points hauts de Beauregard au nord et de Jamelle au sud qui exposent fortement les toitures à la vue faisant de ces dernières une cinquième façade.

La silhouette nord depuis le quartier de Beauregard:



Les toitures sont très présentes sur la silhouette nord et leur effet de masse, l'unité des matériaux et des coloris créent une harmonie de qualité. Les différents dispositifs (panneaux photovoltaïques, thermiques, paraboles...) risquent de perturber la lecture de la silhouette de Joyeuse.

La silhouette sud depuis Jamelle:



Au sud, l'exposition est favorable à l'implantation de panneaux solaires ou thermiques. Néanmoins, la perception de la silhouette sud depuis Jamelle offre une vue plongeante sur les toitures de Joyeuse. Là encore, il apparaît que la préservation de l'intégrité des toitures constitue un enjeu important pour la préservation des qualités patrimoniales de Joyeuse.

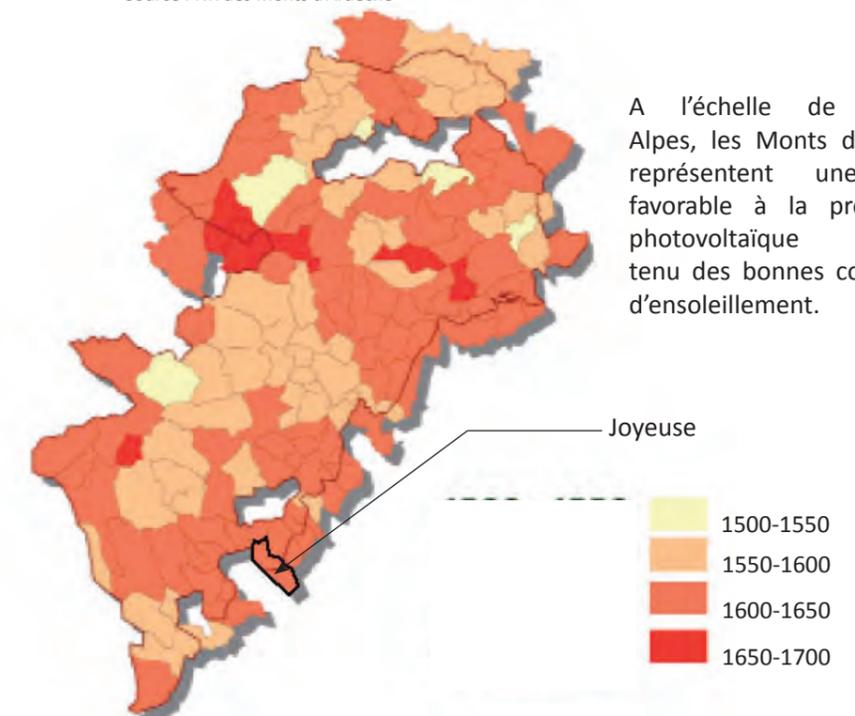
La silhouette sud depuis Jamelle simulation d'implantation de panneaux solaires:



Cette simulation illustre l'impact paysager qu'aurait l'installation de panneaux solaires: L'harmonie et l'unité des matériaux et des couleurs risquent d'être rompues par la multiplication des dispositifs. Seules les toitures de l'hôpital situées plus à l'est, en dehors des cônes de vue principaux et partiellement masquées par des arbres pourraient accueillir, sous certaines conditions, des panneaux photovoltaïques ou thermiques sans nuisance paysagère notable.

Le Gisement solaire sur le Parc des Monts d'Ardèche en Kwh/m<sup>2</sup>/an

Source PNR des Monts d'Ardèche



## 3.2 Impacts paysagers des panneaux photovoltaïques et thermiques

### 3.2.1.2 Les panneaux photovoltaïques en périphérie du centre ancien

Point de vue depuis la place de la Bourgade:



Simulation de mise en place des panneaux sur les toitures industrielles:



Les toitures de la zone de chalandise et de l'ensemble du quartier du «Pré du château» forme un premier plan visuel très prégnant depuis les secteurs d'origine médiévale de Joyeuse.

Cette situation implique d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne le traitement des toitures de ces deux ensembles (secteur de chalandise et quartier du Pré du Château) qui conditionne partiellement la relation au grand paysage qu'entretient le bourg historique de Joyeuse.

Plus loin, le quartier de la Grand Font et les extensions résidentielles de la plaine des Fumades présentent des toitures visibles mais leur éloignement du bourg ancien et leur dispersion amenuisent l'effet de masse des toitures permettant d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques ou thermiques en respectant des règles de proportions strictes.

### 3.3 Impacts paysagers liés à l'implantation d'éoliennes

Le Parc Naturel des Monts d'Ardèche a réalisé une analyse des contraintes et opportunités du territoire permettant de mettre en évidence les secteurs inadaptés au développement de l'éolien. Cette analyse a confirmée dans les grandes lignes les conclusions issues du document cadre de l'éolien en Ardèche. Les contours de 3 zones de sensibilité variable ont été définis. Le territoire communal de Joyeuse est défini comme «Zone de forte sensibilité» sur laquelle le parc donne un avis défavorable pour l'implantation d'éoliennes sauf si une étude paysagère justifie les possibilités d'implantations et que les cinq axes de recommandations suivants sont respectés:

#### 1. Garantir le maintien d'une identité territoriale fondée sur des paysages remarquables:

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été fondé en premier lieu sur la qualité de ses paysages de crêtes, de pentes et de plateaux. Ils ne doivent pas être profondément modifiés ou transformés par l'éolien, sous peine d'altérer cette qualité. La succession des grandes lignes de crêtes qui forment la structure du territoire et du paysage paraît a priori inadaptée à l'accueil de projets éoliens.

#### 2. Une attention particulière doit être accordée à la question de la co-visibilité entre les projets:

Les itinéraires et les points de découverte du paysage sont nombreux dans le Parc. La rencontre trop fréquente avec des parcs éoliens depuis ces lieux, et dans les parcours quotidiens, risquerait de peser sur le caractère rural du territoire. Afin d'éviter cette concurrence, on cherchera à limiter la vision simultanée de deux projets éoliens d'un même point de vue, ainsi qu'à éviter la visibilité d'un projet depuis un autre projet.

#### 3. L'impératif intercommunal est une condition à la mise en oeuvre des projets:

L'approche intercommunale en matière d'aménagement du territoire est aujourd'hui incontournable. Le développement de l'énergie éolienne doit également s'inscrire dans cette logique. L'influence visuelle de ces équipements de grandes dimensions, bien au-delà des strictes limites communales, impose d'envisager le choix des sites d'implantation à des échelles de territoire cohérentes. Si des projets sont projetés en bordure des intercommunalités constituées, la prise en compte des territoires au-delà des limites administratives apparaît indispensable.

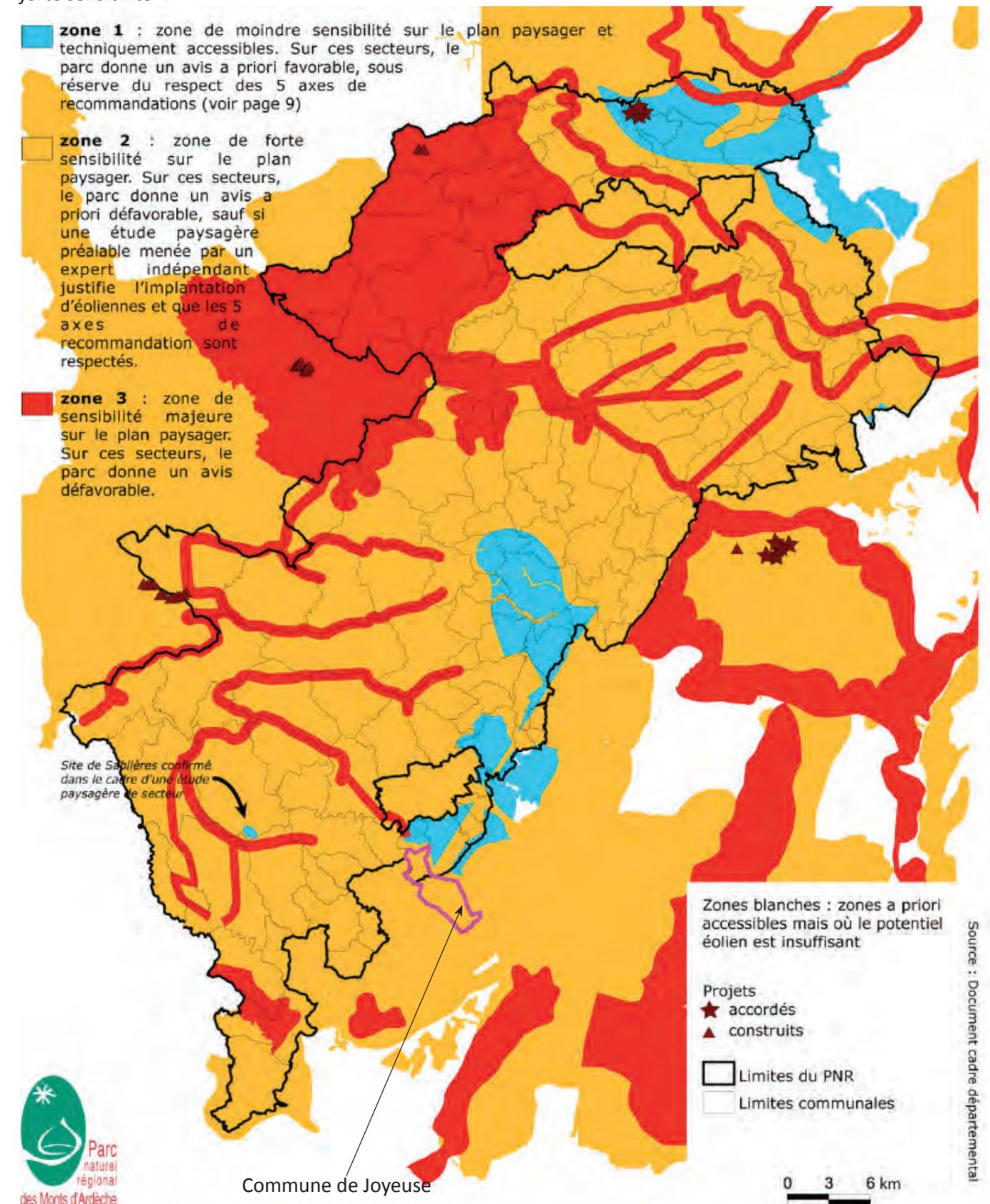
#### 4. Dans un souci de solidarité territoriale, une répartition optimale des ressources financières de l'éolien devra être recherchée:

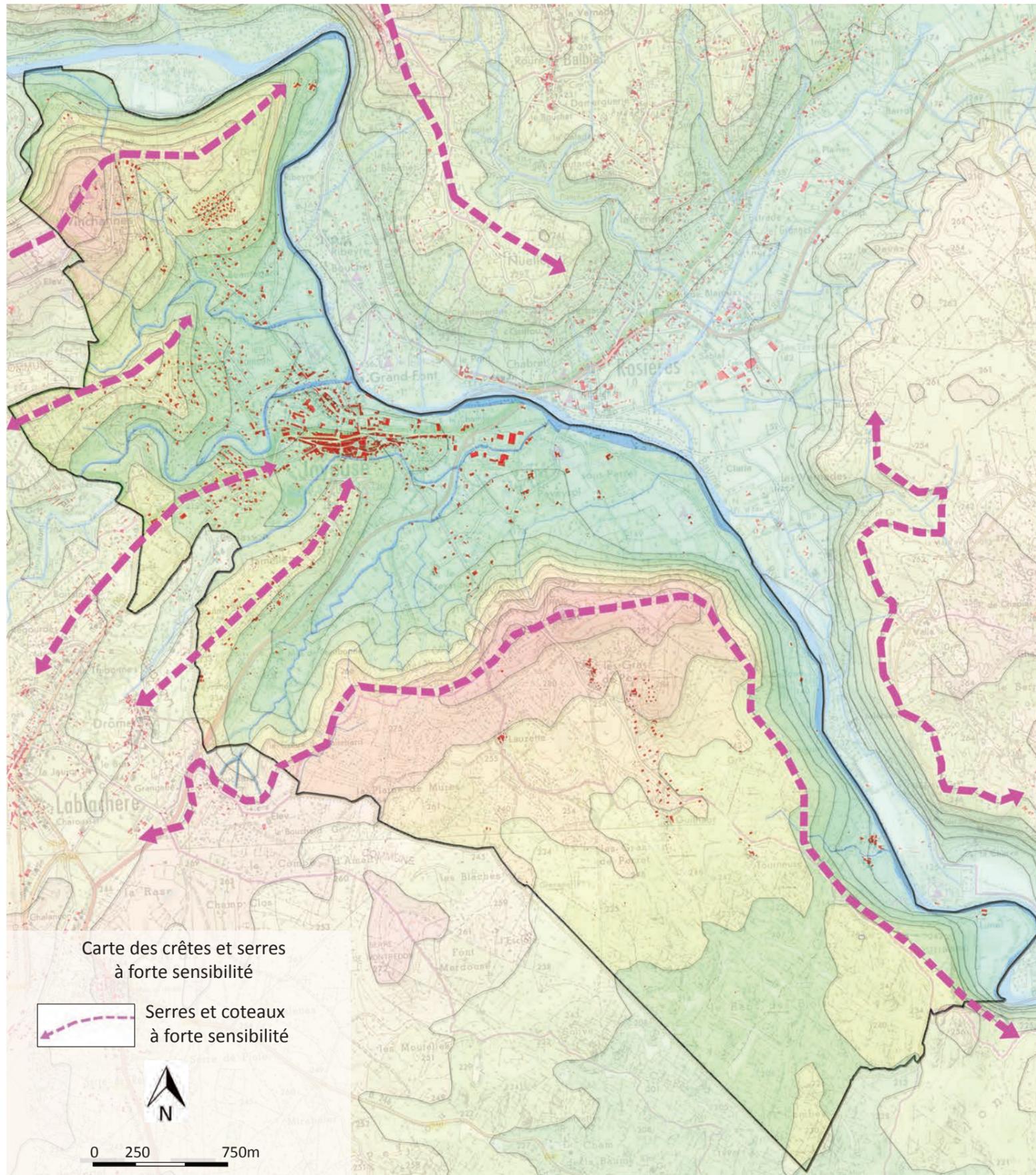
Les investissements réalisés dans le cadre des projets éoliens génèrent des retombées financières conséquentes. Il est logique que les collectivités locales, qui éprouvent souvent des difficultés de fonctionnement, soient sensibles à ces opportunités. Pourtant, force est de constater que seule une minorité de territoires communaux seront à terme concernés. Dans le meilleur des cas, la taxe professionnelle est répartie au sein des communautés de communes. Pour éviter des tensions inutiles dans un contexte déjà difficile, et pour tendre vers une cohérence territoriale plus large, les collectivités locales sont encouragées à se rapprocher pour envisager ensemble les modalités d'utilisation rationnelle et solidaire de ces retombées économiques, logiquement au-delà des simples limites administratives. Les démarches visant à associer les acteurs locaux, publics ou privés, au financement des projets devront être encouragées.

#### 5. L'existence d'une concertation menée par la collectivité et associant tous les acteurs locaux:

Les investissements réalisés dans le cadre des projets éoliens génèrent des retombées financières conséquentes. Il est logique que les collectivités locales, qui éprouvent souvent des difficultés de fonctionnement, soient sensibles à ces opportunités. Pourtant, force est de constater que seule une minorité de territoires communaux seront à terme concernés. Dans le meilleur des cas, la taxe professionnelle est répartie au sein des communautés de communes. Pour éviter des tensions inutiles dans un contexte déjà difficile, et pour tendre vers une cohérence territoriale plus large, les collectivités locales sont encouragées à se rapprocher pour envisager ensemble les modalités d'utilisation rationnelle et solidaire de ces retombées économiques, logiquement au-delà des simples limites administratives. Les démarches visant à associer les acteurs locaux, publics ou privés, au financement des projets devront être encouragées.

Carte de synthèse réalisée par le PNR des Monts d'Ardèche résultant de la superposition des analyses techniques et paysagères; Elle fait apparaître trois types de zones. La commune de Joyeuse se situe dans la zone 2 «Zone de forte sensibilité»:





Joyeuse s'inscrit sur le piémont cévenol, dans la vallée de la Beume. Cette situation génère un paysage construit par la topographie et la répétition des serres qui cadrent les perspectives. Toutefois, cette topographie demeure modeste avec des amplitudes altitudinales qui n'excèdent pas 180 mètres. En conséquence l'implantation d'éoliennes risquerait de rompre ce rapport d'échelle et d'aplatir les lignes du relief.

Ainsi, au nord du village, la vallée de la Beume et la plaine des Fumades sont cadrées au nord par les collines de Vinchannes, à l'est par les coteaux de la Beume situés sur la commune de Rosières et à l'ouest par de petits serres plus modestes.

La présence d'éoliennes risque d'altérer ce paysage largement perceptible depuis les rues et ruelles de Joyeuse.



La plaine des fumades cadrées par des reliefs assez modestes. La présence d'éoliennes rompt ce rapport d'échelle



Au sud du territoire, les collines de Jamelle forme un arrière plan paysager au bourg de Joyeuse de très grande qualité. La cote du Freyssinet cadre la vallée agricole de Cheysette, prolongé au sud est par les gorges de la Beume. L'ensemble de ce paysage présente un équilibre fragile qui serait rompu par l'implantation d'éoliennes.



L'implantation d'éoliennes sur la colline de Jamelle et sur la cote du Freyssinet rompt totalement les rapports d'échelle



## IV- Les enjeux paysagers, patrimoniaux et architecturaux

## 4.1 Les enjeux architecturaux et patrimoniaux

### 4.1.1 Les caractéristiques majeures de la forme du bourg à préserver

La silhouette du bourg de Joyeuse se découvre depuis le nord au niveau de Beauregard et de Vinchannes en arrivant par la route de Valgorge. Mais c'est depuis le sud, par la voie communale sur la colline de Jamelle, que la vue permet d'embrasser le bourg et ses différents quartiers dans son site. L'ancienne ligne de rempart marquée

- par les bâtiments le long du cours du Bourdary au sud,
- et par la direction général du bâti le long de l'ancienne route national au nord,

rend cette perception d'autant plus prégnante. Le fort dénivelé qui s'impose affirme le site défensif d'origine avec en point focal, le bâti du château et le clocher de l'église.



La découverte de la silhouette nord du bourg de Joyeuse depuis le quartier de Beauregard

Si l'extension urbaine du XIXe siècle affirme par ses lignes directrices l'implantation particulière du bourg, l'urbanisation entamée depuis le dernier quart du XXe siècle affaiblit cette confrontation directe avec la plaine alluviale de La Baume notamment dans les quartiers des Fumades et d'Orival au nord. Au sud, les terrasses agricoles de Jamelle encore préservées signe ce paysage de très grande qualité par leur confrontation directe avec le bourg ancien. Toutefois, l'évolution à l'œuvre sur la partie sommitale de la colline tend à banaliser l'originalité de la situation du bourg ancien.

Les entrées à l'est et à l'ouest ont subi la même tendance en s'allongeant le long de l'ancienne route nationale. Les petits faubourgs construits à la fin du XIXe siècle qui annoncent la cité, notamment à l'est, atténuent cependant cette perte d'identité.



Le front nord de l'ancien castrum depuis la montée du Cluchet

### 4.1.2 L'identité urbaine

L'histoire de la constitution des quartiers de Joyeuse et l'analyse de la forme urbaine qui en a résulté mettent en évidence des constantes qui fondent l'identité du centre ancien et du faubourg. L'organisation des voies en fonction du relief et des terrains, l'agencement des bâtiments entre eux et la manière dont ils sont implantés sur la parcelle représentent les principaux enjeux de protection du patrimoine urbain mais aussi de qualité de vie des habitants. Dans le centre ancien, la trame parcellaire suivant laquelle le bâti a été implanté est issue de l'époque médiévale et a été maintenue tout au cours des différentes époques. Le découpage des terrains s'est organisé à partir de l'église Saint Pierre, en pied du castrum, pour se développer le long d'un axe central, la Grande Rue et la rue de la Recluse. Cet axe implanté au sommet du relief distribue depuis des ruelles et des goulajous, les rues parallèles longeant les remparts du castrum et de la « basse cour » tant au nord jusqu'à l'ancienne route royale puis jusqu'au tracé de l'ex route nationale, qu'au sud jusqu'au ruisseau du Bourdary. Aujourd'hui encore, cette ingénieuse imbrication préserve l'homogénéité de l'espace public par la taille des places et le gabarit des voies, proscrivant tout élargissement ou réalignement des rues visant au recul des façades. La logique du découpage parcellaire et l'organisation du maillage des voies de desserte avec les passages sous ou entre les immeubles sont autant de composantes qui confèrent au centre ancien de Joyeuse une urbanité remarquable.



Vue explicite depuis le clocher de l'église, mettant en évidence l'organisation de la cité ancienne de part et d'autre de la rue principale située en sommet de l'éperon et de l'extension du XIXe siècle en cohérence avec le relief et le tracé d'abord de la route royale en pied nord du rempart puis de l'ex route nationale plus au nord. Au sud le cours du Bourdary et les terrasses agricoles n'ont pas permis d'extension du bourg.

La construction à l'alignement de l'espace public ou des façades mitoyennes représente une constante de la forme urbaine qui détermine par un front bâti continu la forme des voies et des placettes. Dans les faubourgs le long de l'ex route nationale ou des voies en direction de la colline du Pouget et du quartier de la Grand Font, sur l'avenue du Plan Bernard, malgré une densité du bâti plus lâche, les murs de clôture assurent la continuité entre les différents bâtiments. Les bâtiments relativement récents de quartier de chalandise du Pré du Château dérogent toutefois à cette règle, et induisent par la rupture de l'alignement un espace mal défini affecté à la voiture et au stationnement.

À l'intérieur de la ligne de l'ancien rempart de la « basse cour », plusieurs ensembles bâtis délimités par les rues de Jalès, du Docteur Pialat, du Barry, Saint Anne et ruelles intérieures sont composés en majorité de constructions dont l'intérêt architectural réside dans leur adaptation à la pente, leur assemblage et homogénéité. Ils constituent des ensembles remarquables et unitaires qui qualifient l'ambiance urbaine.

Ainsi la trame viaire, l'alignement sur rue, la densité du bâti et son homogénéité par quartier constituent les caractéristiques fondamentales du bourg de Joyeuse. Ce sont donc bien les composantes quantitativement significatives du bâti ordinaire, leur organisation spatiale et la règle d'implantation et de construction communément admise avant l'urbanisation de la seconde moitié du XXe siècle qui mettent en évidence la qualité urbaine qu'il convient de préserver. Cependant, cette préservation de l'identité du bourg, y compris de son centre ancien, ne peut être envisagée que dans une transformation perpétuelle avec une mise en perspective de son évolution.

### 4.1.3 L'identité architecturale

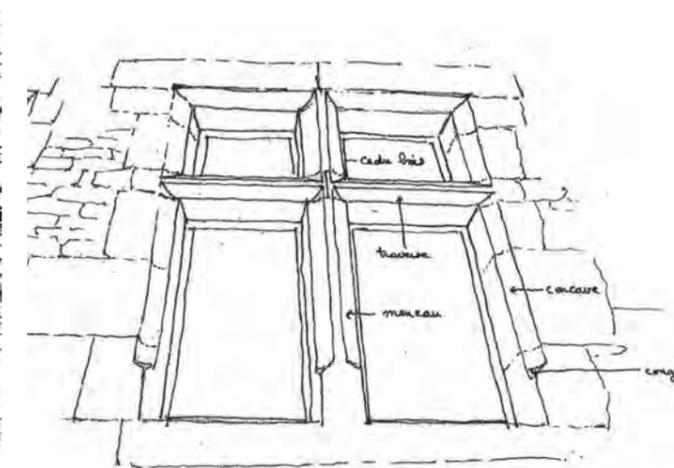
Outre l'ensemble constitué par l'ancien couvent des Oratoriens et l'église Saint Pierre, le château fortement remanié et le bâtiment de l'hôtel de Montravel, le bâti qui compose le cœur historique de Joyeuse comporte quelques édifices singuliers, situés en quasi totalité dans le centre ancien. Ceux-ci ont été recensés pour leur composition architecturale significative, leurs éléments d'architecture ou de décoration. Ils constituent des témoins de l'évolution de la cité, tel quelques maison médiévales rue de Jalès et square André, la maison à tourelle à l'angle de la rue de la Recluse et de la montée du Portalet ou les hôtels particuliers du XVIIIe siècle (hôtels Dussargues de Planzolle, Allamel de Bournet, de Gigord) ou encore la « salle du pesage des soies », la tour de la Recluse, les goulajous ..., soit environ 25 édifices aux quels il convient d'ajouter les bâtiments de la « filature » datant du début du XIXe siècle au pied de la montée de Cluchet.

Les éléments d'architecture, significatifs des différentes époques participent à la mise en valeur du bourg et à conforter la qualité du bâti :

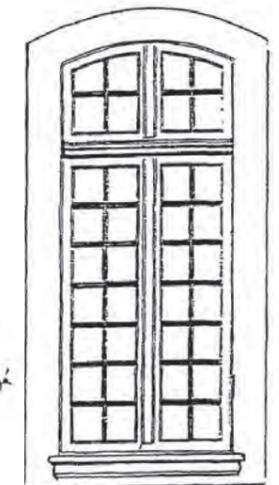
- linteaux droits de pierre moulurés et sculptés, de fenêtres à meneaux pour les époques médiévales et de la Renaissance ;
- décor sculpté de pilastres avec ordonnancement des façades des hôtels particuliers suivant les règles de symétrie de l'époque classique aux XVIIe et XVIIIe siècles ;
- utilisation répétitive de matériaux fabriqués industriellement (garde corps, encadrement de portes ...) marquant la grande vague de constructions du XIXe siècle de part et d'autre de la « route royale » créée en 1830.



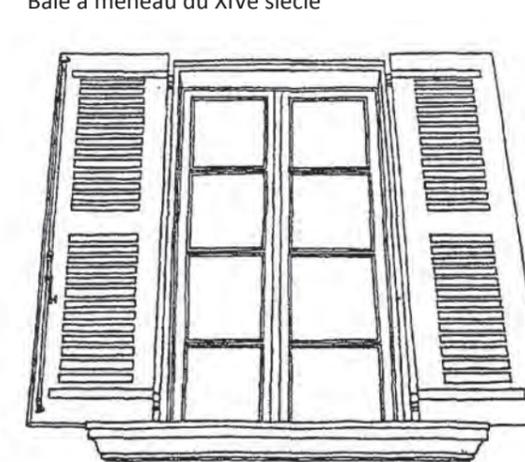
Baie à meneau du XIVe siècle



Exemple de croisée des XVe - XVIe siècles



Baie à imposte du XVIIIe



Fenêtre à petits bois du XIXe siècle



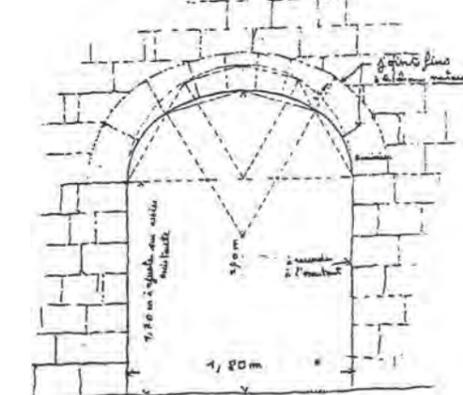
Porte du XVIIIe siècle



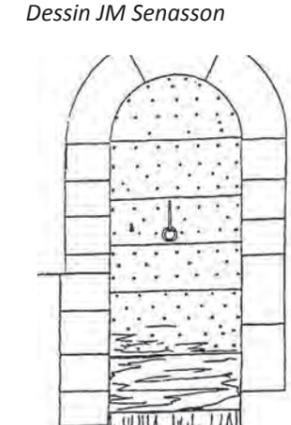
Porte d'entrée de l'hôtel Dussargues de Planzolle  
Dessin JM Senasson



Porte d'entrée du XIXe siècle



Porte de service cintrée classique XVIe - XIXe



Porte médiévale



Alignement des façades sur la voie publique, dans la partie XVIIIe siècle de la cité, rue de la Recluse et médiévale, rue du Barry

Cependant, la grande majorité des constructions qui composent l'ensemble bâti du centre ancien et du faubourg ont été maintes fois transformées, voire rebâties. Elles présentent toutefois l'intérêt de conférer une réelle identité à la cité de Joyeuse.

Trois règles principales procèdent à la cohésion du paysage urbain et à son harmonie :

- l'implantation du bâti à l'alignement du domaine public suivant la direction de la voie complété par les murs de clôture en continuité du bâtiment principal lorsque la densité faiblit;
- l'homogénéité de la hauteur du bâti ;
- la sobriété dans la composition des façades.

L'aspect des bâtiments est quant à lui régit suivant quatre composantes :

**- La volumétrie:**

Le volume de base est constitué d'un parallélépipède couvert d'un toit à une ou deux pentes suivant la taille du bâtiment. Les bâtiments modestes présentent une face sur voie publique plus haute que large. La taille des constructions est modeste à l'exception de quelques hôtels particuliers dont les façades ponctuent l'axe principal de la place de la Recluse au square André ou la place de la Peyre. Souvent la taille a été augmentée par adjonction de bâtiments mitoyens qui ont été restructurés derrière une même façade et sous un même toit. L'assemblage des volumes accolés les uns aux autres en mitoyenneté constitue l'identité du tissu urbain. La juxtaposition et l'agencement des volumes entre eux confèrent aux rues, ruelles et passages un environnement bâti de qualité par la richesse de sa variété et de sa complexité, dans le respect des trois règles de composition.



Façade sud rue du Docteur Pialat

Une architecture composée de volumes élémentaires simples, plus haut que large et agencés parfois de manière complexe reprenant la trame parcellaire ou enjambant les rues.



Passage rue de la Gaudinelle



Maison du XIVe-XVe au pied du castrum



Exemple de terrasse couverte intégrée dans la volumétrie présentant une alternative traditionnelle

**- Les hauteurs:**

Les immeubles possèdent généralement deux à trois niveaux sur rez-de-chaussée. Il convient de noter que les hauteurs d'étages varient suivant les quartiers. Dans le quartier médiéval au sud du « castrum », rues de Jalès, et dans celui des artisans du XVII et XVIIIe siècles en extension immédiate, rue du Barry, les étages sont moins importants et le dernier niveau peut être remplacé par une vaste comble. Le niveau de génoise ou de l'égout dans le cas d'un « passé » de toiture sur chevrons ou forjet règle la hauteur sur le domaine public créant ainsi une continuité de perception, renforcée par la lumière du jour qui atteint le niveau de la voie. Le nivellement des égouts de toiture participe à créer de belles perspectives urbaines par séquences successives dans les rues, mais aussi sur le front sud du bourg. Les ruptures de niveau s'opèrent généralement à l'occasion d'un croisement de rue, d'un renforcement. Peu de bâtiments émergent de ce nivellement. Les exceptions sont liées à la taille du bâti, notamment square André avec un bâti du XIXe siècle ou plus rarement à la forme allongée de la parcelle qui impose un faîtage élevé compte tenu de la pente des toits.

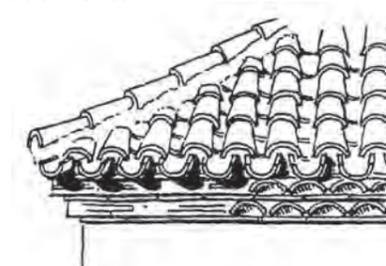


**- Les toitures:**

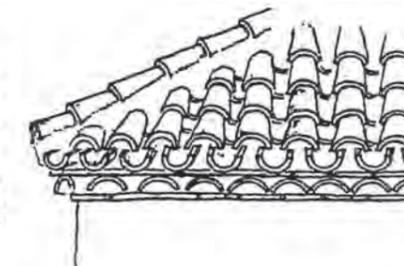
Les couvertures sont réalisées en tuiles canal de terre cuite ou tuiles rondes en couvertes et en canal ou « courant ». Ce mode de couverture impose une pente de l'ordre de 30 à 33 % pour tout à la fois éviter le glissement et les infiltrations d'eau de pluie par vents horizontaux. Si, depuis la rue la couverture n'est pas immédiatement perceptible, les inclinaisons des pignons et les raccords de versant en croupe influent sur la cohérence générale de l'ensemble urbain. La position des constructions qui constituent le centre ancien de Joyeuse, par rapport au relief offre peu de vues plongeantes sur les toits, excepté depuis la colline de Jamelle.

Par contre les couvertures de l'extension du XIXe siècle depuis la place de la Brèche ou l'esplanade du château sont nettement visibles jusqu'à la Grand Font. De manière incidente et plus lointaine, les toitures sont présentes lors de la découverte du front nord du bourg depuis la route de Valgorge ou depuis son entrée ouest. Plusieurs terrasses non couvertes sur un immeuble existent toutefois elle ne sont pas directement perceptibles. Les loggias représentent un bon compromis pour maintenir un espace extérieur depuis l'étage en toiture.

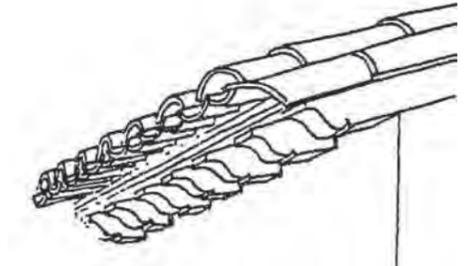
Le raccordement entre toiture et façade s'effectue par des génoises à deux ou trois rangs, un seul rang est réservé aux bâtiments de services et aux annexes, mais aussi aux bâtiments qui ont conservé une facture médiévale. Les corniches en pierre sont très rares, parfois réalisées avec un enduit au mortier de chaux sur un support en tuiles. Peu de constructions ont conservé un passé de toiture, disposition fréquente jusqu'au XVIIIe siècle, constitué de chevrons scellés en tête du mur sur lesquels reposent des planches de volige supportant les tuiles. Ces ouvrages offrent une richesse de modénature qui participent à animer les façades des bâtiments.



Génoise à deux rangs



Génoise à un rang

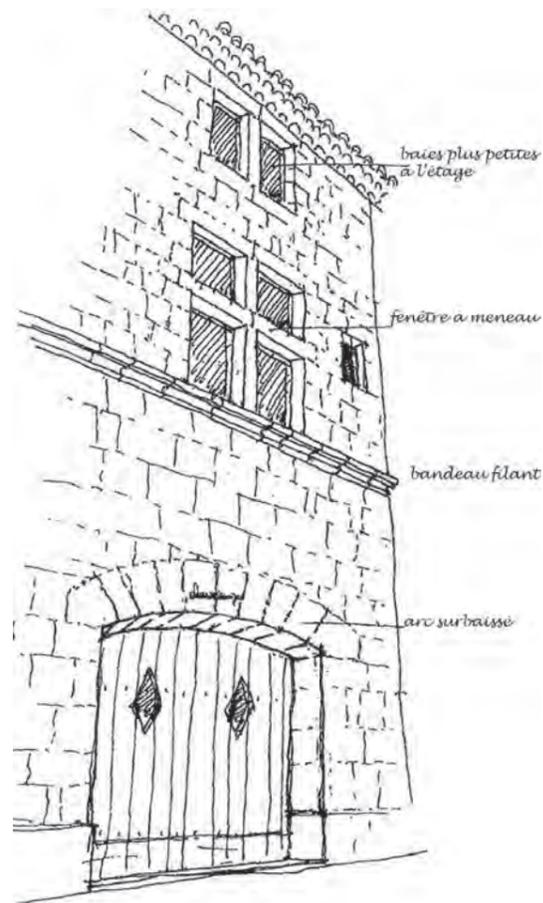


Débord ou passé de toit avec chevrons chantournés

### - Les façades et leur composition:

Les ouvertures, par leur nombre, leur taille et leur disposition, prennent une importance prépondérante dans la composition des façades. Les baies, de taille généralement décroissante entre le rez-de-chaussée et le dernier niveau, s'alignent les unes au-dessus des autres conférant une expression rigoureuse aux façades. Celles-ci ne comportent ni retrait ni saillie ou encorbellement. Les percements ont une proportion dans un rapport de 1,4 à 1,6 entre la hauteur et la largeur, exception faite des baies du dernier niveau souvent de forme carrée ou ovale. Les bâtiments plus anciens, dont la période de construction s'étend entre le XVe et le XVIIe siècle, possèdent des fenêtres à meneaux horizontaux et /ou verticaux dont les encadrements en pierre de tailles sont moulurés. Les éléments de décor sont rares à l'exception des quelques hôtels particuliers édifiés à partir de la fin du XVIIe siècle. Un bandeau mouluré en saillie marque alors les étages et l'encadrement des portes d'entrée principales se distingue par une composition de pilastres et d'un linteau orné de macarons. Plus communément, la rigueur de la composition de façade donne toute son importance à la porte d'entrée souvent la seule ouverture avec un encadrement ouvragé, si modeste soit-il, par exemple un linteau de porte avec un relief en accolade pour l'époque médiévale ou de la Renaissance.

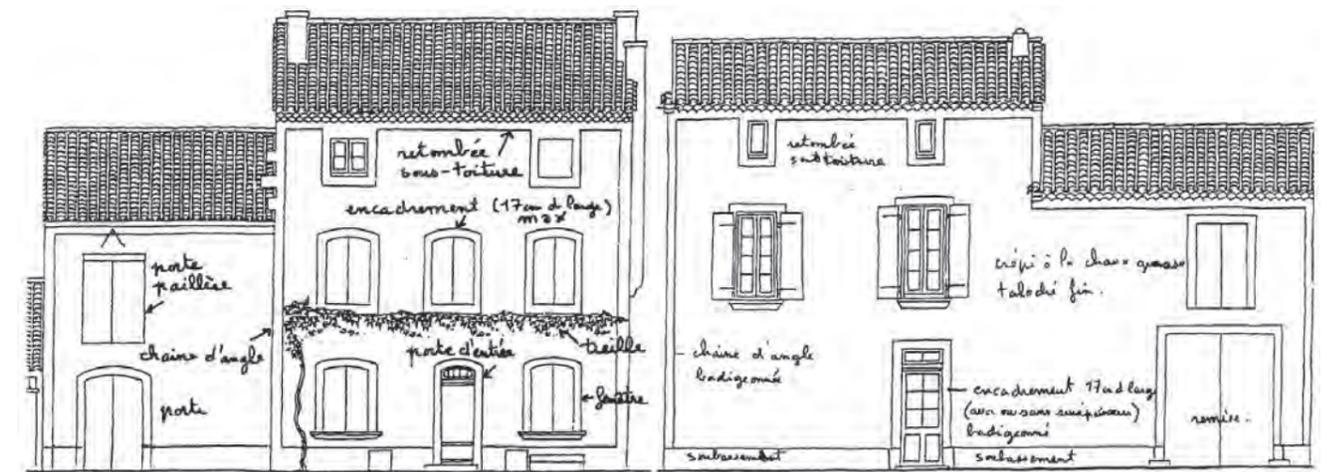
Les dispositions médiévales ont été dans la plupart des cas modifiées. Par contre celles de l'époque classique demeurent avec leurs arcs d'origines (plein cintre ou surbaissés) sans que les portes charretières soient larges. Généralement les façades ont été restaurées voire intégralement reconstruites au XVIIIe ou XIXe siècle. Ces bâtiments ne possèdent pas intrinsèquement de véritable intérêt historique fort, mais juxtaposés les uns aux autres suivant des règles simples et évidentes, ils constituent des séries de façades remarquables. En effet, ce patrimoine urbain qui relève de l'ordinaire et du grand nombre, s'est constitué de bâtiments édifiés au fil de diverses époques de construction, telle une sédimentation. De cette masse émerge un tissu encore homogène, toujours articulé et solidaire, aisément reconnaissable, facteur d'identité pour ses habitants. Les quelques restaurations rue du Barry, place de la Peyre ou dans la Grand'rue en constituent un exemple pertinent.



Façade d'époque classique en moellons appareillés

Les volumes, formes et expression des bâtiments sont intimement liés au matériau utilisé, à ses caractéristiques techniques qui vont influencer sur la mise en œuvre, la facture, et imposent des limites d'emploi. La propriété intrinsèque de chaque matériau conduit aussi à formuler la palette de couleurs qui constitue le paysage urbain.

Les ouvrages de maçonnerie sont réalisés en pierre calcaire, issue pour la plupart de carrières locales. Les murs sont généralement enduits car les moellons utilisés sont de relativement petite taille et hourdés au mortier de chaux aérienne suivant un appareil irrégulier ne permettant pas d'assurer une étanchéité à l'eau de pluie et une tenue pérenne. Ce mode constructif est plus répandu pour les bâtiments édifiés voire reconstruit au XIXe siècle, époque durant laquelle se sont généralisés les enduits pour les constructions courantes. Seuls les encadrements des baies, possédant généralement une feuillure pour arrêter l'enduit, laissent la pierre apparente. Les façades des constructions plus anciennes possèdent un enduit «à minima» laissant voir le parement des pierres, ainsi plus les moellons sont petits plus la surface de mortier est importante. Les façades en pierre dont les joints sont marqués sont récentes résultant d'une mode apparue dans les années 75. Quelques bâtiments datant des XVIIe et XVIIIe siècles, édifiés par des familles de notables, laissent apparaître en façade des moellons bien appareillés en lits réguliers, voire des pierres de taille soigneusement ajustées avec un joint maigre notamment en angle.

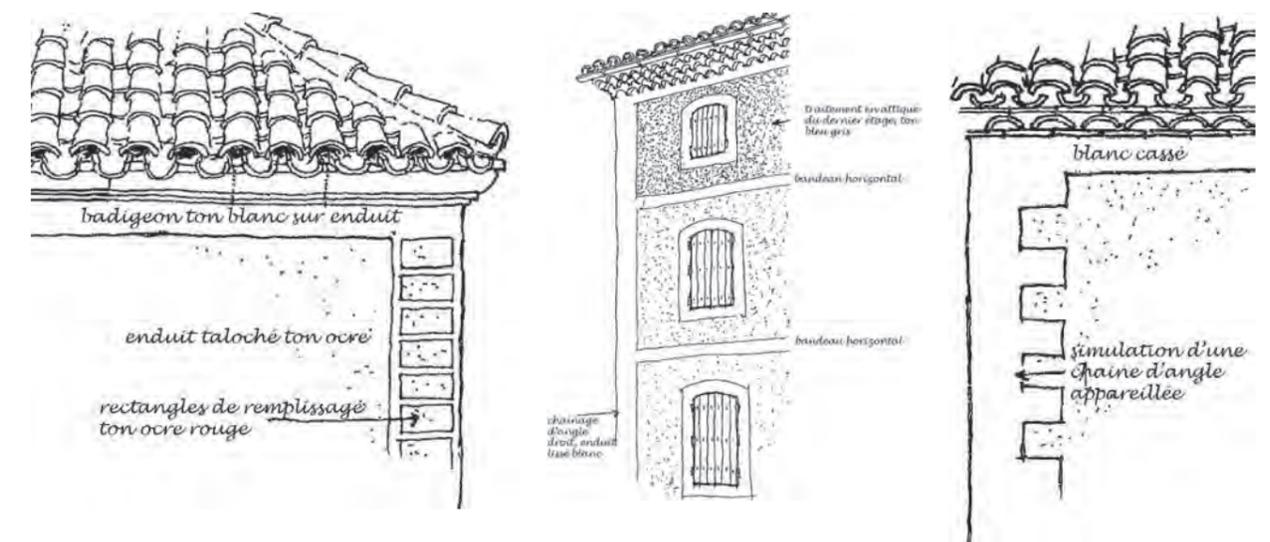


Façades des maisons du faubourg est et du quartier de la Grand Font et environs, la maçonnerie nécessite un enduit

### - Les éléments annexes de composition:

#### Les modénatures d'enduit

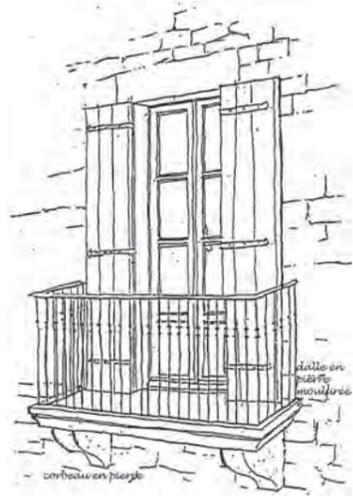
Lorsque pour des raisons de coût il n'a pas été possible de réaliser des constructions en pierre de taille, les artisans ont eu recours à des «artifices» substituant la sculpture en pierre par des décors peints afin de singulariser l'aspect des façades à moindre coût. Ces décors, inspirés de l'architecture classique ont été réalisés par badigeon, différenciation du grain et de la couleur de l'enduit. La diversité des motifs graphiques ont permis de riches réalisations exemplaires qui animent les rues de la cité. Les teintes moyennes des enduits de façade sont gris clair, gris moyen, gris foncé, gris beige, beige, grège, grège légèrement ocré, ou ocré. En contre points d'un enduit de finition de teinte gris moyen ou beige, les chaînes d'angles, bandeaux et encadrements sont traités avec des couleurs vives, telles que : bleu charrette, jaune citron, jaune oranger, rouge brique ou tout simplement blanc. Les teintes vives ont été réalisées avec des oxydes et ont disparu malgré les fixateurs dans le badigeon ne laissant apparaître que le fond blanc de la sous-couche. Cette particularité artistique devra être sauvegardée pour éviter l'uniformisation et la banalisation des façades trop souvent remarquées. Relevant d'un fait culturel et de l'histoire locale il est nécessaire de préserver cette expression afin qu'elle ne disparaisse progressivement.



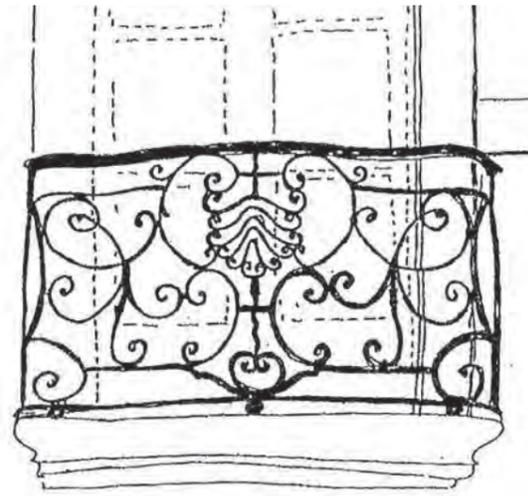
Exemples de modénatures d'enduits à Joyeuse

**- Les balcons et ferronnerie:**

Dans la vieille ville, les balcons très peu en saillie de la façade sont réservés aux hôtels particuliers. La généralisation des balcons largement en encorbellement sur la façade apparaît au XIXe siècle dans l'extension de la cité avec l'évolution des techniques dans l'emploi du fer.



Balcon simple sur corbeau pierre fin XVIIIe

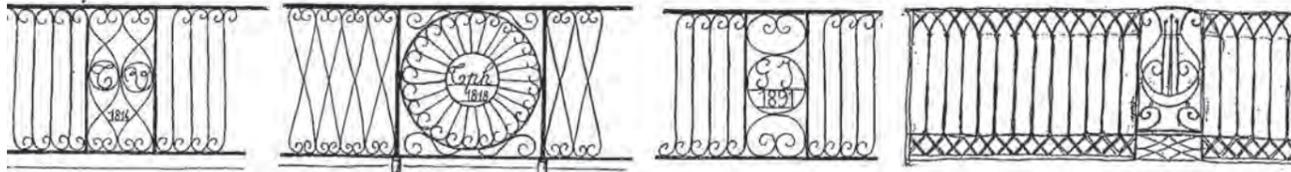


Balcon ouvragé de l'hôtel de Montravel



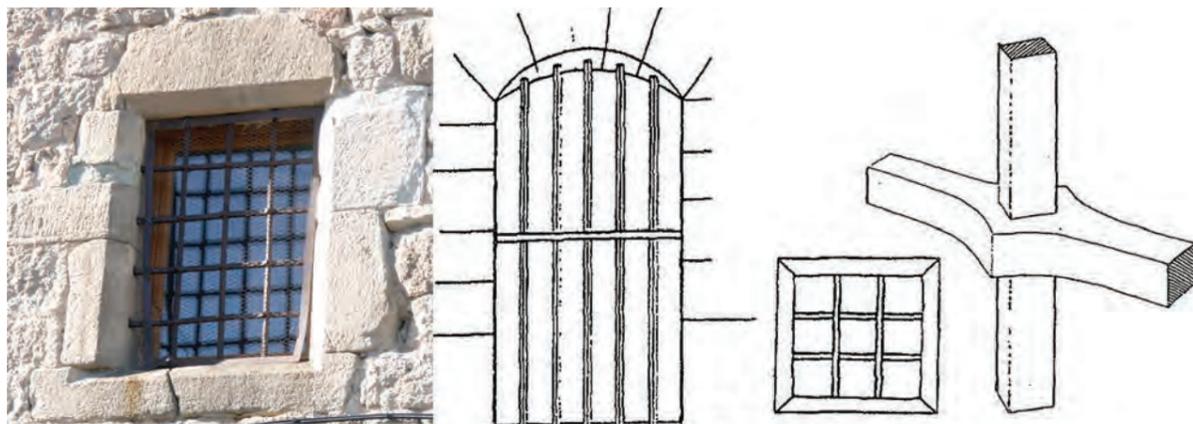
Balcon métallique (extension du XIXe siècle)

Plusieurs gardes corps existants ouvragés présentent un intérêt par le travail du fer réalisé. On peut notamment remarquer une lyre inscrite dans un cercle formant un motif décoratif récurrent de plusieurs gardes corps réalisés au XIXe siècle lors de l'édification des bâtiments le long de l'ancienne route nationale mais aussi dans la partie ancienne de la cité montée du Portalet ou place de la Peyre.



Différents gardes corps métalliques du XIXe siècle, on notera l'astuce pour tenir la lisse haute par un point de soudure sur l'arabesque

Les barreaudages de défense, dont les plus simples pour les petites ouvertures sont réalisés avec barreaux isolés de 25 x 25 mm, scellés haut et bas, sont exécutés dans un plan vertical, les barreaux horizontaux scellés entre tableaux, les barreaux verticaux assemblés aux horizontaux par trous renflés à la forge. Le travail du fer est adapté suivant l'époque de réalisation du bâtiment.



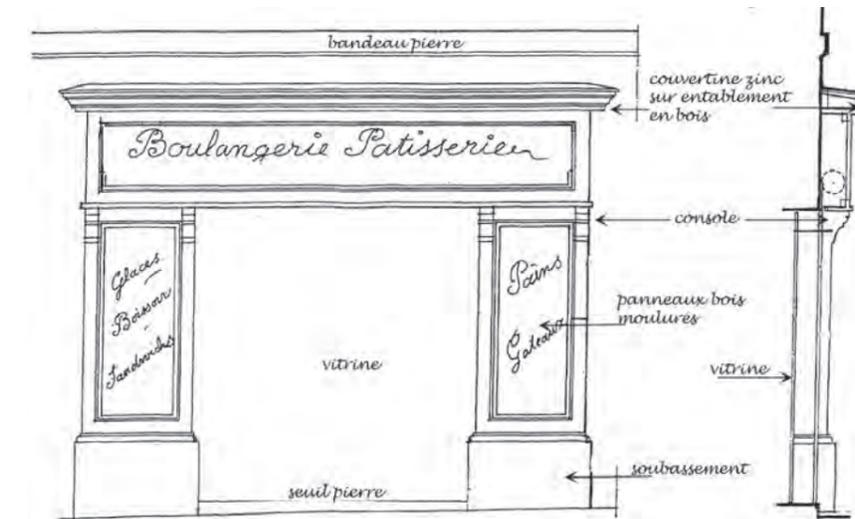
Différents types de barreaudage à Joyeuse, Renaissance à gauche, classique et XIXe siècle au centre, détail d'assemblage à droite

**Les devantures de boutiques:**

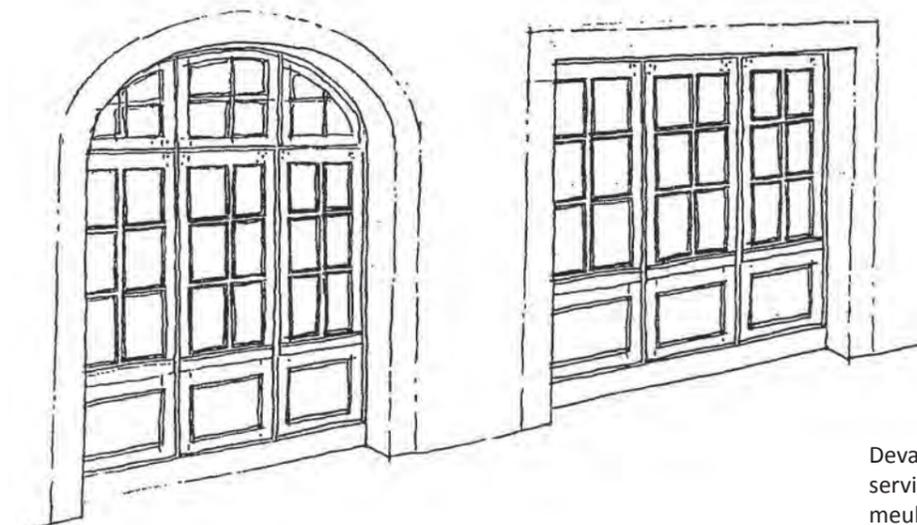
Joyeuse est une cité marchande comprenant de nombreuses boutiques dont la présence dans la cité ancienne tout comme le long de l'ancienne route nationale participe à son animation et attractivité. Dans le centre ancien la création de devantures commerciales a modifié la composition de façade, tout en respectant pour la plupart son ordonnancement général. Ces modifications se sont opérées soit en réutilisant les arcs des portes de service, soit par l'agrandissement des baies du rez-de-chaussée en supprimant les allèges des fenêtres. Plusieurs solutions ont été trouvées :

- la reprise de l'encadrement en pierre après suppression de l'allège, maintien des portes ou porches à linteaux ou claveaux appareillés ;
- la pose en applique de devantures en bois ; qui présentent un intérêt reconnu, celles-ci sont à conserver et à restaurer et dans leurs dispositions d'origine.

On peut aussi noter que lorsque le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, la façade commerciale est décomposée en autant de parties qu'il existe d'immeubles.

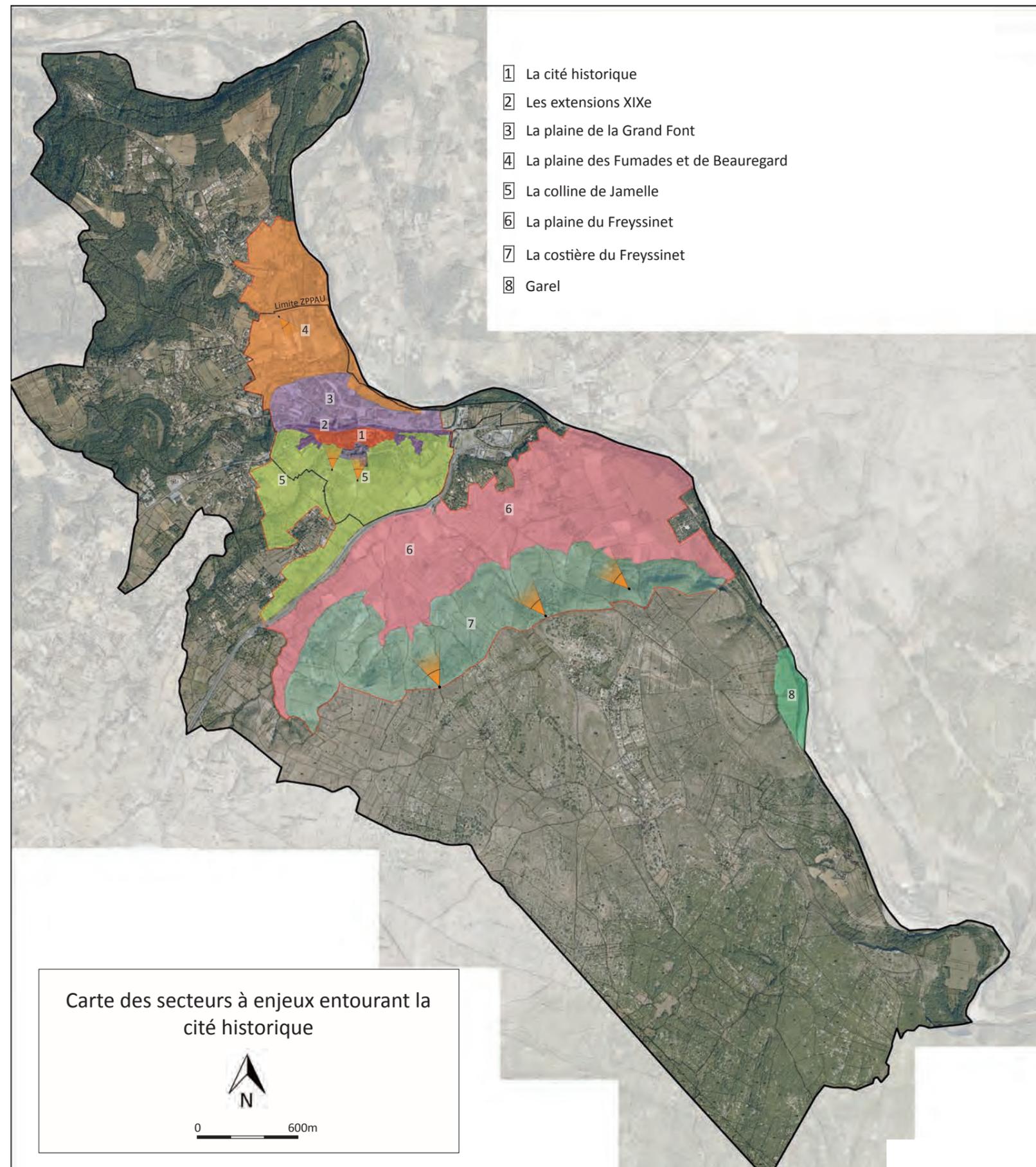


Type de devanture en bois, courante dans la cité de Joyeuse, installée au XIXe siècle en plaquage contre la façade remaniée.



Devantures réutilisant des portails de service, en arc surbaissé pour les immeubles du XVIIIe siècle et à linteau droit pour ceux du XIXe.

## 4.2 Les enjeux paysagers et patrimoniaux



Les principaux enjeux paysagers concernent le bourg historique de Joyeuse et ses abords immédiats ainsi que les paysages d'enveloppe qui assurent des relations visuelles entre le bourg et le paysage agricole particulièrement remarquables.

Au nord, la plaine des Fumades située sur une terrasse alluviale de la Baume accueillait autrefois des terres maraîchères au pied du village. Le paysage agricole demeure perceptible malgré une progression importante des extensions résidentielles. Ce secteur ménage des vues remarquables sur la silhouette nord de Joyeuse et forme un paysage particulièrement visible depuis les rues et ruelles du bourg.

Plus au sud, les extensions en faubourg du XIXe siècle présente une organisation et des volumes caractéristiques de cette période. Par ailleurs, ces faubourgs se situent immédiatement sous le village et présente un impact visuel fort pour l'appréhension globale du village.

Au centre, point focal du territoire, s'étire la silhouette de Joyeuse dont l'organisation suit rigoureusement les lignes du relief en offrant deux façades villageoises particulièrement prégnantes dans le paysage.

Au sud du Bourdary, en confrontation directe avec la silhouette de Joyeuse s'élève la colline de Jamelle entièrement modelée par un système de terrasses permettant autrefois la culture de la vigne, de l'olivier et du mûrier comme en témoigne la présence de quelques arbres anciens. Cette relation entre le paysage agricole de terrasses et la silhouette particulièrement dense de Joyeuse crée un paysage de très grande qualité à fort enjeu. Cet ensemble est bordé au sud par le passage de la déviation de Joyeuse liant Alès à Aubenas.

Au sud de la déviation, s'étend la plaine de Cheyette, formant une remarquable continuité agricole ponctuée de quelques mas isolés. Ce paysage n'est pas situé en co-visibilité de Joyeuse. Néanmoins, sa forte visibilité, ses qualités propres et sa proximité avec le bourg justifient la préservation de cet ensemble.

Cette plaine est bordée au sud par la costière marneuse du Freyssinet assez abruptes et offrant des points de vue exceptionnels sur Joyeuse et le grand paysage qui l'entoure.

Enfin, dans les Gorges de la Baume, le secteur de Garel est constitué de mas et de terres agricoles implantés sur une petite terrasse alluviale. Ce paysage résulte d'une subtile adaptation des mas et de leur terroir agricole aux fortes contraintes géographiques et géologiques des gorges. Il résulte de cet équilibre un paysage harmonieux qu'il convient également de préserver.



1- Le bourg de Joyeuse implanté au sommet d'une petite éminence s'étirant en suivant un axe Est/ouest



4- Enjeu sur la plaine des Fumades qui offre une importante visibilité sur la silhouette nord de Joyeuse



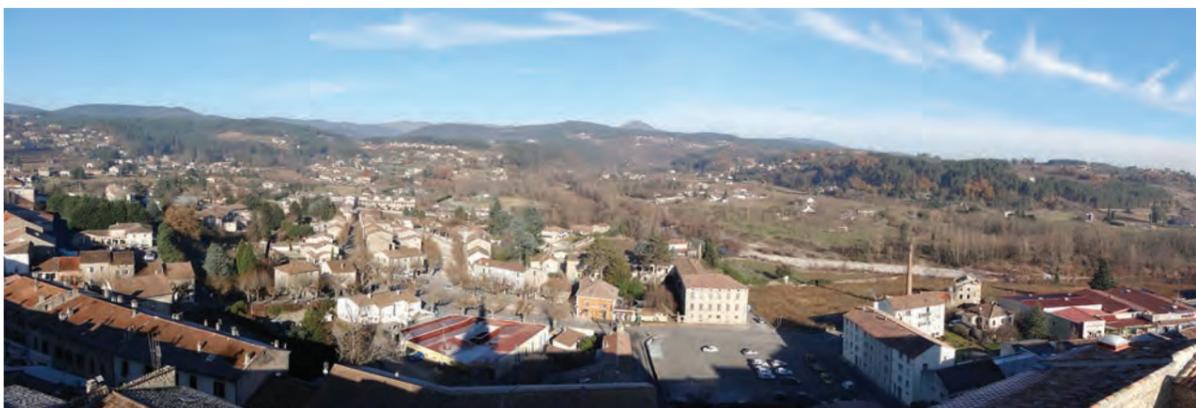
2- Les extensions en faubourg situées au pied du bourg d'origine médiévale



5- Enjeu sur les terrasses qui bordent le ruisseau du Bourdary entre Jamelle et le puech de Joyeuse



5- Enjeu sur les terrasses de Jamelle en relation directe avec la silhouette sud du village



3- Enjeu sur les extensions de la plaine des Fumades, très visibles depuis le bourg historique



6 et 7- Enjeu sur La plaine du Freysinnet et la vallée de Cheyette avec en arrière plan la silhouette de Joyeuse



8- Le hameau de Garel

